

MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Communes	La Motte-Servolex, Voglans	
FRD527b	Leysse aval	Nature de l'action	Travaux	8 000 000 €HT
		Indicateurs	2 800 m / 7 ha	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Action du PAPI 2021-2026.
- Financement Fonds Barnier.

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Rivière endiguée avec un tracé rectiligne et uniforme.
- Absence d'espace de bon fonctionnement.
- Habitats aquatiques peu diversifiés.
- Etat écologique médiocre marqué notamment par un peuplement piscicole très affaibli.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Reculer la digue rive gauche de 20 à 50 m pour augmenter l'espace de bon fonctionnement,
- Restaurer le corridor écologique et diversifier les écoulements au moyen du génie écologique,
- Reconnecter les annexes humides rive gauche dans le nouvel espace inter-digues,
- Recréer un lit à tresses avec une diversité d'écoulements, hauteur d'eau et vitesse, et de granulométrie favorable à la faune invertébrée et piscicole,
- Planter une végétation adaptée à un espace de divagation plus ample dans lequel s'écoule un lit d'étiage plus serré pour diminuer l'effet d'étalement et de réchauffement de la lame d'eau en période d'étiage sévère.

→ INDICATEURS

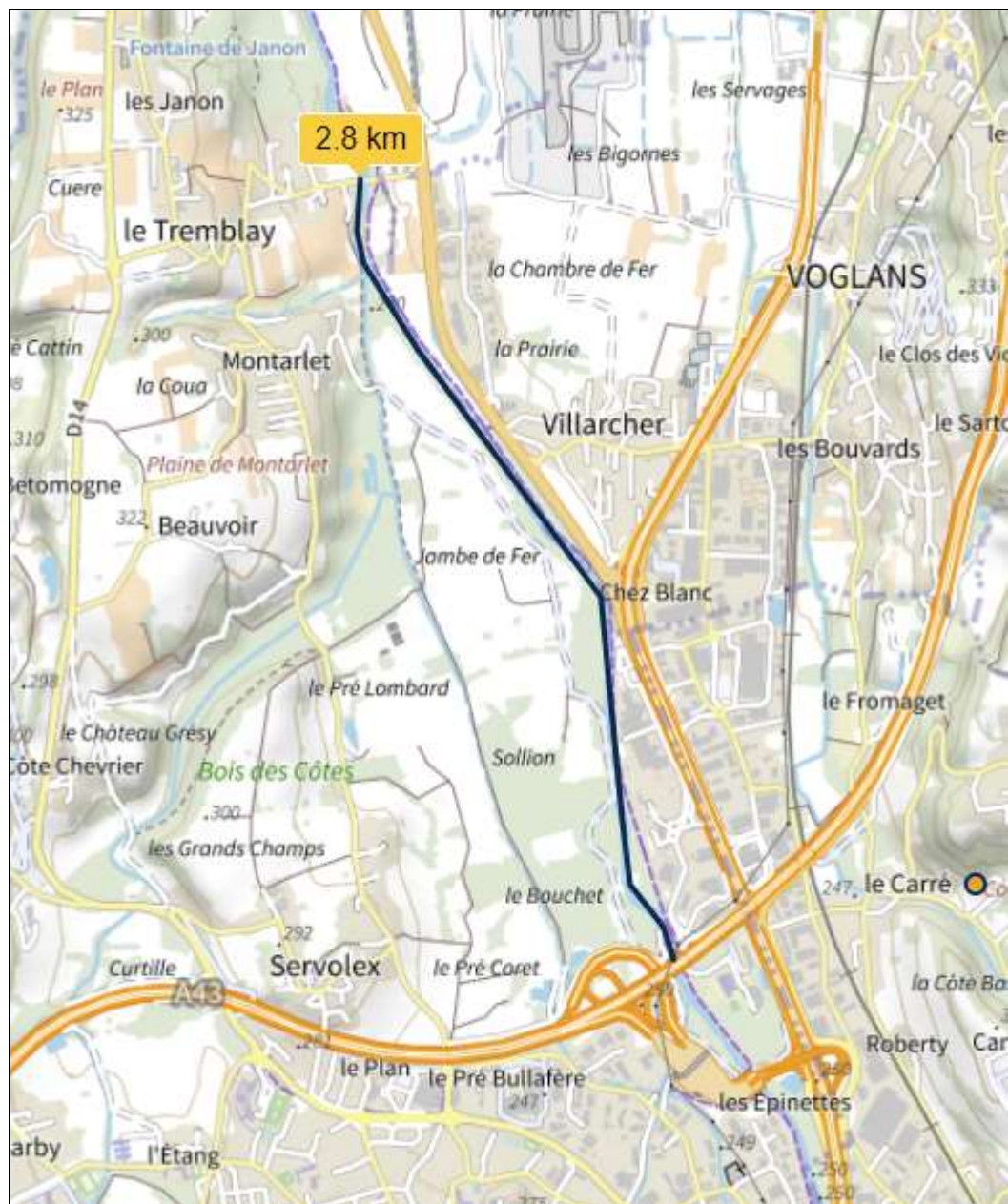
- Linéaire de rivière restaurée : 2 800 m,
- Surface de zones humides fonctionnelles : + 7 ha,
- Surface de boisements fonctionnels : + 2,13 ha,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Travaux de confortement de la digue rive droite faits sur 2 800 m,
- Maitrise foncière faite à 80% (amiable),
- Instruction DUP LEMA, MECDU et foncier en cours.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Arrêté de DUP : 4^{ème} trimestre 2025
- Pleine possession des terrains : 2^{ème} semestre 2026
- Travaux : août 2026 (ou 2027) à décembre 2027 (ou 2028)



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Communes	Entrelacs	
FRD10682	Albenche	Nature de l'action	Travaux	150 000 €HT
		Indicateurs	500 m / 6 ha	2026-2027

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Tracé pseudo rectiligne puis méandrique mais dégradé par la présence de déchets, de mauvaises pratiques d'entretien de la végétation et l'utilisation d'encombrants pour les protections de berges,
- Présence d'espèces invasives,
- Zone humide prioritaire à l'abandon (déchets) et à mieux connecter à l'Albenche.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Restaurer l'Albenche afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve de qualité en rive gauche et la reconnexion du cours d'eau avec le boisement humide en rive droite,
- Restaurer la zone humide « Sous la Tour », en rive droite, avec la préservation d'une mosaïque de milieux, l'amélioration des habitats terrestres, et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- Les aménagements consistent à créer un lit pour l'Albenche avec un gabarit adapté à son hydrologie et disposant d'une capacité de débordement beaucoup plus précoce que le lit actuel afin de réhydrater les milieux annexes. Cette opération repose sur une action de niveau d'ambition R3 avec un objectif de restauration fonctionnelle complète à l'échelle de l'hydrosystème en intégrant l'espace de mobilité du cours d'eau, associé à une diversité des habitats du lit mais aussi les habitats alluviaux (boisements et zones humides).
- La création de lits diversifiés entre l'étiage et les débits moyens et le resserrement de la lame d'eau à l'étiage va permettre deux améliorations directes de l'écosystème aquatique :
 - La diminution de l'impact des étiages par diminution de l'échauffement et de la désoxygénation,
 - La création de conditions diversifiées dans les profils en travers lors des augmentations de débits pour les deux scénarios. Un travail important de diversification des habitats alluviaux est proposé dans le programme de travaux en créant des faciès plus diversifiés, des caches en embâcles pour la faune piscicole, des zones d'érosion et de dépôts typique des milieux alluviaux. La mosaïque d'habitats créée sera ainsi bien plus diversifiée que l'actuelle et sera favorable à beaucoup d'espèces péri-aquatiques et aquatiques.

→ INDICATEURS

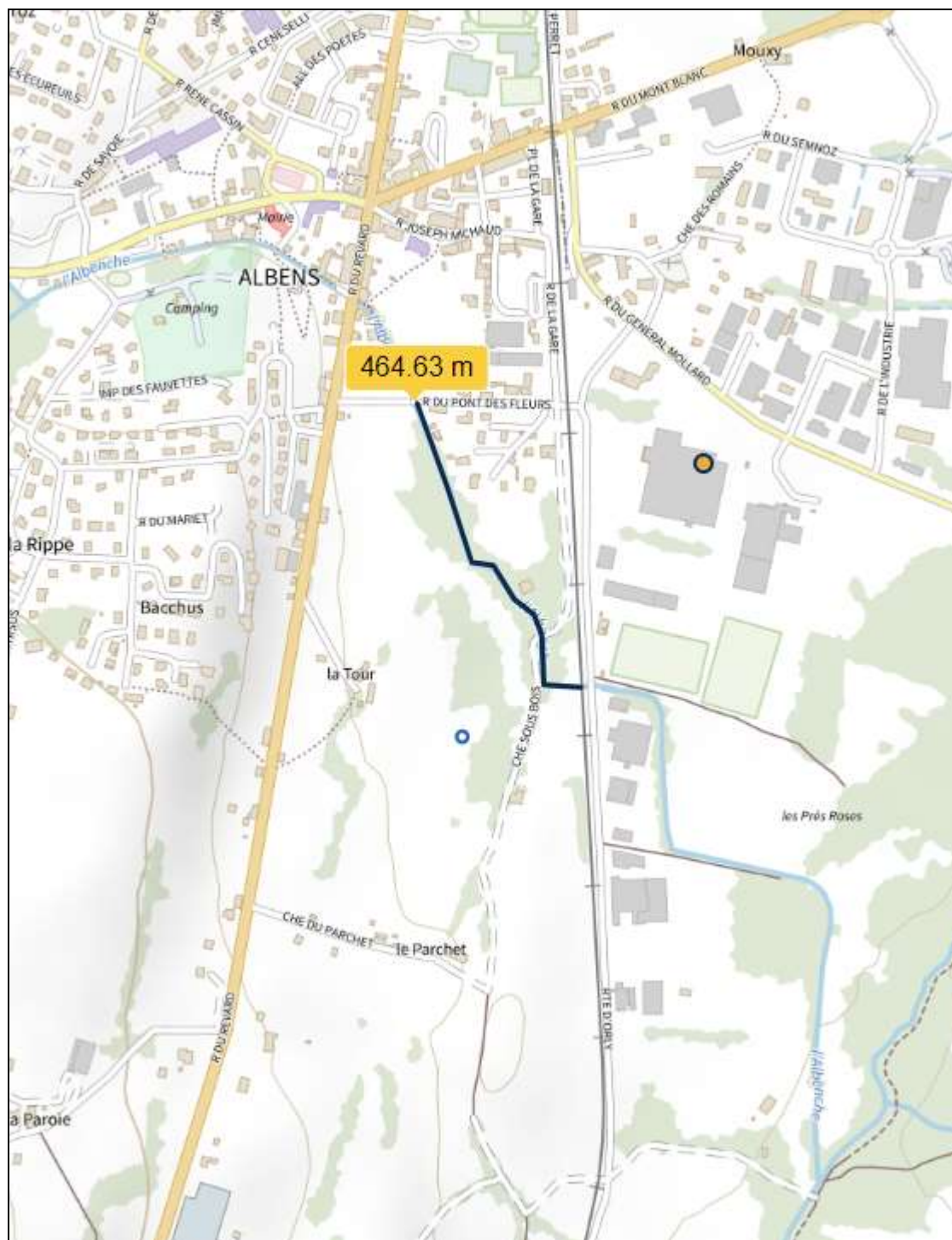
- Linéaire de rivière restaurée : 500 m,
- Surface de zone humide fonctionnelle : 6 ha,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP livrée en octobre 2024,
- Maitrise foncière engagée en 2025,
- Point de blocage : DUP en cas de maitrise foncière incomplète.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Travaux : été 2026 ou 2027



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Communes	Entrelacs	
FRD10682	Albenche	Nature de l'action	Etude AVP	40 000 €HT
		Indicateurs	850 m	2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Tracé très rectiligne avec une végétation peu luxuriante,
- Présence de 2 seuils,
- Présence d'espèces invasives.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Etudier les scénarii envisageables pour restaurer l'Albenche et d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve de qualité et la continuité écologique par suppression des seuils.
- Disposer d'une étude au stade AVP.

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivière à étudier : 850 m,
- Nombre et hauteur des seuils à supprimer : 2 seuils (3 m et 1 m),
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2027 : Etude AVP



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry (a) / CISALB (b)	
	Pas de mesure PDM	Communes	La Motte-Servolex	
FRD11051	Nant Bruyant	Nature de l'action	Foncier (a) Travaux (b)	70 000 €HT 2 500 000 €HT
		Indicateurs	1 000 m	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Action prévue à un avenant du PAPI 2021-2026.
- Financement Fonds Barnier.

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Rivière endiguée avec un tracé rectiligne et uniforme,
- Berges très hétéroclites (enrochements, murs, vieux perrés, bricolage, etc.),
- Habitats aquatiques peu diversifiés,
- Présence de plusieurs seuils,
- Etat écologique médiocre marqué notamment par un peuplement piscicole très affaibli.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- abaissement généralisé du profil en long (de l'ordre de 1 m) et permettre d'araser l'effet de digue,
- Cette abaissement du profil en long permet de restaurer la continuité piscicole et de restaurer le Nant Bruyant afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve et des habitats aquatiques de qualité.

→ INDICATEURS

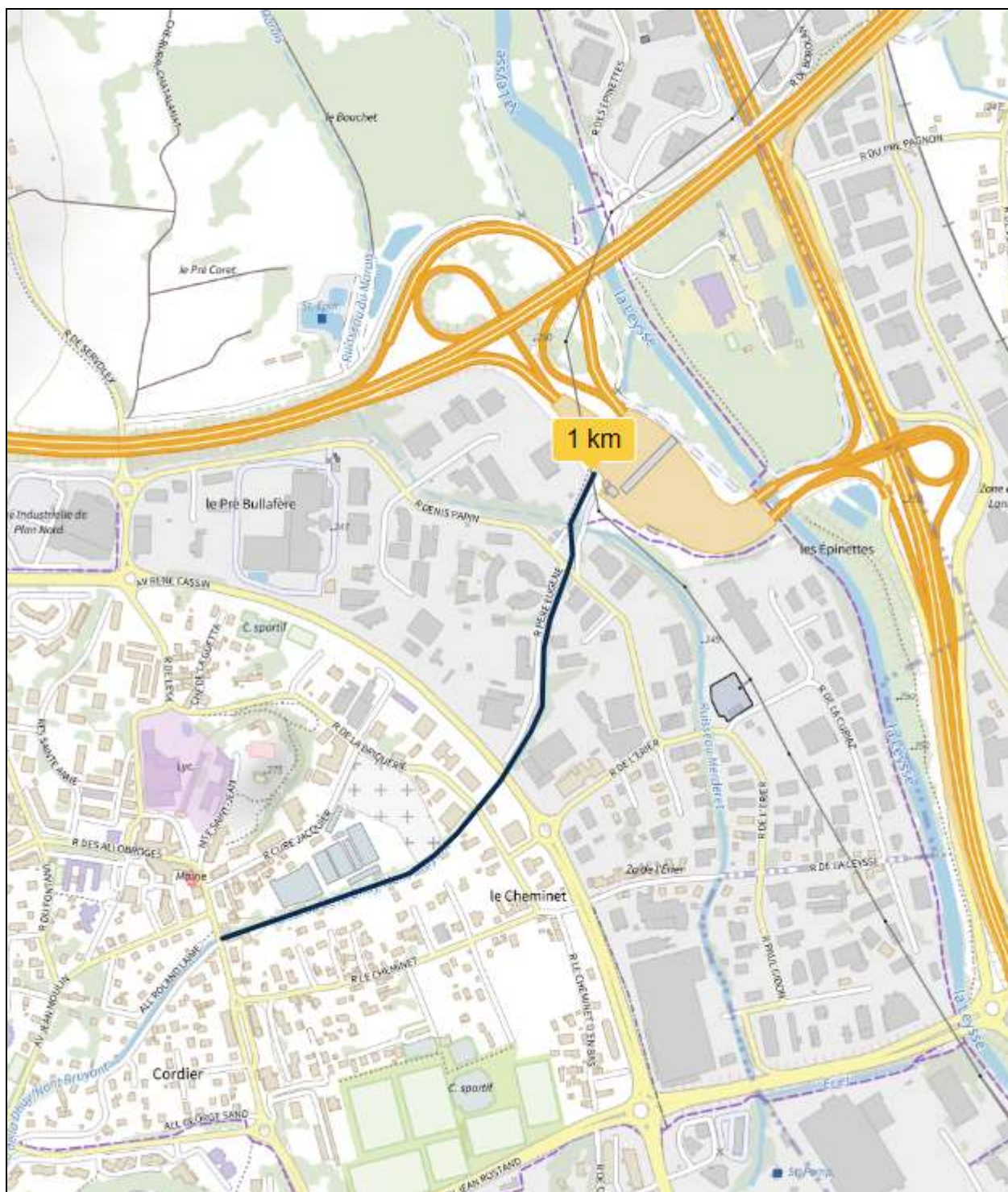
- Linéaire de rivière restaurée : 1 000 m,
- Nombre et hauteur des seuils à supprimer : 5 seuils (0.30 m, 0.60 m, 0.20 m, 0.40 m et 0.40 m),
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP existante (juillet 2014) avec un débit de projet (36,5 m³/s) à revoir à la baisse,
- Maitrise foncière en cours,
- Point de blocage : DUP en cas de maitrise foncière incomplète, réseaux et génie civil des 3 ponts à reprendre en sous œuvre (Briquerie, Cassin et Papin).

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026 : Etude PRO/DCE
- 2026-2027 : Maitrise foncière
- 2027-2028 : Travaux



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
	Pas de mesure PDM	Communes	St-Thibaud-de-Couz	
FRD1487	Hyères	Nature de l'action	Foncier Travaux	100 000 €HT 500 000 €HT
		Indicateurs	1 300 m / 11 ha	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Un tronçon de 600 m à forte pente, recalibré, incisé et endigué ou présentant un merlon de curage. La granulométrie est colmatée par du sable fin ou des algues filamenteuses. La ripisylve est naturelle mais dégradée par l'eutrophisation excessive. A signaler la plantation de parcelles en résineux et localement l'envahissement par des populations de renouées.
- Sur ce tronçon, on note la présence de 4 rampes sélectives pour la continuité piscicole, dont le seuil de Saint-Thibaud-de-Couz (amont) qui est difficilement franchissable, notamment en basses eaux,
- Un tronçon de 700 m à plus faible pente au profil de chenal, avec présence de matériaux exogène et continuellement envahis de renouée du Japon.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- La restauration écologique de la rivière Hyères en supprimant l'effet rectiligne de la rivière et en essayant notamment de lui faire reprendre ses anciens méandres,
- La réhumidification de la zone humide des Terraux en reconnectant l'Hyères à sa forêt et ses annexes alluviales.

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivière restaurée : 1 300 m,
- Surface de zone humide fonctionnelle : 11 ha,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP lancée en avril 2025,
- Etude PRO/DCE et maitrise foncière en 2026,
- Point de blocage : DUP en cas de maitrise foncière incomplète.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Maitrise foncière : 2026-2027
- Travaux : été 2027 ou été 2028



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	Grand Lac (a) / CISALB (b)	
	Pas de mesure PDM	Communes	Le Bourget-du-Lac	
	Nant Varon (affluent RG Leysse aval)	Nature de l'action	Foncier (a) Travaux (b)	50 000 €HT 300 000 €HT
		Indicateurs	150 m	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Action prévue à un avenant du PAPI 2021-2026.
- Financement Fonds Barnier.

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Rivière présentant une portion endiguée avec un tracé rectiligne et uniforme,
- Berges hétéroclites pas assez végétalisées : talus enherbé, enrochement, muret, etc.
- Habitats aquatiques peu diversifiés,
- Présence de 3 seuils successifs cumulant un obstacle de 1,70 m et d'une vieille vanne,
- Enjeu de continuité avec la Leysse sur laquelle il y a une mesure PdM de restauration de la continuité écologique (MIA 304, Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage),
- Le Nant Varon présente un gros potentiel piscicole.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Restaurer le Nant Varon afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve et des habitats aquatiques de qualité et la suppression d'un seuil important.

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivière restaurée : 150 m,
- Nombre et hauteur des seuils à supprimer : 3 seuils successifs (1,70 m),
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP lancée février 2025,
- Point de blocage : DUP en cas de maitrise foncière incomplète.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude PRO/DCE en 2026
- Maitrise foncière 2026 (> 2027)
- Travaux : 2027 (> 2028)



MAH	Milieux aquatiques et biodiversité humides	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry (a) / CISALB (b)	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Communes	La Motte-Servolex, Le Bourget-du-Lac	
FRD527b	Leysse aval	Nature de l'action	Foncier (a) Travaux (b)	50 000 €HT 1 500 000 €HT
		Indicateurs	2 700 m	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Action du PAPI 2021-2026 (montant mis à jour dans l'avenant du PAPI).
- Financement Fonds Barnier.

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Rivière endiguée avec un tracé rectiligne et uniforme.
- Espace de bon fonctionnement restreint sauf sur 250 m,
- Ripisylve peu diversifiée dans les secteurs endigués (contrainte de gestion),
- Habitats aquatiques peu diversifiés,
- Etat écologique médiocre marqué notamment par un peuplement piscicole très affaibli.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Restaurer la Leysse afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve de qualité,
- Diversifier les écoulements pour améliorer les habitats et réduire l'effet d'étalement et de réchauffement de la lame d'eau en période d'étiage sévère.

→ INDICATEURS

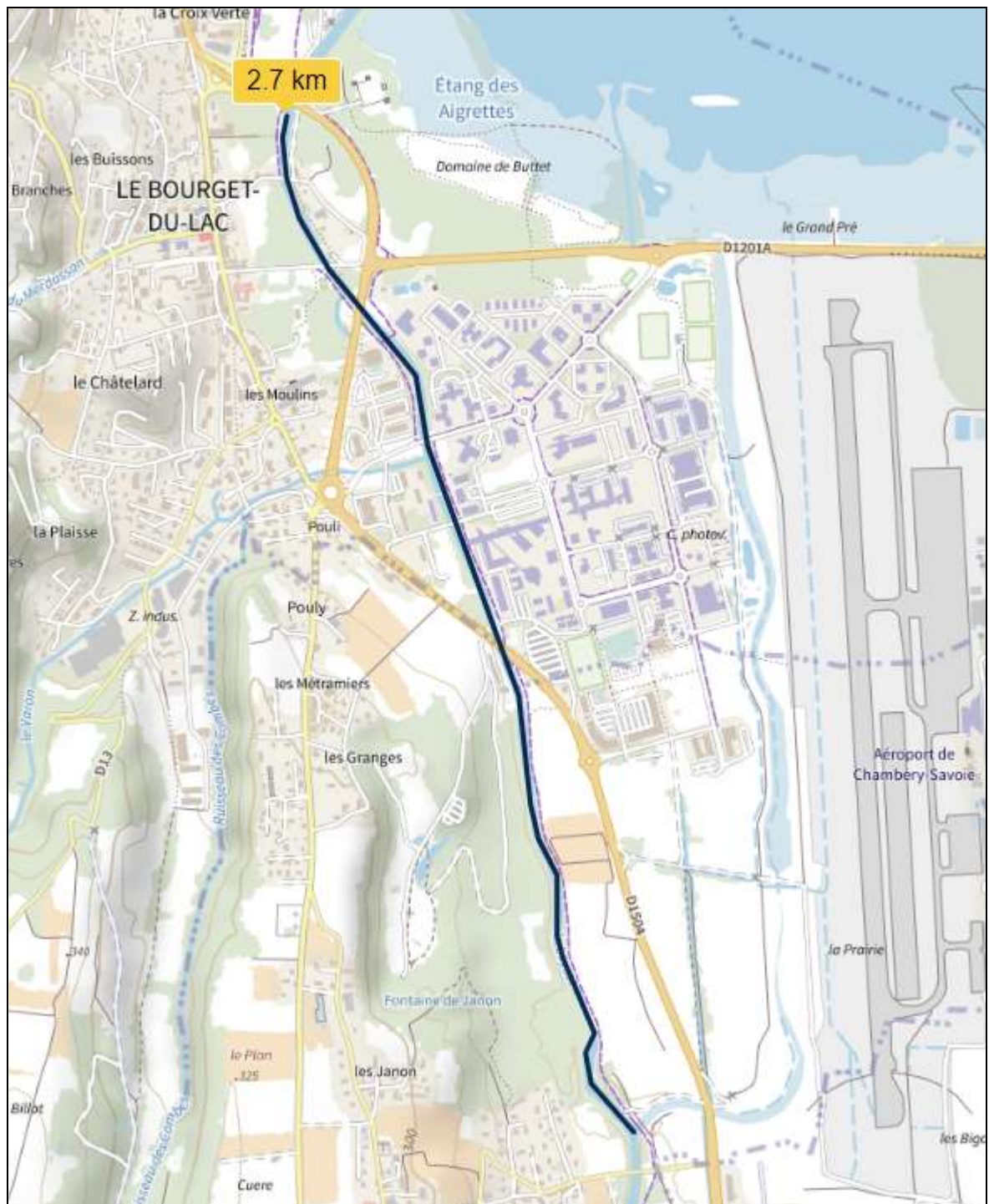
- Linéaire de rivière restaurée : 2 700 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP lancée en avril 2025,
- Consommation de foncier agricole, impact du chantier sur la voie verte,
- Montage financier entre Grand Chambéry et Grand Lac,
- Point de blocage : DUP en cas de maitrise foncière incomplète.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- PRO/DCE : 2026
- Maitrise foncière : 2026 (>2027)
- Travaux : 2027 (>2028)



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
	Pas de mesure PDM	Communes	Voglans	
FRD529	Belle-Eau	Nature de l'action	Travaux	150 000 €HT
		Indicateurs	530 m	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Parcelle appartenant à l'Etat,
- Tracé rectiligne, profil de chenal avec une ripisylve dégradée,
- Présence d'espèces invasives,
- Présence d'espace latéral pour améliorer l'espace de bon fonctionnement.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Restaurer le Belle-Eau afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve de qualité et augmenter l'espace de la rivière. L'ambition de restauration est de type R3.

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivière restaurée : 530 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude AVP lancée 2025,
- Maitrise foncière en cours (Etat),
- Points de blocage : présence de plusieurs réseaux (DICT).

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Travaux : été 2026 ou été 2027



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Communes	La Motte-Servolex	
FRD13004	Ruisseau des Marais	Nature de l'action	Etude	40 000 €HT
		Indicateurs	2 300 m	2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- La rivière a été créée artificiellement dans les années '60 pour drainer les marécages et permettre l'exploitation agricole (céréales),
- Ce ruisseau présente un lit encaissé et relativement uniforme,
- Cette artificialisation du lit du ruisseau implique très peu de diversités au niveau des faciès d'écoulement ainsi que du point de vue floristique, avec l'absence de végétation herbacée en contact direct avec l'eau,
- Le profil en long, bien qu'incisé, répond à l'objectif de collecte des fossés de drainage agricole,
- Le cours d'eau fait l'objet de pollutions fréquentes liées aux activités économiques de la zone de Bissy et de l'Erier,
- Malgré ce caractère actuel défavorable, le ruisseau des Marais présente de fortes potentialités piscicoles, du fait de sa liaison directe et sans obstacle au lac du Bourget par l'intermédiaire de la Leysse, et d'un débit stable et frais provenant de la résurgence des sources situées dans la zone de Bissy.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Restaurer le ruisseau des Marais afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une ripisylve de qualité et la reconnexion du cours d'eau avec des portions de zone humide.

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivière restaurée : 2 300 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Une étude d'avant-projet a été faite en 2004 sur le tronçon aval du pont de Montarlet (350 m),
- Les enjeux de drainage agricole.
- Réseau d'eau usées de Grand Chambéry (DICT).

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude AVP : 2027



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Communes	Aix-les-Bains	
FRD1491	Tillet	Nature de l'action	Etude de faisabilité	50 000 €HT
		indicateurs	1 400 m	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Le cours du Tillet est busé sur près de 3 km depuis l'hippodrome jusqu'au parc de la Bognette.
- Le Tillet a été restauré et dépollué dans le parc de la Bognette en 2012 et restauré et partiellement remis à l'air libre dans l'hippodrome en 2023.
- Le Tillet présente une population piscicole très diversifiée.
- La ville d'Aix-les-Bains envisage une rénovation paysagère et urbanistique de tout le boulevard Lepic et souhaite que le CISALB étudie l'opportunité de remettre à l'air libre le Tillet à cette occasion.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Etude de faisabilité portera sur un premier tronçon de découverte du Tillet entre l'hippodrome et la confluence avec la Chaudanne, soit sur **1,4 km**.
- L'étude de faisabilité proposera le meilleur tracé au regard du contexte local :
 - La topographie,
 - Le foncier (public, privé),
 - Les réseaux,
 - Les équipements et infrastructures,
 - Les usages,
 - Les contraintes de la phase chantier,
 - Tout autre contrainte technique, juridique ou administrative.
- L'étude fournira des schémas techniques (vue en plan, profils en travers, profil en long) et un premier estimatif financier de la remise à l'air libre du Tillet sur 1,4 km.

→ INDICATEURS

- Linéaire de littoral : 1 400 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude en 2026 ou 2027



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
MIA0402	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau	Communes	Aix-les-Bains	
FRD13004	Lac du Bourget	Nature de l'action	Etude de faisabilité	40 000 €HT
		indicateurs	800 m	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- L'esplanade d'Aix-les-Bains, construit dans les années 1910, est d'une longueur de 812 m et d'une hauteur de 2 m. Elle est constituée d'un perré de protection, constitué de blocs liaisonnés au béton surmonté d'une poutre (mur) en béton (non liée au perré et posée sur des matériaux alluvionnaires) sur lequel repose un pare-vagues de 45 cm de hauteur.
- Cet ouvrage séculaire est très dégradé : on observe des fissurations des joints du perré avec perte d'étanchéité. L'eau s'engouffre derrière les blocs et ne sont plus maintenus entre eux. Les matériaux alluvionnaires de l'esplanade sont aspirés et des fontis se forment. Les causes sont multiples : le marnage, les tempêtes et les crues du lac (houles, fetch), le gel et dégel, le vieillissement des maçonneries et les racines des platanes.
- Trois scénarii ont été étudiés :
 - Scénario 1 : Réparation d'urgence des désordres,
 - Scénario 2 : Confortement interne du génie civil,
 - Scénario 3 : recul et renaturation de la protection.
- Grand Lac souhaite s'engager dans le scénario 3 pour concilier la restauration de l'écologie du lac et les usages (promenade, pêche).

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Etude de faisabilité proposant 3 scénarii avec esquisses et perspectives paysagères (vues en plan, profils en travers, vues en 3 D),
- Le point de départ des 3 scénarii est la suppression de l'ouvrage rectiligne et artificiel actuel : le mur de quai de 2 mètres de hauteur et la protection en enrochements. Les 3 scénarii proposeront :
 - Un profilage en pente douce du trait de côte (avec ou sans remblaiement du lac),
 - La végétalisation de la berge du niveau d'eau jusqu'au sommet,
 - L'implantation et la définition des mobiliers / équipements liés aux usages (promenade, pêche, etc.),
 - Les modalités de gestion avec des manifestations organisées sur l'esplanade (Musilac),
 - Les coûts d'entretien.
- Restaurer le littoral du lac afin d'atteindre un état écologique optimal, incluant la restauration d'une végétation de berges de qualité.

→ INDICATEURS

- Linéaire de littoral : 800 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Une étude diagnostic a été faite en 2024,
- Les blocages : abattage des platanes, la conciliation des usages.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude en 2026 ou 2027



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
	Pas de mesures PDM	Communes	Toutes les communes	
Toutes les ME	Toutes les rivières	Nature de l'action	Travaux	100 000 €HT
		Indicateurs	Linaire traité Nbre de plantations	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- L'entretien et la restauration des berges de rivière est une compétence historique du territoire, avec un double enjeu de prévention des inondations (gestion des embâcles et abattage des arbres dangereux) et de gestion écologique (**objet de la présente fiche action**).
- Au-delà de la poursuite des actions courantes sur les linéaires couverts par la DIG, l'enjeu est d'étendre le champ d'actions du CISALB sur les parcelles publiques et privées très dégradées. En effet, de nombreux linéaires de rivières sont dépourvus de ripisylve et donc vulnérables aux effets du changement climatique (absence d'ombre, réchauffement de l'eau, amplification de l'eutrophisation).

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Pour réussir ce pari d'intervenir sur des tronçons cohérents, l'action prévoit :
 - Une animation de la démarche par le CISALB (contact avec les propriétaires publics et privés),
 - Un engagement des communes via une convention avec le CISALB (en cours de finalisation),
 - Un encadrement des techniciens de rivières du CISALB (définition et contrôle des travaux).
- La gestion écologique des berges comprend plusieurs types d'intervention :
 - La gestion des EEE (action visée par la fiche MAH-12a),
 - La diversification et l'entretien du boisement,
 - La diversification du lit et des berges dans le but d'améliorer l'habitat piscicole,
 - La préservation de zones naturelles (entretien léger),
 - L'information des riverains sur des mauvaises pratiques (coupe à blanc, berges dégradées, etc.).
- La plantation d'arbres et d'arbustes sur des berges publiques et privées dégradées constitue une des nouvelles ambitions du service.
- Les travaux seront réalisés soit en régie par la brigade bleue (6 agents) soit par des entreprises.

→ INDICATEURS

- Nombre de communes engagées,
- Linéaire de rivières traitées,
- Nombre de plantations réalisées.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Les blocages : intervention sur le foncier privé.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2025 : sélection des tronçons par commune et rédaction de la convention type
- Automne 2026 : promotion de l'opération
- Travaux : 2026, 2027 et 2028.

MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
	Pas de mesures PDM	Communes	Toutes les communes	
Toutes les ME	Toutes les rivières (a) Le lac du Bourget (b)	Nature de l'action	Travaux rivières (a) Travaux lac (b)	210 600 €HT 30 000 €HT
		Indicateurs	87 km de rivières 45 km de littoral Nb de plantules déterrées	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une problématique partagée par les gestionnaires des milieux aquatiques. Parmi les plantes exotiques proliférantes, les renouées du Japon font partie des espèces ayant des impacts majeurs sur la biodiversité des hydrosystèmes.
- En 2010, un inventaire détaillé et précis de l'invasion des rivières du bassin versant et des bords du lac a été dressé. Il a été actualisé en 2018-2019 sur les rivières dans le cadre de l'élaboration du plan d'entretien des ripisylves et du plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives. Au regard du bilan des 5 années passées, il n'apparaît pas nécessaire d'actualiser ce plan d'entretien pour lequel une prolongation de 5 ans a été demandée et acceptée par la DDT.
- Sur le bassin chambérien, une surveillance active des cours d'eau est réalisée chaque année depuis 2005 par la brigade bleue pour détecter l'apparition de nouvelles implantations de renouées. Ces plantes issues du flux de propagules transportées par les crues sont déterrées manuellement tous les ans sur les secteurs non colonisés ou en stades 1,2 voire 3 d'envahissement. Cette démarche a été étendue à partir de 2012 à certaines rivières du bassin aixois et au littoral du lac du Bourget.
- Le temps consacré par la brigade bleue est en moyenne de 500 h/an pour 87 km de rivières prospectés et 7 jours à 2 agents pour 45 km de littoral lacustre. Ces opérations permettent de déterrer entre 130 et 250 plantules de renouées par an sur les rivières et en moyenne 200 plantules par an sur le lac.
- Depuis 2018, d'autres EEE sont ponctuellement prises en compte dans les travaux d'éradication : c'est le cas du laurier cerise, du buddleia, de l'herbe de la Pampa sur les rivières et de l'érable negundo sur le lac.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- L'objectif est de limiter la dispersion des EEE sur les rivières et le lac,
- Sur les rivières (a), la brigade bleue consacre 350 jours par an à la lutte contre les EEE. Le budget alloué est régulier depuis 3 ans (54 000 € par an x 1,3 x 3 ans).
- Sur le lac (b), un prestataire privé réalise le déterrage des EEE qui s'effectue sur 10 jours (10 000 € x 3 ans), avec un encadrement en régie par le CISALB.

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivières et de rivage prospecté,
- Nombre de plantules déterrées.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Avril à juin 2026, 2027 et 2028



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0304	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage	Communes	Cognin	
FRD1487	Hyères	Nature de l'action	Travaux ROE54027	400 000 €HT
		Indicateurs	2 200 m	2027-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Dans le cadre des précédents projets de restauration écologiques sur la Leyse et L'Hyères, la continuité piscicole a été améliorée sur ces rivières en supprimant plusieurs obstacles infranchissables. Le prochain obstacle infranchissable sur l'Hyères est le seuil du pont vieux, inscrit dans le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE 54027) et constitue un point noir d'un point de vue de la continuité piscicole.
- Dans le cadre du classement en liste 2 de l'Hyères (cours d'eau devant faire l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique), le CISALB a étudié la faisabilité de la restauration écologique du seuil du Pont Neuf à Cognin. L'objectif était d'étudier les différentes solutions d'aménagements et d'évaluer les gains écologiques escomptés.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Il s'agit de réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique du seuil.
- L'étude de faisabilité des solutions d'aménagement propose des scénarii dont l'arasement partiel avec rampe en enrochements. L'étude PRO doit permettre d'affiner les contraintes technico-financière et d'opter pour une rampe en enrochement sans arasement.
- L'objectif est de restaurer la continuité écologique permettant de reconnecter 2 200 m de rivières en amont, plus attractifs pour la faune piscicole. Grâce à cette action, le linéaire de circulation de la truite sur l'Hyères sera porté à 5,2 km allant de la confluence avec la Leyse au seuil de la prise d'eau du canal usinier.

→ INDICATEURS

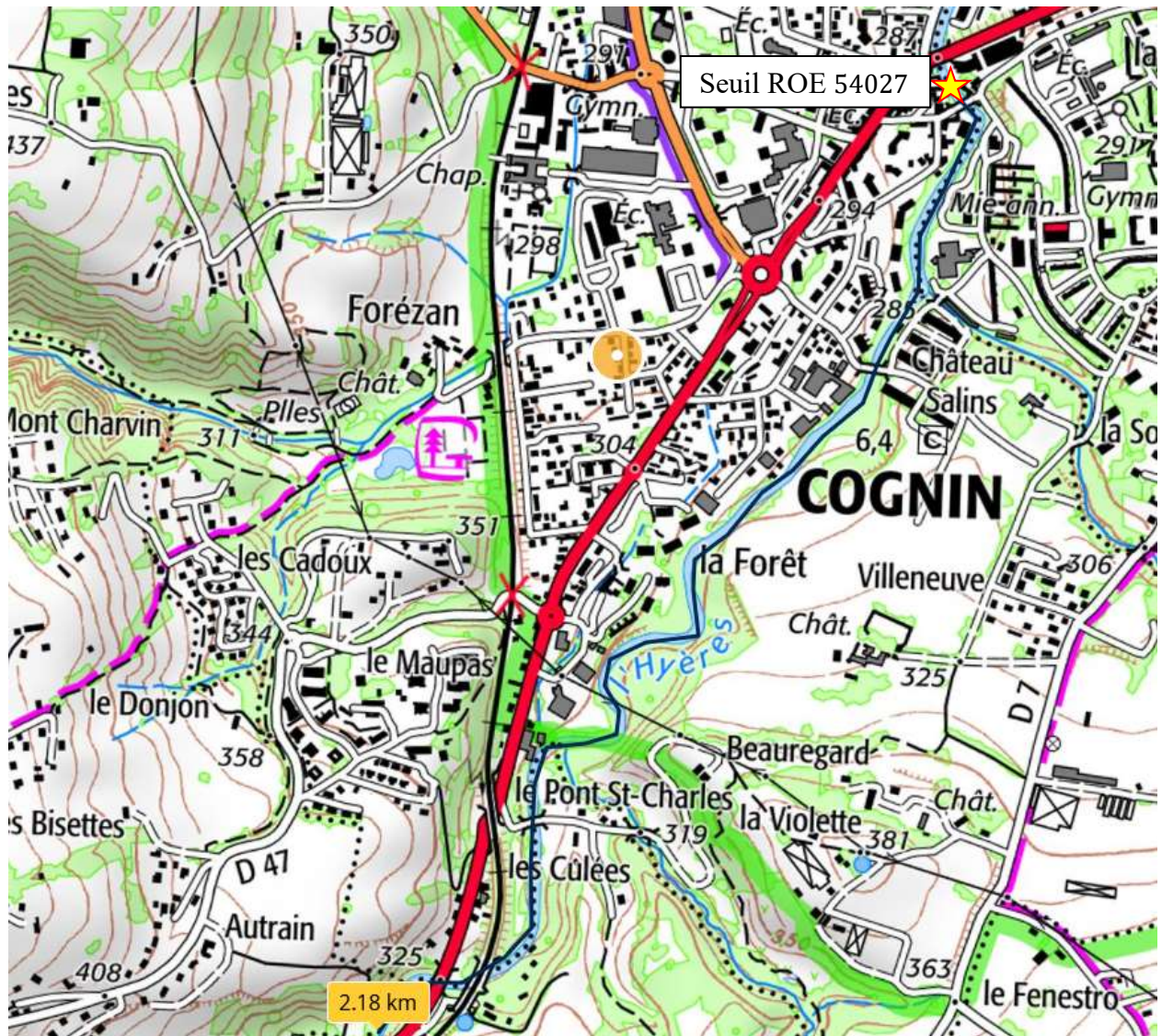
- Linéaire de rivière reconnectée : 2 200 m,
- Indicateurs de biodiversité : truite de rivière et truite lacustre.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Etude de faisabilité réceptionnée en mars 2025,
- Point de blocage : déterminer le propriétaire du seuil à qui incombe les travaux.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2027 : PRO/DCE
- 2028 : Travaux



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
	Pas de mesure PDM	Communes	St-Alban-Leyssse, St-Jean-d'Arvey	
FRD527a	Leyssse amont	Nature de l'action	Etude AVP	30 000 €HT
		Indicateurs	1 500 m	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- La Leyssse, premier affluent du lac, constitue un axe de migration de la truite lacustre. A la suite de plusieurs travaux de restauration de la continuité piscicole entrepris entre 2007 et 2022, le linéaire de migration actuellement utilisable par l'espèce est de **16 km** entre le lac et le quartier de la Leyssse à St Alban-Leyssse.
- En amont, 5 ouvrages constituent encore des obstacles à la migration des truites de lac et de rivière et plus généralement à la continuité écologique et sédimentaire. Parmi ces 5 obstacles, les 3 plus en amont sont référencés dans le référentiel des obstacles à l'écoulement : ROE40365 (barrage du Bout du Monde), ROE40342 (ancienne PE amont canal de Mérande) et ROE40304 (radier de la Guillotière).

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Etude AVP de la restauration de la continuité écologique de la Leyssse entre le Bout du Monde et le quartier des Sablons comprenant une analyse coûts / bénéfices des techniques envisagés sur les 5 seuils :
 - Seuil 40365 : opter pour la création d'une échancrure sur le radier en rive droite pour améliorer l'attractivité de la passe (l'arasement est compliqué et coûteux),
 - Seuil 40342 : opter pour l'arasement total,
 - Seuil 40304 : opter pour la création d'une échancrure en rive gauche (moins coûteuse que l'arasement),
 - Seuil du pont de la RD9 : opter pour la rampe en enrochements sans arasement (stabilité du pont),
 - Seuil des Sablons : opter pour la création d'une échancrure (moins coûteuse que l'arasement).

→ INDICATEURS

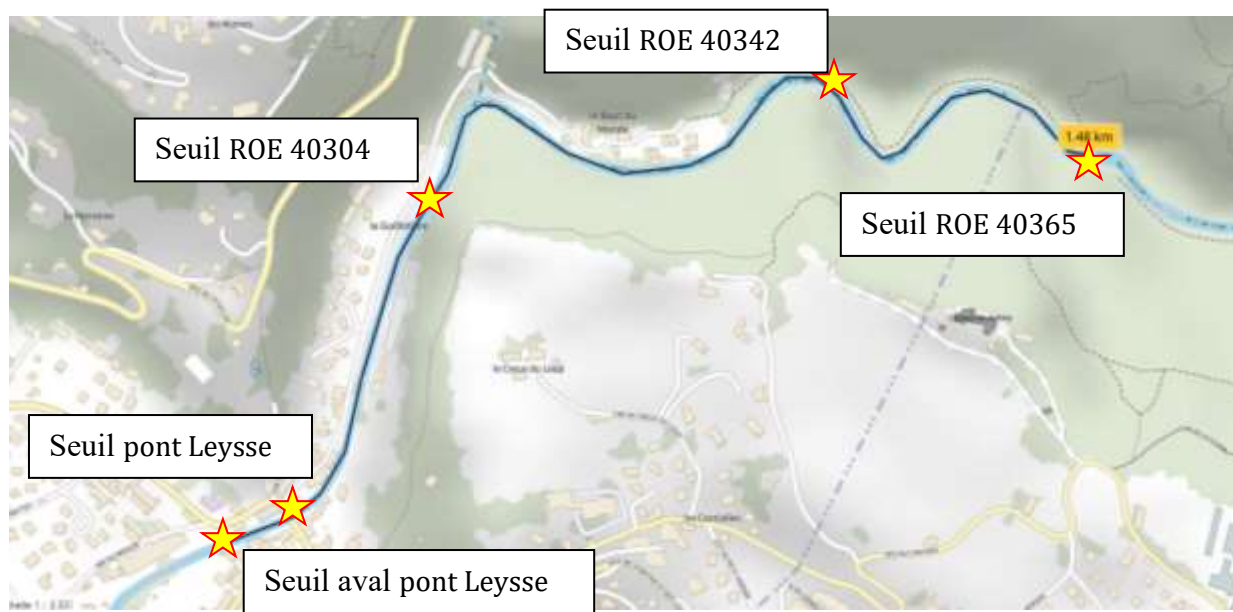
- Rendu de l'étude.
- Linéaire de rivière reconnectée : 1 500 m,
- Indicateurs de biodiversité : truite lacustre et truite de rivière.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026 ou 2027 selon les disponibilités budgétaires



MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB (a) Grand Chambéry (b) et Grand Lac (c)
MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Communes	Toutes les communes
Toutes les ME	BV du lac du Bourget	Nature de l'action	Animation foncière (a) Acquisition Gd Chy (b) Acquisition (c) Acquisition, convention (a) 80 000 €HT 50 000 €HT 140 000 €HT AD
		Indicateurs	Surface de ZH 2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Depuis la prise de compétence GEMAPI en 2019, le CISALB est maître d'ouvrage des Plans d'Action en Faveur des Zones Humides (PAFZH) élaborés en 2014 avec Grand Chambéry et Grand Lac.
- Ces PAFZH ambitionnent de préserver les zones humides d'intérêt remarquable (à travers des outils de protection fort tels que les PLUi) et de restaurer des **zones humides prioritaires** au regard du potentiel élevé de restauration qu'elles offrent.
- Au cours de l'année 2025, le PAFZH a été réactualisé en PGSZH avec notamment la consolidation des **zones humides prioritaires** à restaurer.
- L'enjeu est de maîtriser le foncier sur ces zones humides pour permettre des travaux de restauration.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Mise en œuvre de la stratégie foncière du CISALB sur 17 zones humides prioritaires :
 - Etablissement de l'état parcellaire,
 - Procédure de biens sans maître,
 - Négociation à l'amiable pour vente ou prêt à usage.
- Acquisition des parcelles de ZH par Grand Chambéry et Grand Lac,
- Acquisition de parcelles de ZH par le CISALB (hors Grand Chambéry et Grand Lac),
- Convention sous forme de prêt à usage ou d'ORE (obligation réelle environnementale) par le CISALB.

→ INDICATEURS

- Surface de zone humide maîtrisée.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Point de blocage : le foncier privé.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026-2028.

EPCI	Commune	Nom de la zone humide	N° inventaire	Surface (ha)	Masse d'eau
Grand Chambéry	Curienne	Marais des Bauches	73CPNS0120	0,73	Ternèze
	La Ravoire	Marais des Chassettes	73CPNS0113	7,6	Mère
	Vimines	Zone humide des fontaines	73CPNS1011	1,1	Hyères
Grand Lac	Le Bourget-du-Lac	Zone humide dessous les Côtes	73CPNS1140	0,5	Leysse aval
	Saint-Offenge	Les Farniers	73CPNS0043	1	Sierroz amont + Deysse
	Saint-Offenge	Le Crouzet	73CPNS0039	0,6	
	Saint-Offenge	Sous le chef-Lieu	73CPNS0041	1,9	
	Saint-Offenge	Sous les Gonnards	73CPNS0042	2,8	
	Entrelacs	Le Mazet	73CPNS0002	2,16	
	Entrelacs	La Sauge	73CPNS0008	2,23	Tillet
	Entrelacs	Braille Village	73CPNS0009	0,8	
	Méry	Fournet - le Lamphion	73CPNS0099	3,9	
	Mouxy	Le Chenot Haut	73CPNS0087	0,6	
	Mouxy	Le Chenot-Bas	73CPNS0088	0,5	
	Le Viviers-du-Lac	Zone humide de Saint-Anne	73CPNS1089	2,4	Lac du Bourget
	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Zone humide de la Sauge	73CPNS1103	0,4	

MAH	Milieux aquatiques et humides	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Communes	Toutes les communes	
Toutes les ME	BV du lac du Bourget	Nature de l'action	Travaux Grand Chambéry Travaux Grand Lac	110 000 €HT 300 000 €HT
		Indicateurs	Surface de ZH	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Depuis la prise de compétence GEMAPI en 2019, le CISALB est maître d'ouvrage des Plans d'Action en Faveur des Zones Humides (PAFZH) élaborés en 2014 avec Grand Chambéry et Grand Lac.
- Ces PAFZH ambitionnent de préserver les zones humides d'intérêt remarquable (à travers des outils de protection fort tels que les PLUi) et de restaurer des zones humides prioritaires au regard du potentiel élevé de restauration.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Sur la base de la stratégie foncière élaborée à l'échelle du bassin versant du lac du Bourget et de la mise à jour du PAFZH pour en faire un PGSZH, l'objectif est de réaliser sur 17 zones humides prioritaires :
 - des notices de gestion,
 - des PRO/DCE des travaux de restauration,
 - des travaux de restauration (bouchage de drains, évacuation de remblais, gestion de végétation, éradication d'EEE, etc.).

→ INDICATEURS

- Surface de zone humide fonctionnelle restaurée,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Point de blocage : le foncier.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Travaux : 2026, 2027 et 2028

EPCI	Commune	Nom de la zone humide	N° inventaire	Surface (ha)	Masse d'eau
Grand Chambéry	Curienne	Marais des Bauches	73CPNS0120	0,73	Ternèze
	La Ravoire	Marais des Chassettes	73CPNS0113	7,6	Mère
	Vimines	Zone humide des fontaines	73CPNS1011	1,1	Hyères
Grand Lac	Le Bourget-du-Lac	Zone humide dessous les Côtes	73CPNS1140	0,5	Leysses aval
	Saint-Offenge	Les Farniers	73CPNS0043	1	Sierroz amont + Deysses
	Saint-Offenge	Le Crouzet	73CPNS0039	0,6	
	Saint-Offenge	Sous le chef-Lieu	73CPNS0041	1,9	
	Saint-Offenge	Sous les Gonnards	73CPNS0042	2,8	
	Entrelacs	Le Mazet	73CPNS0002	2,16	
	Entrelacs	La Sauge	73CPNS0008	2,23	
	Entrelacs	Braille Village	73CPNS0009	0,8	
	Méry	Fournet - le Lamphion	73CPNS0099	3,9	Tillet
	Mouxy	Le Chenot Haut	73CPNS0087	0,6	
	Mouxy	Le Chenot-Bas	73CPNS0088	0,5	
	Le Viviers-du-Lac	Zone humide de Saint-Anne	73CPNS1089	2,4	Lac du Bourget
	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	Zone humide de la Sauge	73CPNS1103	0,4	

MAH-18a
MAH-18b

Maîtrise foncière des travaux sur l'EBF de la Deysse (MAH-18c et MAH-18d)

MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB (a) Grand Lac (b)	
MIA0203	Restauration de cours d'eau et de ses annexes	Communes	Entrelacs	
FRDR526a	Sierroz amont et Deysse	Nature de l'action	Animation foncière (a) Acquisition (b)	40 000 €HT 120 000 €HT
		Indicateurs	15 ha	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Un Espace de Bon Fonctionnement (EBF) de la Deysse a été délimité en 2025. Au sein de cet EBF, un plan d'actions a été défini afin de préserver et restaurer les milieux humides et aquatiques.
- Deux actions de restauration de la Deysse et de ses annexes humides sont programmées dans le Contrat Eau et Climat 2026-2028. Elles concernent 1,5 km de rivière et plus de 15 ha de zone humide situés en amont de la RD1201.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Animation foncière sur une soixantaine de parcelles :
 - Etablissement de l'état parcellaire,
 - Procédure de biens sans maître,
 - Négociation à l'amiable pour vente ou prêt à usage.
- Acquisition des parcelles de ZH par Grand Lac,
- Signature de prêt à usage ou d'ORE avec le CISALB.

→ INDICATEURS

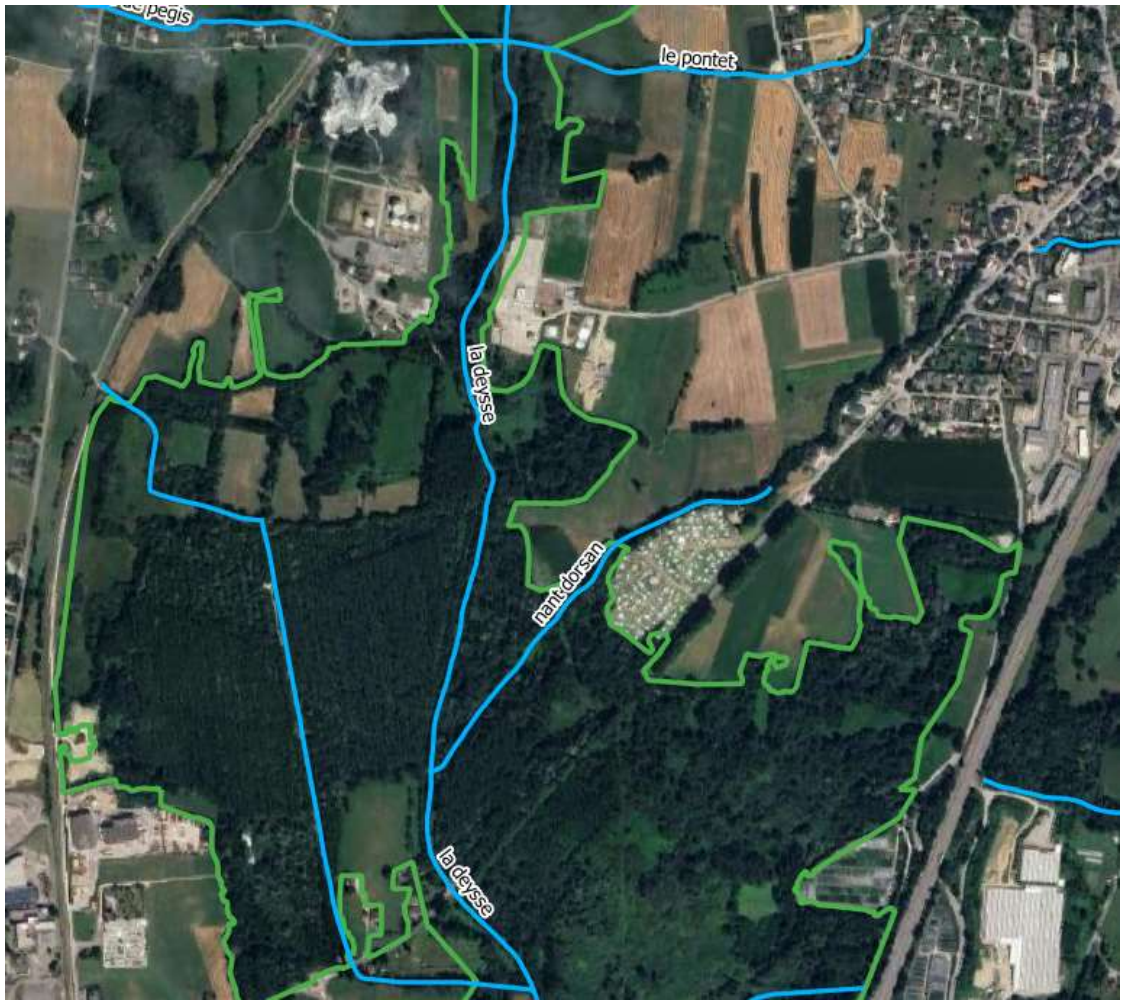
- Surface de zone humide maîtrisée.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Point de blocage : foncier privé

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026/2027



MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0203	Restauration de cours d'eau et de ses annexes	Communes	Entrelacs	
FRDR526a	Sierroz amont et Deysse	Nature de l'action	Travaux	500 000 €HT
		Indicateurs	500 m / 7 ha	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- La forêt domaniale de La Deysse est située au cœur d'Entrelacs, au sein du réseau des zones humides de l'Albanais (ZNIEFF). A ce jour, la vocation affichée de cette forêt de 28 ha est la production de bois. Le marais, déconnecté depuis longtemps de la Deysse, a été drainé dans sa partie domaniale et planté en monoculture, présentant de nombreuses similitudes avec la Chautagne.
- L'ONF mène une opération de conversion de 7 ha la peupleraie situés dans le secteur le plus à l'Est au contact de la Deysse. L'objectif est de couper la peupleraie arrivée à maturité et de permettre une régénération naturelle de la forêt alluviale.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Combiner un projet de restauration de la Deysse à l'action de conversion de 7 ha de peupleraie en forêt domaniale de l'ONF,
- Travaux de restauration de la Deysse avec reméandrage et création d'annexes humides dans toute ou partie de la parcelle en cours de conversion,
- Les aménagements consistent à créer un lit pour la Deysse avec un gabarit adapté à son hydrologie et disposant d'une capacité de débordement beaucoup plus précoce que le lit actuel afin de réhydrater les milieux annexes. Cette opération repose sur une action de niveau d'ambition R3 avec un objectif de restauration fonctionnelle complète à l'échelle de l'hydrosystème en intégrant l'espace de mobilité du cours d'eau, associé à une diversité des habitats du lit mais aussi les habitats alluviaux (boisements et zones humides).

→ INDICATEURS

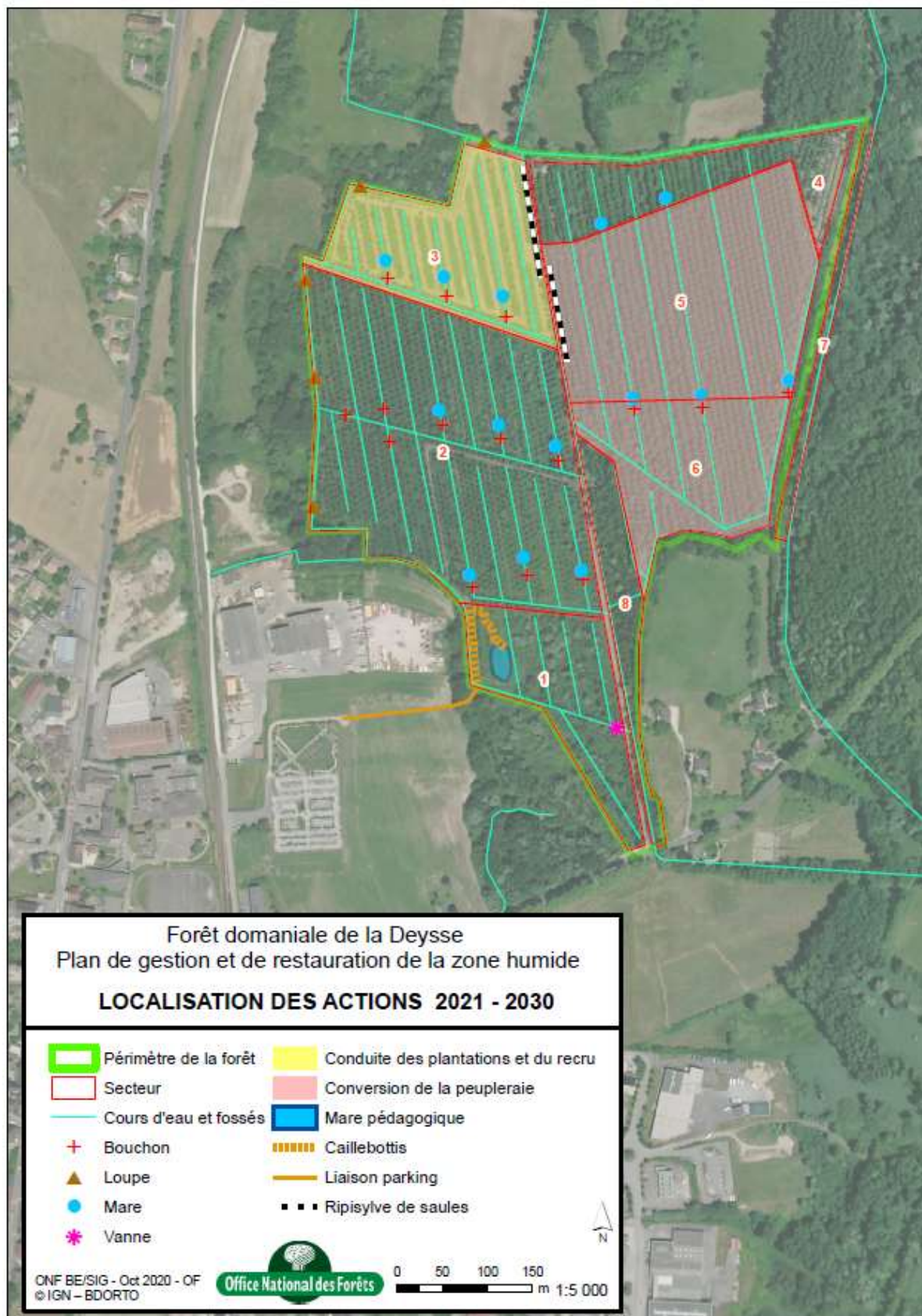
- Linéaire de rivière restaurée : 500 m,
- Surface de zone humide fonctionnelle : 7 ha,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Travaux de débardage de la peupleraie prévus par l'ONF en 2025,
- Point de blocage : sans objet

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etudes AVP : 2026
- PRO/DCE : 2026-2027
- Travaux : 2027



MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0203	Restauration de cours d'eau et de ses annexes	Communes	Entrelacs	
FRDR526a	Sierroz amont et Deysse	Nature de l'action	Travaux	300 000 €HT
		Indicateurs	600 m	2026-2029

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Dans les années 1940, le lit de la Deysse a été totalement redressé, dans le but de drainer l'important marais qui bordait la rivière, apparemment avant tout dans un but de démoustication du secteur. Des peupleraies ont été plantées dans les anciens marécages, de même qu'en alignement le long de la Deysse sur ses deux rives.
- Une étude AVP de restauration écologique de Deysse depuis sa source jusqu'au secteur d'Orly a été conduite en 2005 et a permis d'identifier 9 tronçons avec des niveaux de priorité d'intervention différents. Les tronçons 4, 5, 6 et 8 ont été restaurés en 2007 et en 2025, c'est au tour du tronçon 7 de faire l'objet de travaux de restauration écologique.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- La présente action ambitionne de poursuivre la restauration de la Deysse sur le tronçon 3 qui débute en aval du pont de St Felix sur un linéaire d'environ 600 m. Ce tronçon marque le début d'un brusque changement de pente et un approfondissement du lit de la Deysse. La hauteur des berges atteint ainsi environ 1, 5 m.
- Les aménagements consistent à créer un lit pour la Deysse avec un gabarit adapté à son hydrologie et disposant d'une capacité de débordement beaucoup plus précoce que le lit actuel afin de réhydrater les milieux annexes. Cette opération repose sur une action de niveau d'ambition R2/R3 avec un objectif de restauration fonctionnelle complète à l'échelle de l'hydrosystème en intégrant l'espace de mobilité du cours d'eau, associé à une diversité des habitats du lit mais aussi les habitats alluviaux (boisements et zones humides).

→ INDICATEURS

- Linéaire de rivière restaurée : 600 m,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Point de blocage : foncier

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etudes AVP : 2026
- Maitrise foncière : 2027
- PRO/DCE : 2027-2028
- Travaux : 2028-2029



MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Communes	Entrelacs, St Felix et Bloye	
FRDR526a	Sierroz amont et Deysse	Nature de l'action	Etude	30 000 €HT
		Indicateurs	Débit restitué	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Trois raisons justifient la mise à jour du plan de gestion :
 - Le plan de gestion actuelle est arrivé à échéance en 2024,
 - Une étude d'opportunité de soutien d'étiage de la Deysse par le complexe Crosagny / Beaumont a été conduite en 2024 par le CISALB. Elle doit être complétée par un test en grandeur nature durant l'été 2025 (sous réserve d'un été chaud et sec). En effet, le CISALB souhaite modifier la partition des débits entre Beaumont et Crosagny pour privilégier le flux d'eau directement vers la Deysse via le canal de dérivation qui contourne de Crosagny.
 - La cote d'objectif de l'étang de Crosagny doit être modifiée pour passer le volume de l'étang sous les 50 000 m³ réglementaires qui classe le barrage dans un cadre réglementaire contraignant et couteux,
- Cette baisse du niveau de l'étang de Crosagny (qqs dizaines de cm) modifiera légèrement la typologie de la zone humide,
- et sera l'occasion de mettre à jour le plan de gestion, arrivé à échéance en 2024.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Actualiser le plan de gestion du complexe Crosagny / Beaumont afin de prendre en compte les nouvelles contraintes réglementaires et les exigences de soutien d'étiage de la Deysse.
- L'objectif est d'optimiser la gestion de l'eau entre une zone humide d'intérêt remarquable (Beaumont / Crosagny) et la Deysse. Le marais de Beaumont et l'étang de Crosagny sont classés Natura 2000 et abritent des espèces d'intérêt communautaire. Ils font l'objet chaque année de travaux d'entretien permettant de maintenir des milieux ouverts. En parallèle, la Deysse fait l'objet d'un programme de restauration écologique ambitieux et l'optimisation du soutien d'étiage sortant du complexe Beaumont / Crosagny est nécessaire pour que s'exprime pleinement les gains écologiques issus de ces restaurations.

→ INDICATEURS

- Débit d'étiage,
- Indicateurs de biodiversité : espèces à définir.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Point de blocage : sans objet

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude : 2026-2027



RES	Partage de l'eau et sobriété	Maître d'ouvrage	CISALB	
RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	Communes	64 communes	
	Toutes les masses d'eau	Nature de l'action	Appui bureau d'étude (1a) Outils de communication (1b) Événement grand public (1c) Équipements de suivis (2) Etude prospective (3)	20 000 €HT 10 000 €HT 30 000 €HT 20 000 €HT 20 000 €HT
		Indicateurs	Rapport	2026, 2027 et 2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- En avril 2024, le comité de bassin versant du lac du Bourget a validé le bilan du PGRE 2016-2023 et approuvé l'engagement du territoire dans un PTGE pour poursuivre l'adaptation du territoire au changement climatique et répondre ainsi aux objectifs de réduction des déficits quantitatifs,
- L'enjeu est donc l'élaboration du PTGE, dans la continuité du PGRE avec des actions d'adaptation et de sobriété en eau plus ambitieuses en lien avec le SDAGE et le PBACC.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- La fiche comprend trois actions.
- (1) L'élaboration du PTGE comprend les actions suivantes :
 - L'animation de la démarche (cf. la fiche ANIM-4 du contrat),
 - (1a) Un appui de bureau d'études pour la rédaction et la mise en forme du PTGE (20 000 €HT),
 - (1b) Des outils de communication pour accompagner les phases de concertation des acteurs de l'eau et des représentants des usagers et de communication du grand public (10 000 €HT),
 - (1c) Un événement grand public avec l'animation de stands animés et la création d'une fresque de Street-art sur les enjeux de l'eau et de l'adaptation au changement climatique (30 000 €HT).
- (2) L'achat et l'installation d'équipements de suivi de la ressource sur le Nant Bruyant, la Meunaz et l'Hyères amont. La modernisation de ces stations inclura désormais un suivi thermique en continu (20 000 €HT).
- (3) La réalisation d'une étude prospective (20 000 €HT), fondée sur les documents et démarches existantes :
 - Le bilan du PGRE (livré en janvier 2024),
 - Le rapport du bilan prospectif climatique réalisé par le CISALB (livré en janvier 2025),
 - L'étude des chemins de soutenabilité porté par Métropole Savoie dans lequel le CISALB est impliqué aux pour remettre au 1^{er} plan les enjeux du PTGE dans le cadre de futures révisions du SCoT et des PLUi,
 - Les axes de prospective des dynamiques de territoire prises au sein des agglomérations (PCAET, etc.).

→ INDICATEURS

- La livraison du PTGE et la réalisation des actions de concertation et de communication.
- La réalisation des équipements des suivi de la ressource.
- La livraison de l'étude prospective.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- PTGE : le délai de réalisation est dépendant la mobilisation des acteurs et usagers de l'eau.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Les actions (1a), (1b), (1c) et (2) seront réalisées en 2026.
- L'action 3 sera engagée en 2027.

MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB / Communes	
MIA		Communes	64 communes du bassin versant / communes engagées dans EAU climat 2	
	BV lac du Bourget	Nature de l'action	Travaux des communes	1 500 000 €HT
		Indicateurs	Ha	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

Lien avec la Fiche TRANSV1 – opération EAU climat, on agit ! communes

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- La désimperméabilisation des sols et l'infiltration des eaux de pluies sont des enjeux importants du territoire. C'est une action qui avait été fléchée dès le 1^{er} Plan de Gestion de la Ressource en Eau 2017-2022 (PGRE) et qui sera reconduite dans le futur PTGE, prévu en 2026.
- 15,8 Ha ont été déconnectés dans le cadre du PGRE 2016-2023 et 4 Ha l'ont été par les communes à suite de l'animation spécifique mise en œuvre dans le cadre de l'opération **EAU Climat, on agit !** Sur 18 projets réalisés dans le cadre de l'opération EAU climat, on agit ! 12 avaient une surface inférieure à 2 000m². Le montant moyen de ces 12 projets s'élève à 131 000 €HT. La surface moyenne déconnectée de ces projets approche les 900 m².
- Il est essentiel de pouvoir garder une dynamique de territoire juste et équilibrée entre toutes les communes et porteurs de projets. Le partage équitable et concerté de la ressource en eau, fer de lance du futur PTGE, passe également par le partage de la « possibilité de faire ».

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Désimperméabiliser / déconnecter du réseau d'eaux pluviales des surfaces inférieures à 2 000 m².
- Infiltrer les eaux pluviales et revégétaliser les sols : parkings, cours d'écoles, réaménagement de quartier, etc.
- Garder la dynamique du territoire sur l'adaptation au changement climatique.

→ INDICATEURS

- Surfaces déconnectées des réseaux / désimperméabilisées.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Communes ayant déjà fait part de projets de désimperméabilisation (<2000m²) : Viviers du Lac (parking/cour d'école), Barby (2 cours d'école), Myans (cour d'école), La Motte Servolex (parking Leya), Challes les Eaux (cour d'école), Ecole en Bauges (cour d'école), Saint-Sulpice (cour d'école), Chambéry (cours d'école + réaménagement centre-ville), Aix-les-Bains (cour d'école)
- D'autres projets pourront émerger au dispositif : de nombreuses communes engageront certainement de nouveaux projets sur la période 2026-2028 avec l'installation des nouvelles mandatures en 2026.
- Le critère d'accession des communes à ces aides spécifiques pourra être un engagement dans l'opération EAU climat, on agit ! - V2.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026, 2027 et 2028 : études et travaux

RES	Partage de l'eau et sobriété	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry, Grand Lac, CISALB	
RES0101	PTGE	Communes	64 communes + communes Bauges	
	Toutes les masses d'eau	Nature de l'action	Animation Grand Chambéry Animation Grand Lac Animation CISALB	Cf. PLUV-2 Cf. PLUV-3 Cf. ANIM-4
		Indicateurs	Nbre de communes engagées Montant des travaux éligibles Economies d'eau Surfaces désimperméabilisées	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- L'opération **EAU climat, on agit !** lancée en 2022 a été un succès :
 - 36 communes engagées couvrant plus de 85% de la population du bassin versant.
 - Près de 4 M€ de travaux portés par les communes en 3 ans (désimperméabilisation des sols, économies d'eau, stockage d'eau de pluie, adaptation des espaces verts, etc.),
 - Une opération de marquage des grilles « le lac commence ICI » bien identifiée par la population,
 - De nombreuses actions de sensibilisation : jeu de société ECOA, Misti Flot', Time's up de l'eau, rallye Aqualis, fête de la science, conférences, activités pédagogiques etc.
 - La participation des agents aux journées techniques et formations organisées par le CISALB (adaptation du fleurissement, économies d'eau dans les bâtiments publics, désimperméabilisation des sols, etc.).
- L'opération se clôture le 31/12/2025 alors que plusieurs communes ont la volonté de poursuivre des actions et que le renouvellement des élus municipaux au printemps 2026 devrait faire émerger de nouveaux projets. Cette dynamique collective a permis la concrétisation de nombreux projets, y compris pour les plus petites communes, grâce à un accompagnement technique, administratif et pédagogique fort de la part des collectivités dans le cadre de leurs compétences respectives.
- Dans ce contexte, il est logique de prolonger de 3 ans **EAU climat, on agit !**

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Deux options sont possibles :
 - Poursuivre **EAU climat, on agit !** sous le seul prisme de l'EAU,
 - Reformater **EAU climat, on agit !** pour étendre le dispositif aux MILIEUX AQUATIQUES.
- L'option 1 consisterait à poursuivre l'opération existante sur l'EAU.
- L'option 2 consisterait à proposer deux programmes d'actions aux communes :
 - Un engagement sur l'EAU selon le même mode opératoire que le précédent, avec les objectifs suivants :
 - Le suivi des consommations d'eau, communication et respect des arrêtés sécheresse,
 - Les économies d'eau, réduction des prélèvements (dispositifs hydro-économiques, matériels d'arrosage économiques, adaptation des pratiques, etc.)
 - La substitution de ressource : stockage eaux pluviales, utilisation de REUT...
 - La désimperméabilisation des sols/ déconnexion des réseaux et revégétalisation
 - La lutte contre les pollutions par les grilles d'eaux pluviales : marquage « le lac commence ICI »
 - La lutte contre les pollutions : mise aux normes des CTM
 - La sensibilisation des scolaires,
 - Organisation de rencontres techniques et formations d'agents et d'élus.

- Un engagement sur les MILIEUX AQUATIQUES (fiche MAH-12) avec les objectifs suivants :
 - La plantation d'arbres et d'arbustes sur des berges publiques et privées dégradées,
 - La diversification des habitats aquatiques,
 - La gestion des EEE,
 - La diversification et l'entretien du boisement,
 - Le soutien à la gestion des zones humides,
 - L'information des riverains sur des mauvaises pratiques (coupe à blanc, berges dégradées, etc.).
- Les missions d'animation du CISALB sont décrites dans la fiche Anim-1234. En concertation avec les agglomération, le CISALB aura en charge de porter le volet « communication » de la démarche en proposant des outils commun de la démarche : dépliant pour les communes, flyers, affiches, pochoirs et plaques « le lac commence ICI » et autres supports de communication. Ces actions de communication sont intégrées dans la fiche COM-2.
- Les missions d'animation du volet EAU par les agents de Grand Chambéry et Grand lac sont essentiellement l'accompagnement technique (cadrage, conseil, appui technique) et administratif (montage des dossiers de subventions) pour les thématiques suivantes :
 - Désimperméabilisation des sols (déconnexion des réseaux par infiltration),
 - Lutte contre les pollutions : diagnostics CTM, mise aux normes des rejets.

→ INDICATEURS

- Nombre de communes engagées et montant de travaux éligibles à la démarche,
- Volumes économisés et volumes substitués,
- Surfaces désimperméabilisées (Ha) et végétalisées,
- Nombre d'agents formés,
- Linaire de rivières végétalisées,
- Nombre d'arbres et d'arbustes plantés.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- La réussite de l'opération dépend de l'engagement des communes.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Lancement de l'opération en 2026, pour une durée de 5 ans
- Inscription de l'opération dans le futur PTGE

ANIMATION	CISALB	Grand Chambéry	Grand Lac
Désimperméabilisation, végétalisation	Cf. Anim-4	Cf. PLUV-2	Cf. PLUV-3
Economies d'eau, sobriété hydrique			
Lutte contre les pollutions			
Communication et sensibilisation			

ANIM	Gouvernance locale de l’eau	Maître d’ouvrage	CISALB	
		Communes	Toutes les communes	
		Nature de l’action	Animation 1 Animation 2 Animation 3 Animation 4	32 500 €/an 249 600 €/an 76 700 €/an 176 800 €/an
		Indicateurs	Bilan d’activité	2026, 2027 et 2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Le CISALB est la structure porteuse du Contrat Eau & Climat et maître d'ouvrage de plusieurs actions et démarches spécifiques de ce CEC.
- L'engagement dans une démarche contractuelle nécessite d'animer la gouvernance du contrat, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux et de coordonner des démarches spécifiques.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- ANIM-1 : Animer la Gouvernance du contrat Eau & Climat
- ANIM-2 : Animer le volet Gestion des milieux aquatiques + biodiversité + suivi
- ANIM-3 : Animer le volet Ripisylve, EEE et trame turquoise
- ANIM-4 : Animer le volet Ressource en eau + Qualité de l'eau
- Le tableau au verso indique les temps prévisionnels nécessaires par missions et poste d'animation.
- Les montants indiqués dans le tableau correspondent à des salaires chargés « environnés ».

→ INDICATEURS

- Bilan d'activité

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Les 3 années du Contrat : 2026 (a), 2027 (b) et 2028 (c).

Animation	Missions	Jours / an (budget /an)
Anim-1 Gouvernance Contrat Eau & Climat	Rédiger le document contractuel, Coordonner les maîtres d'ouvrage et partenaires pour mettre en œuvre le programme d'actions, Organiser la gouvernance, Piloter la stratégie de communication, Contribuer à faire émerger les grands projets, Renseigner le tableau de bord du contrat, Assurer le lien direct avec l'agence de l'eau, Evaluer et rédiger le bilan du contrat.	70 j (32 500 €)
Anim-2 GEMA + Biodiversité + Suivi	Assurer la MOA des études et travaux de restauration écologique et de continuité des rivières et des zones humides, ce qui implique de : - Préparer, animer et restituer les réunions relatives aux actions, - Rédiger des cahiers des charges techniques, - Piloter les processus de passation + exécution des marchés publics, - Lire et valider tous les documents techniques, - Participer aux réunions de restitution d'études et/ou de chantier, - Réceptionner les travaux. Animer et coordonner l'EBF de la Deysse, Animer et coordonner le PGSZH, Animer et coordonner l'animation foncière sur les zones humides, Animer la gouvernance du lac, Coordonner les suivis écologiques (lac, observatoire rivières, etc.).	700 j (249 600 €)
Anim-3 Ripisylve + EEE + Trame turquoise	Mettre en œuvre le plan de gestion de la ripisylve et des EEE, Coordonner le programme de végétalisation des berges dégradées (opération ECOA « Nature »), Coordonner la démarche « trame turquoise »	300 j (76 700 €)
Anim-4 Ressource en eau + Qualité de l'eau	Animer et coordonner le PTGE : - Fédérer et mobiliser les partenaires, - Animer la gouvernance (Copil et Cotech), - Construite le plan d'actions en lien avec tous les partenaires, - Rédiger le document cadre. Animer et coordonner les démarches spécifiques : Eau Climat, on agit ! et Eau et agriculture : - Fédérer et mobiliser les partenaires, - Faire émerger des projets, - Apporter une assistance technique et administrative, - Concevoir des journées techniques, - Suivre les indicateurs opérationnels et financiers. Réaliser les études hydrologiques, Réaliser les suivis des toxiques (pesticides, PFAS), Mettre en œuvre le protocole pollutions sur le lac et les rivières.	550 j (176 800 €)

COM	Sensibilisation et communication	Maître d'ouvrage	CISALB	
		Communes	Toutes les communes	
		Nature de l'action	Activités pédagogiques	154 000 €/an
		Indicateurs	Bilan d'activité	2026, 2027 et 2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Confrontée aux défis climatiques actuels, la stratégie de sensibilisation portée et coordonnée par le CISALB se doit d'accompagner les publics vers une démarche de résilience face à chaque enjeu du CEC :
 - La préservation de la ressource en eau en termes de quantité et qualité,
 - La restauration des écosystèmes aquatiques et la préservation de la biodiversité,
 - La lutte contre les pollutions.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Ce programme s'appuie sur une stratégie de sensibilisation et de communication établie par le CISALB et présenté le texte du contrat,
- L'action vise à approfondir la compréhension des citoyens concernant les effets du changement climatique sur la ressource en eau, en mettant en lumière les actions collectives et les gestes individuels permettant d'y faire face. Une attention particulière sera portée aux jeunes publics, pour lesquels des démarches pédagogiques interactives, concrètes, sensibles et positives seront privilégiées.
- La collaboration avec l'Éducation nationale sera renforcée par une collaboration active aux projets pédagogiques, notamment pour la Journée locale de l'eau ; événement éducatif annuel, rassemblant les acteurs locaux de l'eau autour des lycéens, visant à favoriser les échanges et la sensibilisation sur les enjeux eau-climat.
- Par ailleurs, les actions menées contribueront à enrichir les connaissances des jeunes (sur la biodiversité des milieux aquatiques). Il s'agira notamment de développer leur capacité d'analyse des écosystèmes aquatiques, en renforçant à la fois leur compréhension globale (systémique) et leur connaissance fine des différents éléments constitutifs de ces milieux.

→ INDICATEURS

- Bilan d'activité

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Une attention spécifique sera portée à 2 enjeux transversaux essentiels à la réussite des actions éducatives :
 - Assurer la cohérence et la lisibilité de l'ensemble des actions pédagogiques menées par le CISALB dans le cadre du Contrat, en direction du public scolaire, et ce, au nom des agglomérations membres. Il s'agit de garantir une stratégie claire, harmonisée et identifiable par les partenaires éducatifs et les bénéficiaires.
 - Maintenir et renforcer la relation partenariale avec l'Éducation nationale, en veillant à la reconnaissance institutionnelle des actions réalisées et à venir. Cette reconnaissance est un levier fondamental pour la pérennité des projets et leur intégration dans les parcours pédagogiques des établissements.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Les 3 années du Contrat : 2026 (a), 2027 (b) et 2028 (c).

Jours / an (budget /an)	Jours / an Cible	Projets pédagogiques spécifiques	Missions
428 jours/an Dont : 285 jours d'activités pédagogiques 143 jours de préparation, programmation, création, bilan et communication 154 000 €/an Dont : 4 000 €/an ambassadeurs du lac 10 000 €/an Journée de l'eau 1 000€/an réalisation outils pédagogiques	248 jours SCOLAIRES Animations pédagogiques	• Ambassadeurs du lac • Journée locale de l'eau • Journée de la pêche* • Actions EAU PCAET* • Actions BIODIVERSITÉ Man & Biosphère • Modules ECOA • Je paie pour la planète* • Opérations spéciales (fête de la science/enfants du patrimoine, fête de la nature...)	<u>Animateurs :</u> Création d'activités pédagogiques Mise à jour d'activités existantes Animation des activités Programmation de certains projets pédagogiques* <u>Responsable :</u> Pilotage de la stratégie de sensibilisation Création d'activités et outils pédagogiques puis réalisation Supervision et programmation de l'ensemble des activités et projets Suivi des indicateurs de réalisation Rédaction des bilan d'activités
	135 jours EXTRASCOLAIRES Activités thématiques jeunes	• Ateliers du lac • Modules ECOA • Animations thématiques centres de loisirs • Réalisation de jeux et outils pédagogiques	
	45 jours GRAND PUBLIC Activités pédagogiques	• Opérations spéciales (fête de la science/journées du patrimoine, fête de la nature...) • Ateliers de l'eau * • Conférences • Escape games * • Évènementiel (rallye familial...)	
	32 jours Actions de communication tous publics	• Sites web du CISALB et Aqualis • Réseaux sociaux associés • Newsletter mensuelle • Communiqués de presse • Suivi du lac et du niveau du lac • Flyers de communication	

COM	Sensibilisation et communication	Maître d'ouvrage	CISALB	
		Communes	Toutes les communes	
		Nature de l'action	Actions de communication	30 000 €HT
		Indicateurs	livrables	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

La stratégie de sensibilisation et de communication du CISALB, développée dans le Contrat, indique la nécessité de mettre en œuvre des outils de communication.

Pour les projets d'envergure, les dépenses de communication sont incluses dans le coût de l'opération elle-même.

Pour d'autres projets, moins « matériel », il convient de prévoir un budget de communication. Ainsi l'action spécifique Eau climat, on agit !, qu'il est prévu de prolonger et de décliner en nouvelles actions, aura besoin de supports de communication spécifiques. Les trois champs d'actions de communication envisagés porteront sur :

- La prolongation de l'action originel sur la gestion vertueuse de l'eau dans les communes,
- La déclinaison « Nature » pour engager les communes et les ses riverains dans la restauration des zones humides et la végétalisation des cours d'eau,

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

Un budget de 20 000 €HT est prévu pour communiquer sur ces deux déclinaisons de l'opération ECOA.

Ce budget permettra de :

- Concevoir, éditer et imprimer des dépliants de promotion et des panneaux d'exposition,
- Développer des outils internet spécifiques pour :
 - Permettre aux riverains de cours d'eau de s'informer et s'inscrire dans la démarche collective de végétalisation des berges (riverain citoyen),
 - Renseigner une base SIG géoréférencée des riverains citoyens.

Le temps passé par les agents du CISALB pour assurer la promotion et l'animation de ces démarches est prévu dans la fiche ANIM-3 (EOA « Nature »).

→ INDICATEURS

- Livrables : dépliant, panneaux d'exposition, extrait des bases de données des modules internet développés.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Les 3 années du Contrat : 2026, 2027 et 2028.

MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA		Communes		
FRDL60	Lac du Bourget	Nature de l'action	Etude	57 000 €/an
		Indicateurs	Rapport étude	2027 et 2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Afin d'évaluer l'incidence des travaux d'assainissement et des chantiers de restauration lacustre, la collectivité réalise depuis 1980 un suivi écologique du lac du Bourget. Ce suivi s'inscrit en complément du suivi RCS/RCO réalisé par l'agence de l'eau. La fréquence de ce dernier, tous les 3 ans, répond à une volonté de déterminer l'état écologique et chimique du lac mais ne permet pas de suivre finement les évolutions interannuelles qualitatives de la masse d'eau.
- De plus, les objectifs assignés à ce suivi qui étaient à l'origine en lien uniquement avec la lutte contre l'eutrophisation, évoluent et prennent en compte de nouveaux enjeux : le changement climatique, les espèces exotiques envahissantes, les toxiques (pesticides, PCB, PFAS, etc.).

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Réalisation du suivi écologique du lac (compartiments eau, phytoplanctons, zooplanctons et poissons) : 12 campagnes annuelles dont 4 DCE compatibles conformément au cahier des charges du suivi RCS/RCO,
- Réalisation d'une campagne annuelle de photo-aérienne par drone afin de mesurer les gains écologiques de la baisse du niveau du lac (analyse de l'évolution des surfaces et densités).
- Budget : 57 000 €/an sur les années 2027 et 2028.

→ INDICATEURS

- Rapport d'étude

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2027 et 2028

MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA		Communes		
Toutes les ME	BV du lac du Bourget	Nature de l'action	Observatoire DCE (a) Observatoire Pesticides DCE (a) Substances émergentes (b) Suivi des débits restitution (c) Suivi des ZH restaurées (c)	75 000 €HT 5 000 €HT 20 000 €HT 15 000 €HT 20 000 €HT
		Indicateurs	Rapport étude	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- L'ensemble des actions portées dans le cadre du Contrat Eau & Climat a pour objectif l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Afin d'évaluer l'efficacité de ces actions, il convient de poursuivre dans le temps les suivis existants et d'en porter de nouveaux :
 - Un **observatoire de la qualité des cours d'eau** est en place sur le bassin versant depuis 2000 avec une fréquence de 4-5 ans. Il porte sur une **vingtaine de stations** sur lesquels sont analysés des paramètres physico-chimiques et des indices biologiques (a),
 - Un **observatoire de la contamination par les pesticides** en temps de pluie est également en place et complète celui de l'Agence de l'Eau réalisé en période de régime stabilisé,
 - Des **substances toxiques émergentes**,
 - Dans le cadre du PGRE, une douzaine de sources fait l'objet de la mise en place de **débits de restitution** afin de réduire les déficits quantitatifs et l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques en période d'étiage. Ces débits de restitution sont de l'ordre de 3 à 28 L/s. Si l'effet quantitatif de ces débits peut être mesurable au niveau des stations hydrométriques du CISALB, l'impact sur la qualité des eaux et la biodiversité aquatique est cependant plus complexe à appréhender. La mise en place d'un dispositif d'évaluation des gains écologiques de ces mesures doit être étudiée,
 - Dans le cadre du PGSZH, plusieurs **zones humides** font l'objet de travaux de restauration et d'entretien. Il est important de mesurer les effets de ces actions en développant des suivis d'indicateurs écologiques.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Poursuite de l'observatoire des rivières sur une vingtaine de stations : mesures de paramètres physico-chimiques et d'indices biologiques (IBG/IBD/IPR),
- Poursuite de l'observatoire des pesticides sur une dizaine de stations : recherche de molécules en temps de pluie,
- Suivi toxiques : PFAS, résidus pharmaceutiques,
- Réalisation d'une étude de 2 ou 3 complexes source/cours d'eau « références » afin de déterminer les gains quantitatifs, qualitatifs et écologiques de la mise en place des débits de restitution
- Suivi pluriannuel d'indicateurs descriptifs de l'état écologique des zones humides restaurés (boite à outils RhoMeO).
- Le budget sera consommé au fil des 3 ans sans programmation préétablie.

→ INDICATEURS

- Rapports d'étude

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Sans objet.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026, 2027 et 2028

SUIVIS	Indicateurs	Année	Coût global	Taux AERM
Observatoire qualité rivières (15 stations suivies sur 2 années consécutives)	Phys/chimie IBG/IBD IPR (complément suivi FSPPMA)	2027-2028	10 000 €HT 30 000 €HT 35 000 €HT	70%
Observatoire pesticides (10 stations-2 campagnes)	Substances DCE	2028	5 000 €HT	70%
Suivi de substances toxiques (PFAS, résidus médicamenteux)	Substances émergentes	2027	20 000 €HT	70%
Etude des débits de restitution (3 stations)	Température IBG/IBD/IPR	2027	15 000 €HT	70%
Suivi écologique ZH	Indice humidité Indice floristique Habitat Suivi amphibiens/odonates	2027	20 000 €HT	70%

MAH	Milieux aquatiques et biodiversité	Maître d'ouvrage	CISALB	
MIA		Communes		
FRD527b FRD13004 FRD529 FRD1491 FRDR526a	Leyse aval Ruisseau des Marais Belle-Eau Tillet Sierroz amont et Deysse	Nature de l'action	Mesures en régie Mesures par drone	PM 10 000 €HT
		Indicateurs	Rapport étude	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- L'augmentation des températures liées au changement climatique impacte directement la température de l'eau des rivières et la biodiversité aquatique.
- De nombreux rejets liés à l'activité humaine influencent également la température des cours d'eau. Ces rejets peuvent être continus ou ponctuels : eaux d'exhaures de parking, eau de climatisation, rabattement de nappe lors de chantiers de construction, etc.
- Des arrivées d'eau froide peuvent également traduire de résurgences de nappe. C'est le cas par exemple du ruisseau de l'Erier / ruisseau des Marais (débordement de nappe).
- Aujourd'hui, les données disponibles restent ponctuelles (données FSPMA et CISALB) et n'offrent pas une vision large et continue du territoire pour comprendre la dynamique thermique globale des cours d'eau.
- Les résultats de telles investigations pourront alimenter des actions spécifiques du PTGE (fiche ECO-1), du programme de plantations (fiche MAH-12) et du plan de gestion de Crosagny – Beaumont (fiche MAH-20).

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Etude thermique à réaliser (en priorité) :
 - De la Leyse du Bout du Monde à la confluence avec le lac
 - L'Erier puis le ruisseau des Marais jusqu'à la confluence avec la Leyse,
 - Le ruisseau des Moulins puis le Belle-Eau jusqu'à la confluence avec le lac,
 - Le Tillet depuis Chambéry le Haut jusqu'à l'hippodrome d'Aix-les-Bains.
 - La Deysse de Crosagny jusqu'à sa confluence avec le Sierroz.
- Identification des zones de résurgences de nappe, des zones de rejets liés à l'activité humaine et des refuges thermiques.
- La méthodologie par drone, bien qu'efficace, est malheureusement trop cher (3 000 €/km) et il est vraisemblable que ces inspections thermiques soient faites en régie par les agents du CISALB.

→ INDICATEURS

- Rapport d'étude.

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude à engager durant un été sec à partir de 2026 (contrainte PTGE).

AEP	Préservation et restauration de la qualité des eaux en ressources stratégiques	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
Disposition 5E-01	Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable	Communes	Toutes communes de Grand Chambéry	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Etude	200 000 €HT
Défi PABCC		Indicateurs	Données et modèle	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- PTGE lac du Bourget
- SDAGE 2022-27

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Etude de vulnérabilité de la nappe alluviale de la plaine de Chambéry (BURGEAP 2017)

L'étude de vulnérabilité a mis en évidence un déficit de connaissance de la dynamique de la nappe alluviale de la plaine de Chambéry : secteurs et modalité de recharge, sensibilité à la pluviométrie, sensibilité aux prélèvements et de son évolution au regard du changement climatique.

Ce manque de connaissance avait déjà conduit au classement en « masses d'eau affleurantes pour lesquelles des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires sur tout ou partie du territoire » de la nappe alluviale dans le SDAGE 2022-27.

Connaissance des interactions nappe/rivière et de l'impact des variations de niveau de nappe sur l'alimentation des cours d'eau

De récents suivis de débit des cours d'eau en zone de nappe captive réalisés par le CISALB notamment sur l'Erier ont mis en évidence des échanges importants entre la nappe et les rivières qu'il convient de mieux appréhender tant en terme quantitatif qu'en terme d'impact qualitatif.

Enfin, une meilleure compréhension de la dynamique de la nappe est un préalable à une meilleure interprétation des mécanismes à l'œuvre dans la diffusion de la contamination de la nappe par les PFAS. Les équipements prévus dans le cadre de cette étude seront également mutualisés avec la recherche de l'origine de la contamination (sectorisation et identification de « points chauds » par prélèvement et analyses sur les piézomètres créés. Cet objectif est en lien avec la fiche « AEP 3 Travaux PFAS et recherche de l'origine ».

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Synthèse bibliographique actualisée par rapport à l'étude de vulnérabilité (BURGEAP 2017)
- Appréhender l'évolution quantitative de la nappe
- Evaluer l'impact respectif des prélèvements et du changement climatique sur son équilibre quantitatif
- Evaluer les échanges nappe/rivière et leur évolution
- Modélisation des niveaux piézométriques de la nappe

→ INDICATEURS

- Nombre de piézomètres suivis et intégrés à l'étude
- Rendu et livrables par phase
- Carte piézométrique saisonnière
- Modèle

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

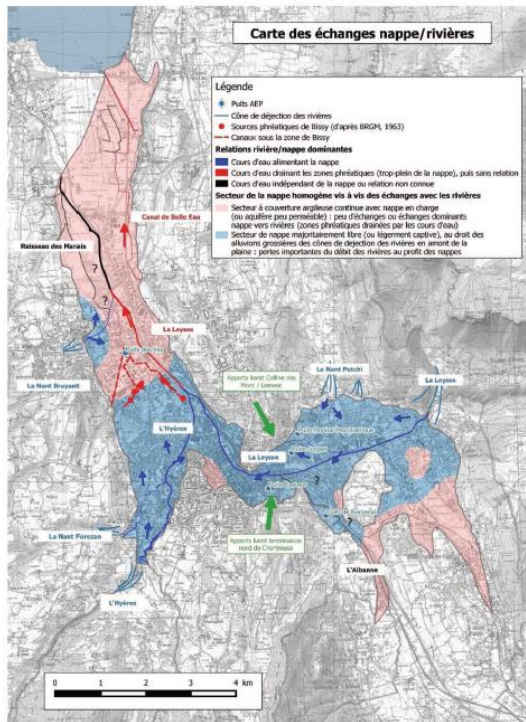
- 2025 – implantation de 26 nouveaux piézomètres conformément aux conclusions de l'Etude de vulnérabilité BURGEAP 2017 (450 000 € HT estimés)
- 2025/26 – Instrumentation des 35 piézomètres en sondes piézométriques avec rapatriement des données (100 000 € HT estimés)

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

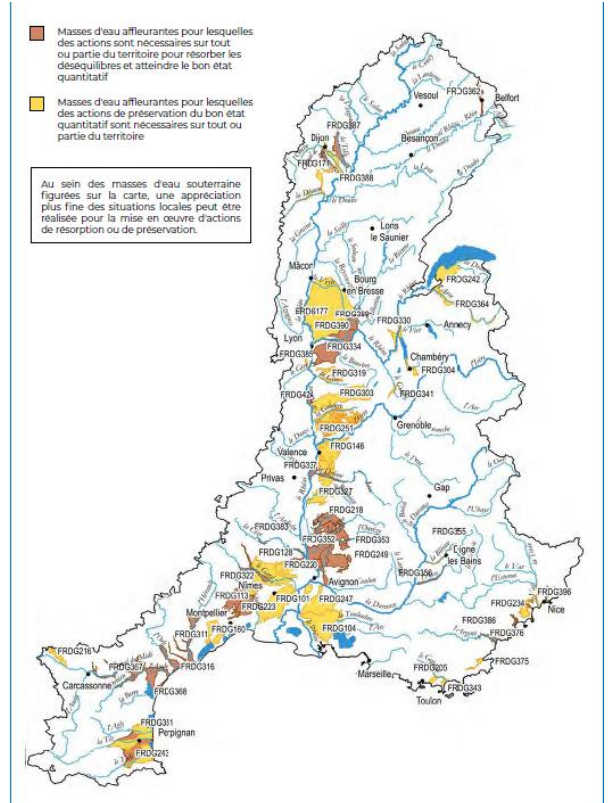
- Automne 2025 – rédaction du CCTP de l'étude
- 1^{er} trimestre 2026 – validation du CCTP
- 1^{er} semestre 2026 – Consultation du bureau d'étude
- 2nd semestre 2026 – démarrage de l'étude



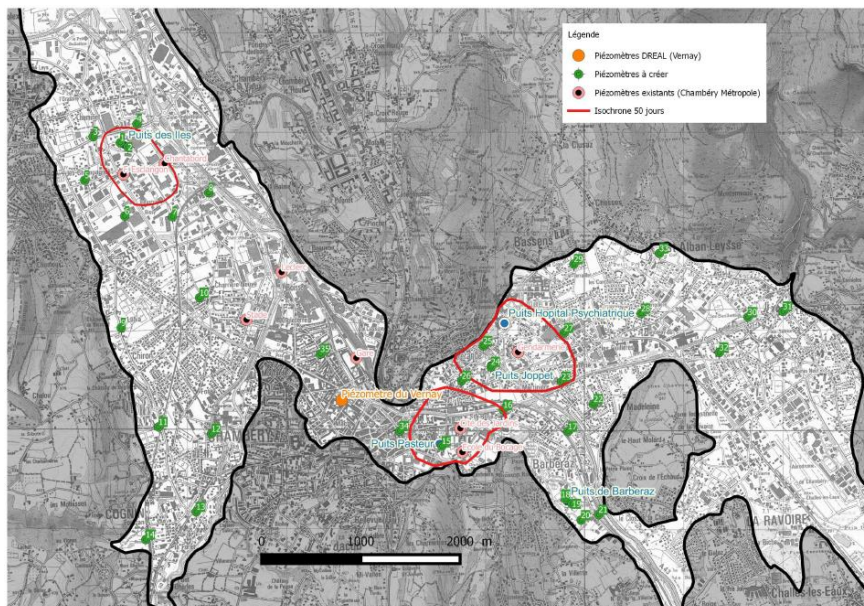
CHAMBERY METROPOLE
Etude de risques et de protection de la nappe de Chambéry – Délimitation des secteurs de sauvegarde en tant que ressource stratégique pour l'eau potable
Phase 1 : Synthèse des données, caractérisation de la nappe et suivi quantitatif



Carte de synthèse des échanges nappe/rivières et des apports direct du karst (BURGEAP 2017)



Actions relatives au bon état quantitatif des masses d'eau souterraines affleurantes (carte 7A-1 SADGE 2022-27)



Proposition de création d'un réseau de piézomètres permanent sur la nappe de Chambéry (BURGEAP 2017)

AEP2	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Ecole-en-Bauges	
FRDG144 FRDR532b	Calcaires et marnes du massif des Bauges Le Chéran de la source au barrage de Banges	Nature de l'action	Travaux	50 000€HT
Défi		Indicateurs	m3 substitués	2026

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- PTGE Chéran

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Etudes en lien avec l'action :

- Bilans ressources/besoins sur Bauges devant actualisation 2025
- Actualisation du SD AEP 2018 – finalisation étude Bauges devant 2025 – scénarii de sécurisation 2025
- Recherche en eau secteur de la Compôte/Ecole CD73 2021

Le secteur de Bauges devant (Sainte-Reine, Ecole, Compôte, Châtelard, La Motte en Bauges et Lescheraines) présente un déficit de son bilan ressource /besoin dès 2040 et ce quel que soit le scénario d'exploitation des ressources actuelles :

- Substitution de la source des Chaudannes par Touvière (déficit dès la pointe actuelle)
- Utilisation de Touvières et Chaudannes

La situation est aggravée par une forte variabilité de la qualité de l'eau de la source de Chaudannes qui a donné lieu à plusieurs non-conformités et une interdiction de consommation en 2023.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

La sécurisation de ce secteur nécessite la recherche de ressources pérennes de proximité. Des études géophysiques menées par le conseil départemental de la Savoie en 2021 a mis en évidence une potentialité de la nappe du Chéran sur le secteur de Bauges devant.

Afin de confirmer cette potentialité et intégrer cette ressource pérenne dans un scénario de sécurisation des forages de reconnaissance (3) ont été implantés sur le secteur de la nappe du Chéran en 2025.

Ces forages de reconnaissance ont montré une capacité pouvant répondre aux besoins de sécurisation du secteur. Des essais de pompage d'exploitation longue durée sont donc à réaliser sur 2 des 3 sites.

→ INDICATEURS

- Capacité du/des forages
- M3 annuels produits et substitués

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

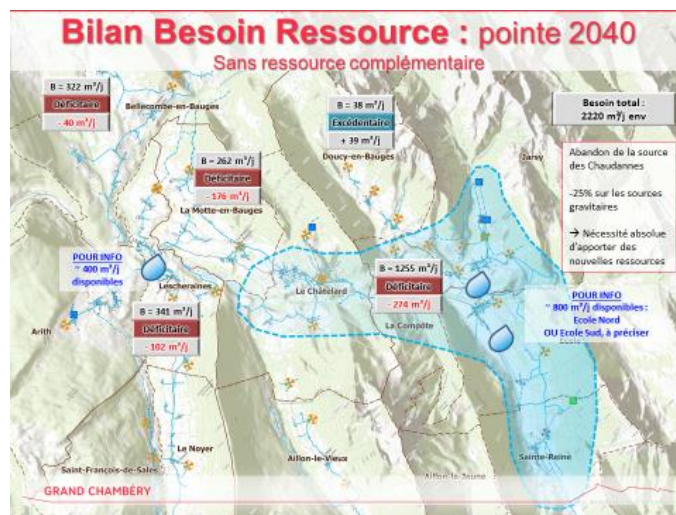
- Fin juin 2025 – implantation des 3 piézomètres de reconnaissance sur la nappe du Chéran

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2026 – Essais de pompage longue durée sur un site de la nappe du Chéran

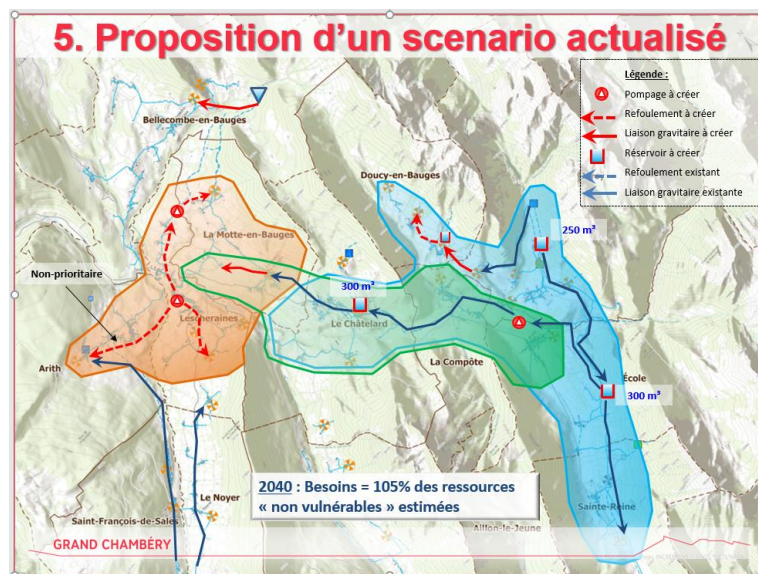
→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Etudes et travaux	50 000			50 000

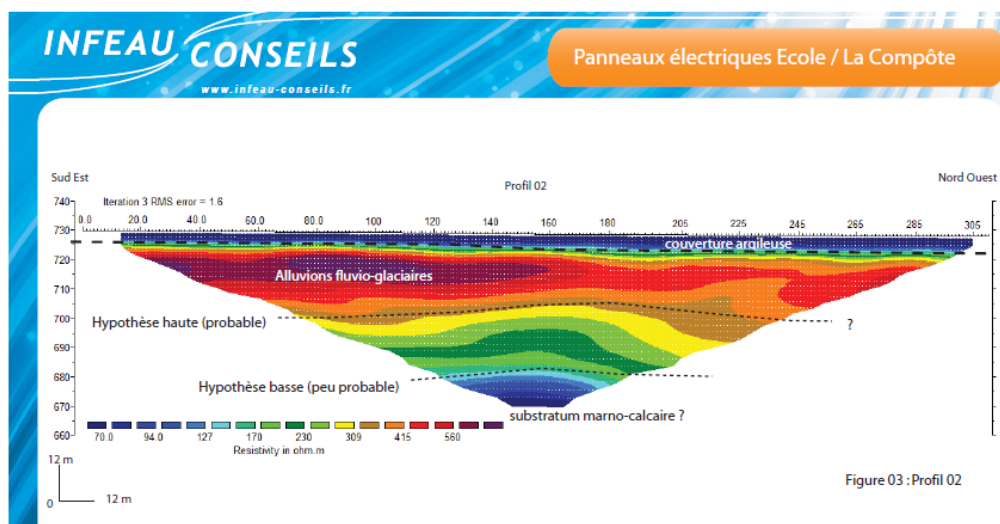


Bilan ressource besoin secteur Bauges mise à jour 2025

Déficit du secteur Bauges devant avec les sources de Touvières et Chaudannes



Scénario de sécurisation avec recours à un forage dans la nappe du Chéran



*Profil géophysique secteur 1 – Recherche en eau – secteur de la Compôte / Ecole
Taluy Info Conseils EIRL – Mars 2021*

AEP1	Mise en conformité de l'eau destinée à la consommation humaine	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Travaux	2 300 000 €HT
Défi		Indicateurs	m3 substitués	2026-2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Plan d'action PFAS

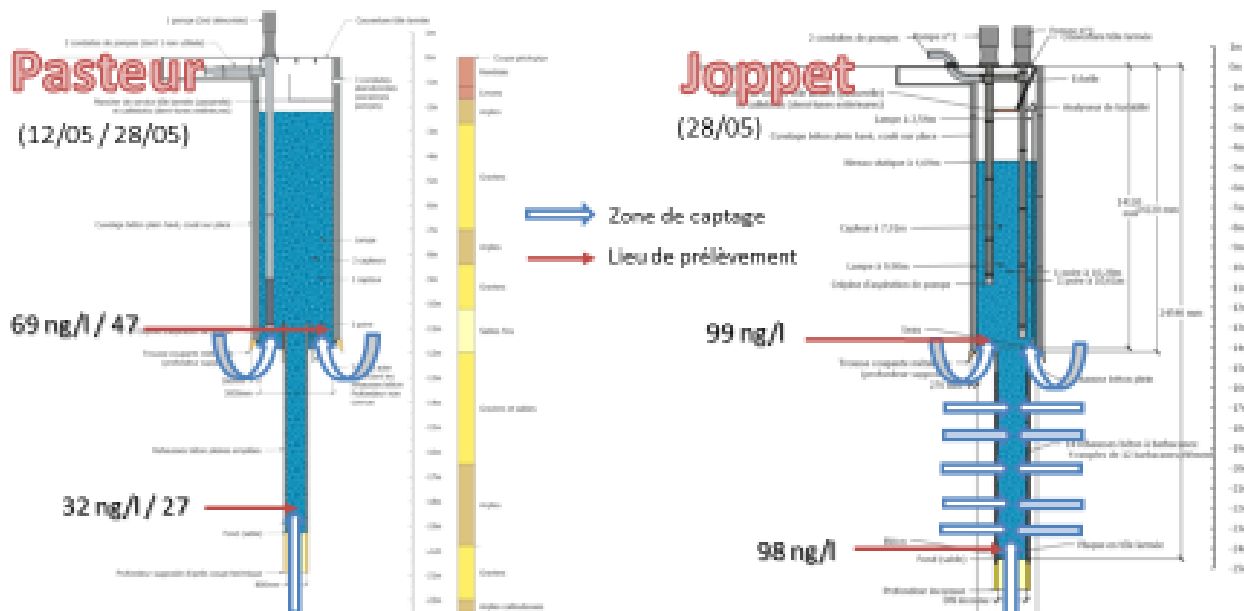
→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Inspection caméra Puits des Prés, Joppet, Pasteur - 2024

Le « plan d'action PFAS » comporte plusieurs volets dont la recherche de l'origine de la contamination. Les investigations menées depuis mi 2023 ont permis de mettre en évidence plusieurs secteurs potentiellement contributeurs de la contamination. Or, cette pollution se situe vraisemblablement dans les horizons peu profonds du sol et des aquifères.

Les passages caméra des puits Joppet et Pasteur ont montré, par mise en miroir des coupes géologiques et des arrivées d'eau confirmées par les inspections, que les puits drainaient plusieurs horizons aquifères dont un profond et un ou plusieurs superficiels. La réalisation d'analyses de PFAS à 2 profondeurs dans ces puits indique une potentielle stratification de la pollution par les PFAS : nappe superficielle plus contaminée que la nappe profonde.

Le schéma ci-dessous présente les résultats obtenus ainsi que les coupes hydrogéologiques et le descriptif des puits issu des passages caméra.



- Pasteur : 2 venues d'eaux principales dans le puits avec des teneurs 2x moindres au fond (mais le pompage est situé à 11m, à l'aplomb de la zone la plus contaminée)
- Joppet : une uniformité des concentrations au sein du puits à cause du système de captation des eaux par barbacanes entre 14 m et 24 m

GRAND CHAMBERY

L'étanchéification des puits, comme cela a été fait sur le forage de Lescheraines, permettrait d'isoler les nappes superficielles plus sujettes à contamination car en relation avec les horizons plus pollués du sol de la nappe profonde.

→ **INDICATEURS**

- Conformité réglementaire de la qualité de l'eau
- Nombre de non-conformité annuel

→ **ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE**

- Inspection caméra Puits des Prés, Joppet, Pasteur 2024

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- 2026/27 – Etudes de faisabilité, AVP et PRO
- 2027/28 - travaux

→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
Etudes et travaux	100 000	700 000	1 500 000	2 300 000

AEP1	Mise en conformité de l'eau destinée à la consommation humaine	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry – La Motte-Servolex	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Travaux	8 829 575 €HT
Défi		Indicateurs	m3 substitués	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Plan d'action PFAS
- Diagnostic des sites industriels en lien avec la mise en conformité des rejets et stockages de substances dangereuses

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Les PFAS sont des composés chimiques synthétiques spécifiques utilisés notamment dans l'industrie et pour de nombreux produits de la vie courante : vêtements techniques, mousses à incendie, emballages alimentaires, etc. Dans l'eau potable, une limite de qualité concernant 20 PFAS est fixée par une directive européenne à 100 nanogrammes/Litre (ng/L). Elle s'applique depuis janvier 2023 en France.

En 2024, sur dix-sept prélèvements effectués, deux résultats ponctuels d'analyses du contrôle sanitaire d'une partie des eaux produites par Grand Chambéry se sont révélés supérieurs au seuil en février et décembre 2024. Ce deuxième dépassement a entraîné une situation de non-conformité par rapport à la réglementation en vigueur dans la zone de distribution concernée. L'Agence Régionale de Santé (ARS) a néanmoins rappelé la position interministérielle applicable lorsque deux dépassements sont relevés en l'espace d'un an : « *ne pas restreindre l'usage de l'eau distribuée et mettre en œuvre un plan d'actions destiné à rétablir la qualité de l'eau distribuée dans les meilleurs délais.* »

Suite à ces résultats et en lien avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Chambéry a proposé et mis en place le plan d'actions suivant à court et moyen termes.

- Réaliser une enquête afin de déterminer les causes de cette situation de non-conformité et réduction à la source

En 2025, le service des eaux de Grand Chambéry a renforcé les analyses réalisées depuis mai 2023 en autocontrôle sur les puits et la dizaine de piézomètres afin d'acquérir les données permettant de mieux appréhender les évolutions des teneurs en PFAS dans la nappe. En complément, d'autres points en nappe ont été testés afin de cibler la ou les potentielles zones contaminées. De plus, 27 piézomètres supplémentaires vont être réalisés fin 2025 pour compléter et affiner dès 2026 le maillage existant.

En lien avec les services de la DREAL, des études pour corréliser les PFAS mesurés et les activités actuelles ou passées, potentiellement sources émettrices, ont été engagées depuis mars 2025. Un recensement des entreprises dont les activités passées seraient susceptibles d'être à l'origine des PFAS est en cours et devrait aboutir prochainement à des diagnostics plus spécifiques aux PFAS. Des suivis des rejets ont par ailleurs été diligentés par la DREAL sur les entreprises actuellement ciblées.

- Engager des travaux pour atteindre une concentration la plus basse possible et rétablir la qualité de l'eau distribuée

Afin de réduire rapidement les taux de PFAS sous le seuil réglementaire dans l'eau distribuée, une première tranche de dilution des eaux avec l'apport du puits de Saint-Jean-de-la-Porte a été mis en place sur l'UDI de Joppet. La mise en œuvre de la seconde phase, courant juillet 2025, permettra la dilution de l'UDI de Pasteur.

La dilution permet de respecter les seuils actuels mais ne permet pas d'éliminer la présence des PFAS dans l'eau distribuée ni d'anticiper le durcissement de la réglementation en lien avec l'avis de l'ANSES.

C'est pourquoi Grand Chambéry a engagé dès le printemps 2025, avec l'appui d'un chef de projet spécifique, des études sur la mise en place de traitements sur les 3 UDI présentant une contamination par les PFAS.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Volet « recherche des origines e la contamination et réduction à la source »

Etendre le suivi des PFAS à de nouveaux piézomètres dans les secteurs identifiés comme « points chauds »



Etendre la liste des PFAS analysés en fonction de la connaissance acquise en lien avec les activités et la capacité des laboratoires à analyser ces substances. Un travail conjoint avec l'Université de Savoie permet d'être au plus près des avancées en matière de connaissance et de lien entre contaminant et activité génératrice.

Cibler et lister les PFAS à rechercher dans les futures campagnes

Réglementation internationale et agence nationale



- Réglementation
 - France – 20 PFAS
 - Italie – 24 PFAS
 - Danemark – 22 PFAS
 - Suède – 21 PFAS
- Suivi ANSES – 34 PFAS

Les 4 majeurs sont toujours recherchés
PFOS / PFHxS / PFOA / PFNA

PFAS spécifiques à certains usages

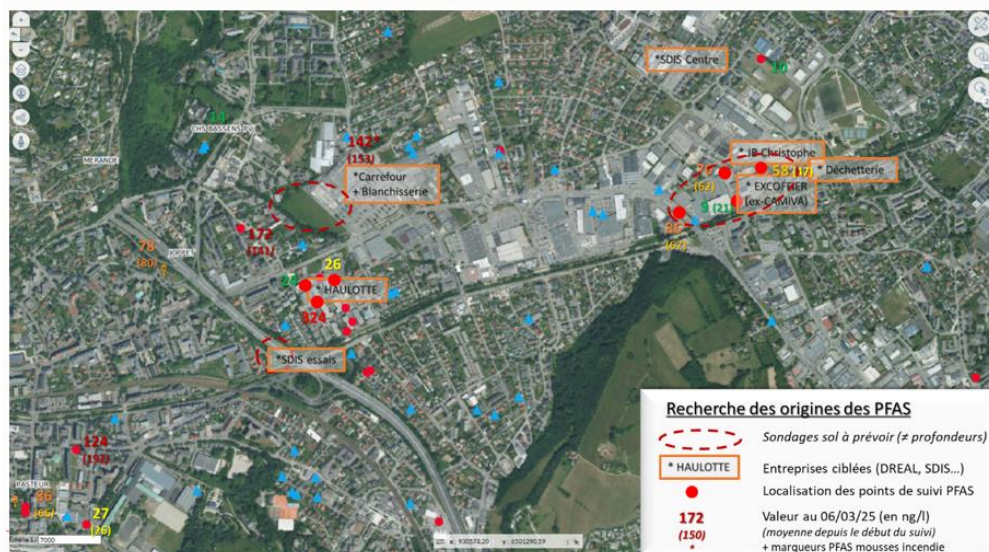


PFCA: acides perfluorocarboxyliques et dérivés
TFA : résidu de dégradation dont usage en pesticides

Perspectives 2025

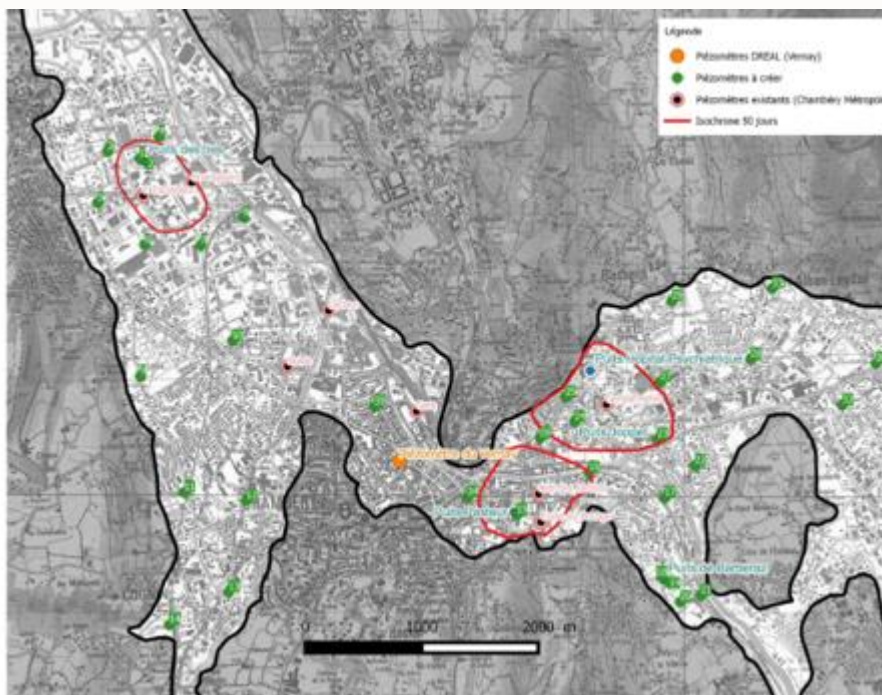
Continuer à élargir la liste des PFAS recherchés **dans la limite analytique des laboratoires**

Recherche des sites émetteurs actuels et passés, réalisation de diagnostic sur les sites en activité en lien avec la DREAL



Identification avec le SDIS des sites d'incendie majeurs sur le territoire et diagnostic des aires d'entraînement

Enfin, amélioration de la connaissance de la dynamique des polluants dans la nappe alluviale de la plaine de Chambéry par instrumentation de nouveaux piézomètres en 2025



Au-delà des frais d'analyse et d'instrumentation, le pilotage de ces actions, l'interprétation des données, le retour aux services de l'Etat, direction et élus de Grand Chambéry, nécessite du temps passé estimé à 0,3 ETP en 2026 et 0,2 ETP en 2027.

▪ Volet « traitement de la ressource »

Le volet traitement porte sur les UDI de Pasteur et Joppet. Deux sites seront donc équipés (puits ou réservoir de tête). La capacité de traitement permettra de traiter 100% des volumes journaliers produits soit pour chaque puits et selon la DUP :

- **800 m³/h** (capacité réelle des pompes en place)
- 18 000 m³/jour réduit à **8 000 m³/jour de pompage réel sur 10 heures**

Mettre en place les solutions de traitement afin de répondre à la réglementation et à la sécurité sanitaire de l'eau distribuée. La réalisation des travaux est précédée par :

- ✓ un état de l'art des types de traitement existant en comparant leur performance, la nature ubiquiste des polluants traités, leur coût d'investissement et de fonctionnement,
- ✓ la définition du type de traitement le plus adapté aux configurations des UDI (objectifs de traitement, type de traitement, emplacement du traitement, dimensionnement...)
- ✓ la réalisation des études AVP/PRO relatives aux solutions retenues.

→ **INDICATEURS**

- Volumes traités

→ **ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE**

- Arrivée du chef de projet « traitement » mai 2025
- Recherche de l'origine en cours mais nécessité d'amplifier la démarche
- Coût des investissements important
- Réglementation en évolution constante – 20 PFAS vs 4PFAS, TFA

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- 2026 – Etudes de faisabilité, AVP et PRO
- 2027/28 – travaux

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Volet Etudes et travaux		8 700 000		8 700 000
Volet Recherche origine	50 000	50 000		129 575
Analyses	0,3 Ingé	0,2 Ingé		
Animation du volet	17 745	11 830		

ECO	Sobriété en eau des collectivités	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Travaux	6 850 000 €HT
Défi	1 – Réduire ls prélèvements de 10% d'ici 2030	Indicateurs	m3	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Plan d'action de réduction des fuites et d'amélioration du rendement – comptage des fontaines, déconnexion ou adaptation, réduction/comptage et/ou élimination des trop-pleins permanents aux réservoirs
- Futur PTGE du Lac du Bourget

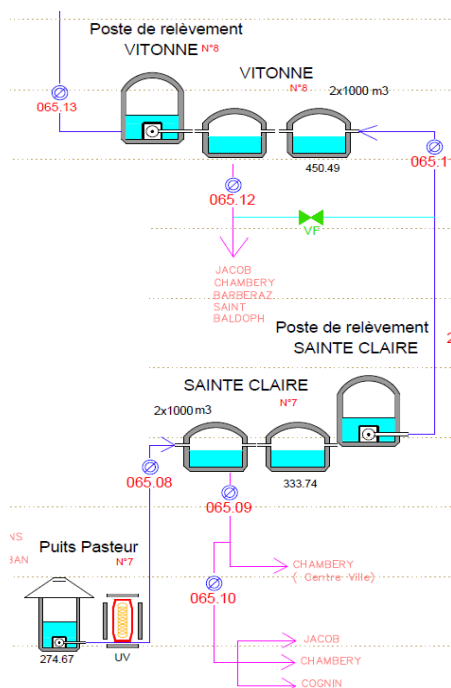
→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Etudes en lien avec l'action :

- Analyse MultiCritères Ouvrages de Production (AMCOP) gros ouvrages – septembre 2024
- Diagnostics des grands réservoirs – Merlin 2024
- Bilan production journaliers – relevé des compteurs entrée et sortie

Le diagnostic du réservoir de Sainte Claire composé de 2 cuves de 1 000 m³ chacune, réalisé par Merlin en 2024, a mis en évidence des dysfonctionnements et des défaillances du génie civil entraînant un manque d'étanchéité du réservoir.

Ce manque d'étanchéité et donc la perte d'eau au niveau de l'ouvrage est confirmée par le suivi des volumes journaliers pompés et distribués. Le synoptique ci-dessous ainsi que le tableau des volumes annuels permettent d'approcher le volume de perte.



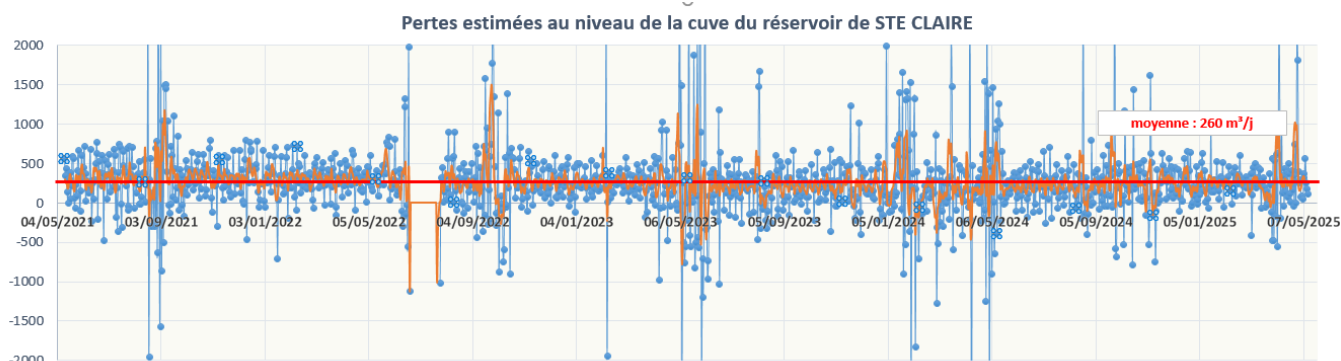
Le volume de perte peut être estimé comme suit :

$$\text{Volume de perte} = \text{Compteur entrée (065.08)} - \text{compteur entrée Vitonne (065.11)} - \text{compteur distribution (065.09)} - \text{volume de service (vidange réservoir pour lavage/désinfection annuelle)}$$

Afin de se soustraire du temps de séjour dans le réservoir, le calcul est basé sur le volume annuel.

	065.08 m3/an	065.09 m3/an	065.11 m3/an	Volume service m3/an	Pertes réservoir m3/an
2021	2 273 647	1 623 644	521 051	4 200	124 752
2023	1 854 709	1 329 193	444 681	Report 2024	80 835
2024	1 789 435	1 224 670	480 727	4 000	80 038

Le graphique ci-dessous précise par un suivi des volumes journalier le volume annuel estimé ci-dessus :



En bleu : les pertes journalières (entrée moins les sorties journalières) mesurées en m3

En orange : les pertes en moyenne glissante sur 5 jours pour lisser les effets du temps de séjour dans le réservoir

*En rouge : la moyenne des pertes journalières **260 m³/j en moyenne** (part des eaux de service non déduite).*

Ainsi la perte est estimée à **90 000 M3/an** (94 900 soit 260 X 365 - 5 000 (eau de service) m3/an).

En comparaison cette perte correspond à **4,6% du volume en sortie de réservoir** :

- 20% du débit journalier pompé vers Vitonne (1 344 m3/j)
- 6,6% du volume distribué directement à partir de Sainte Claire (4 067 m3/j)

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Réhabilitation de l'ouvrage cuve 1 et cuve 2 soit par remplacement de la précontrainte soit de reconstruction afin de solutionner les problèmes de structure,
- Travaux chambres de vannes non étanches
- Reprise de la gestion des eaux pluviales depuis les cuves

→ INDICATEURS

- 90 000 m3 d'économie d'eau

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Investigation réservoir Saint Claire n1– Ginger mars 2024
- Investigation réservoir Saint Claire n2– Ginger avril 2024
- Etude préliminaire avec diagnostic - Montmasson septembre 2024

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Investigations complémentaires en cours
- AVP juillet 2025
- Validation PRO septembre 2025
- Consultation automne 2025 et négociation marché décembre 2025
- Etudes et maîtrise d'œuvre 2026
- Démarrage des travaux juin 2026

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Etudes et maîtrise d'œuvre	600 000			600 000
Travaux	6 250 000			6 250 000

ECO	Sobriété en eau des collectivités	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Travaux	8 716 000 €HT
	1 – Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	Indicateurs	m3	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Plan d'action de réduction des fuites et d'amélioration du rendement – comptage des fontaines, déconnexion ou adaptation, réduction/comptage et/ou élimination des trop-pleins permanents aux réservoirs
- Futur PTGE du Lac du Bourget

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Analyse multicritère annuelle de priorisation des secteurs et linéaires de canalisation

Le rendement moyen de l'agglomération se situe autour de 72,5 % (71,3 % en 2021 et 72,3% en 2022) ces dernières années avec un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 0,97% (0,86% en 2021 et 0,77% en 2020). Cette situation est en dessous des standards nationaux pour le rendement (81,5% en 2021) malgré un taux de renouvellement supérieur à la moyenne nationale.

L'amélioration du rendement est un enjeu prioritaire du Projet de Territoire du mandat en cours. La direction de l'eau et de l'assainissement de Grand Chambéry s'est donc donnée pour objectif ambitieux un rendement de 75% en 2026 et 80% à l'horizon 2030. L'atteinte de cet objectif nécessite donc de travailler sur tous les axes d'amélioration du rendement :

- Réduire les volumes non comptés (pose de compteurs sur les fontaines et bassins 2024/25, trop plein permanent des réservoirs 2025)
- Réduire les volumes de fuite :
 - Gagner en efficacité en détectant plus rapidement les fuites (chambre de sectorisation, mise en place de la technologie leakmited basée sur l'intelligence artificielle afin de détecter plus rapidement les fuites sur la base de la remontée des données des logger positionnés sur le réseau) - 2025
 - Augmenter le taux de renouvellement des réseaux. L'ambition est de garantir un taux de renouvellement de 1% annuel.

Le renouvellement des réseaux est basé sur une analyse multicritère qui prend en compte :

- L'âge du réseau,
- Le nombre de fuite sur le tronçon,
- Le volume de fuite en m3/j,
- UDI concernée (priorité si UDI en déficit/non secourable même si ILP faible)

Sont également pris en compte le matériau du réseau concerné. Ce critère non prioritaire peut aider à la décision.

L'analyse multicritère est réalisée sur la base de données du SIG qui rassemble l'ensemble des informations relatives aux réseaux (informations descriptives et relatives aux interventions/remontées de terrain).

A cette priorisation, s'ajoute des renouvellements d'opportunité en relation avec les projets et travaux communaux.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse multicritères 2025 pour les années 2026 à 2028. Elle sera sujette à évolution annuelle en fonction de l'analyse qui sera faite.

COMMUNES	SECTEUR/ RUE	2026	2027	2028	Linéaire PROJET	UDI	fuites en m³/j	Sources données	linéaire distri en km	ILP en m³/j/km
AILLON LE JEUNE	RD206	375 000 €			900		360	BBR merlin 2019	18,43	19,53
BARBERAZ	Route d'Apremont	?								
BELLECOMBE EN BAUGES	Hameau Broissieux	400 000 €	400 000 €		2000	Techet	100	BBR actu SDE 2024	18,09	5,53
CHAMBERY	Rte de St Saturnin	110 000 €			250	St Saturnin	26	BBR profils 2017	19,74	1,32
PUYGROS	VC4 de Bugnon -Fenestroz	310 000 €			670	Marles/Ravenets	30	BBR merlin 2019	7,73	3,88
Curienne	RD11	180 000 €			260	Chef Lieu OU Boyat ?	50	BBR merlin 2019	13,38	3,74
COGNIN	Rue de la Digue	180 000 €			370	Chamoux	2163	BBR profils 2017	106,51	20,31
JARSY	chef lieu	- €	200 000 €	200 000 €	1200	Jarsy Chef Lieu	112	BBR merlin 2019	11,33	9,89
LE CHATELARD	Hameau de Montlardier	250 000 €			580	Chaudannes	96	BBR actu SDE 2024	13,90	6,91
LA MOTTE EN BAUGES	Route des Dalphins		250 000 €	165 000 €	1180	Les Fresses	48	BBR actu SDE 2024	13,27	3,62
LA MOTTE SERVOLEX	Rue Roland Laime	30 000 €			130	Chamoux	2163	BBR profils 2017	106,51	20,31
LA MOTTE SERVOLEX	Chemin de la Combe du Villard et Route du Villard et Route d			200 000 €	500	Les Fees	pertes non évaluées sur refoulement			
LA THUILE	Hameau de la Rongère	206 000 €			475	Combe noire	51	BBR merlin 2019	12,19	4,18
LA THUILE	Chef Lieu	- €	300 000 €	200 000 €	1100	Chef Lieu la thuile	51	BBR merlin 2019	12,19	4,18
LES DESERTS	Pleurachat			310 000 €	700	Les Fayards	36	BBR profils 2017	8,27	4,35
LES DESERTS	La Féclaz				1500	Damot - Sapey	pertes non évaluées sur refoulement			
LES DESERTS	La Féclaz	230 000 €	380 000 €	400 000 €	1600	Damot - Sapey		BBR profils 2017		4,38
LE NOYER	RD -Rte du Noyer	450 000 €	450 000 €	400 000 €	3150	Les Fontaines	66	BBR merlin 2019	9,28	7,11
SAINT ALBAN LEYSSE	Rue de la Perrodière	60 000 €			100	Cazard	1815	BBR profils 2017	102,76	17,66
SAINT ALBAN LEYSSE	Rue du Nivolet		90 000 €		165	Cazard	1815	BBR profils 2017	102,76	17,66
SAINT ALBAN LEYSSE	Rue Mont peney			120 000 €	235	Cazard	1815	BBR profils 2017	102,76	17,66
SAINT BALDOPH	depuis RD12a en domaine privé	- €	300 000 €	300 000 €	1200		pertes non évaluées sur adduction			
SAINT JEOIRE PRIEURE	Chemin du Colombier		140 000 €		300	Prieuré la Boisserette	75	BBR profils 2017	3,24	23,15
SAINT SULPICE	RD de Montfort a Prevaut partie	400 000 €			640	Michetons 500	29	BBR profils 2017	18,13	1,60
SONNAZ	Route de la Fruitiere		130 000 €		260	Les Monts	847	BBR profils 2017	61,21	13,84
Total/an		3 181 000 €	2 640 000 €	2 295 000 €	19465					

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Réhabilitation des réseaux de distribution fuyards
- Réhabilitation des conduites de transport sur les UDI des puits de la nappe alluviale.
Etude diagnostic 2026 et 2027 pour travaux tranche 1 en 2028

→ INDICATEURS

- Linéaires de canalisation réhabilités
- m3 de fuites économisées
- ILP tronçons

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Analyse multicritère **mise à jour annuellement** avec programme travaux des communes

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Travaux de réhabilitation des réseaux de distribution – programme annuel
- Diagnostic des réseaux de transport 2026/27
- Travaux réseaux de transport, tranche 1 en 2028

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Etudes	50 000	50 000		100 000
Travaux				
Distribution	3 181 000	2 640 000	2 295 000	8 116 000
Transport			500 000	500 000

ECO	Sobriété en eau des collectivités	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Toutes communes du territoire	
	Toutes masses d'eau du territoire	Nature de l'action	Travaux	358 000 €HT
Défi	1 - Réduire les prélèvements de 10% d'ici à 2030	Indicateurs	m3 économisés	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- TRANSV-1a accompagnement des acteurs du territoire et des habitants à la sobriété en eau et la gestion du petit cycle de l'eau
- Futur PTGE du lac du Bourget

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Face au changement climatique et à la nécessité de sensibiliser la population à préservation de l'eau, Grand Chambéry, souhaite renforcer la sensibilisation des abonnés et inciter aux économies d'eau par des gestes simples mais efficaces.

La prise d'abonnement est le meilleur moment pour sensibiliser nos nouveaux abonnés aux économies et à la sobriété en eau. Un kit d'accueil des nouveaux abonnés sera distribué en main propre ou par envoi postal (abonnements pris par internet). Il pourra contenir :

- une écobox constituée de plusieurs dispositifs économes en eau à installer sur les points d'eau de l'habitation (robinets, douches, toilettes). Celui disponible actuellement contient plusieurs mousseurs pour robinets et douches ainsi qu'un sablier pour limiter le temps passé sous la douche.



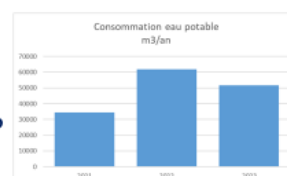
- Un dossier de sensibilisation aux bons gestes et à l'origine de l'eau distribuée au robinet.

En parallèle, Grand Chambéry s'est inscrite dans la démarche du « défi -10% » proposé et animé par l'association Amorce. Cela consiste d'ici 2026 à réduire de 10% la consommation en eau des bâtiments de l'agglomération hors process. Grand Chambéry possède 76 bâtiments, répartis sur 46 sites qui représentent une consommation de 72 000 m3/an.

Direction des Grands Equipements

Gymnase Le Levant
Gymnase du Granier
Gymnase Leya
Gymnase du Parc
Gymnase BOUTRON II
Gymnase Delphine et Jonathan
Le Phare
Parc des expositions - Hall B/C/D
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°4 - Hangar ODE
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°7 - CSVVA
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°6 - Hangar SAM
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°9 - Hangar STRA
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°10 - Hangar Télécom + CSVVA
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°12 - Bureau CLAP
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°13 - Atelier CSVVA
Aérodrome de Challes - Bâtiment n°14 - Hangar planeurs CSVVA
Piscine Aqualudique - bâtiment principal/vestiaire/snack
Piscine Buisson Rond
Patinatoire + snack

12 sites
35 000 à 62 000 m3



→ **DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

L'objectif en matière de sobriété des nouveaux abonnés : distribution d'un Kit hydroéconome aux **8 000 nouveaux abonnés annuels du territoire** (main propre ou envoi postal).

La réduction des consommations des bâtiments de l'agglomération nécessite :

- Un diagnostic des bâtiments (étude des consommations, nombre et type de points d'eaux par bâtiment, matériel en place, plan d'action avec listing du matériel hydroéconome par bâtiment) (hors contrat 2025)
- Mise en place du matériel hydroéconome par bâtiment (70 000 €HT)
- La sensibilisation des agents des bâtiments équipés et du public dans les ERP (flyer, vignette « Eau climat, on agit ! »)

L'objectif visé est une économie de l'ordre de 40% par rapport à la consommation actuelle.

→ **INDICATEURS**

- Nombre de kits distribués
- Nbre de bâtiments de Grand Chambéry équipés
- Economies d'eau des bâtiments de Grand Chambéry

→ **ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE**

- Septembre 2025 – sélection des kits hydroéconomes à distribuer et établissement marché
- Eté 2025 – diagnostic des bâtiments de l'agglomération

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- Mise en œuvre distribution kit hydroéconomes février 2026
- Equipement des bâtiments Grand Chambéry 1^{er} trimestre 2026

→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
Distribution Kit nouveaux abonnés	96 000	96 000	96 000	288 000
Equipements bâtiments	70 000			70 000

ECO	Sobriété en eau des collectivités	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Toutes communes du territoire	
	Toutes masses d'eau du territoire	Nature de l'action	Travaux	220 500 €HT
Défi	1 – Réduire les prélèvements de 10% d'ici à 2030	Indicateurs	m3 économisés	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Futur PTGE du lac du Bourget

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Grand Chambéry communique depuis 2011 sur le sujet de l'eau notamment au travers de la Nivolette, mais face au changement climatique et à la nécessité de sensibiliser la population à préservation de l'eau, Grand Chambéry anime depuis 2024 un plan de communication dédiée à la sobriété hydrique des usagers même en dehors des périodes de sécheresse « Economiser l'eau, ça coule de source ! Toute l'année chaque geste compte ».

ÉCONOMISER L'EAU, ÇA COULE DE SOURCE !

Elle comporte les supports suivants :

- Affiches abribus,
- Affiches sur les bus
- Affiches A3(campagne next one dans les bars et restaurants)
- Motion design en générique d'entrée aux séances de cinéma et « une toile à la belle étoile »
- Format facebook et Instagram
- Actualités web
- Spot radio

Les messages s'adaptent en fonction des saisons avec par exemple : « Ce n'est pas parce qu'il pleut que je m'infiltre » ou « N'attendons pas la sécheresse, économiser l'eau ça coule de source toute l'année ».



Grand Chambéry participe également à des événements ou conférences : Foire de Savoie 2024 avec un stand dédié (plusieurs dizaines de milliers de visiteurs), fête de la science, fêtes du printemps des communes...

Grâce au déploiement de la télérelève (24 450 compteurs télérelevés soit 30% du parc de Grand Chambéry fin 2024), et de la mise en service en avril 2024 de la plateforme « eau quotidien », chaque abonné télérelevé a désormais accès à sa consommation en eau quotidienne.



Cette implication de Grand Chambéry dans la préservation de la ressource en eau et le déploiement de la télérelève ont incité le ministère en charge de l’écologie à proposer au territoire d’être pilote sur une nouvelle version de la plateforme Vigieau sous le titre de « Préservons l’eau ».

La campagne lancée en juin 2024 auprès de nos abonnés télérelevés avait pour objectif de sensibiliser la population à la préservation de l’eau, d’informer sur les bons gestes en matière d’économie, d’informer sur les niveaux de sécheresse. Cette campagne sous forme d’envoi de mail (11 au total) à un panel de 3 000 abonnés a obtenu les résultats suivants :

60% d’ouverture de mails, et 70% exprime un fort intérêt pour le suivi de la conso eau
Leur consommation en eau a ensuite été comparée à un panel de 3 000 abonnés non ciblés par les mails. Il ressort une baisse de la consommation moyenne journalière pour le groupe test.

→ DESCRIPTION DE L’ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

Grand Chambéry souhaite donc :

- Poursuivre et développer en créant de nouveaux supports et visuels, son plan de communication et de sensibilisation à la préservation de l’eau « Economiser l’eau, ça coule de source » sur la période 2026-28 (30 000 €HT/an + 0,5 ETP pilotage plan de communication soit 23 500 /an).
- Développer son application « Eau quotidien » pour intégrer des alertes de consommation d’eau, des modules informations relatives à l’état de la ressource et arrêtés sécheresse en s’inspirant du projet pilote « préservons l’eau » du ministère), informer sur les bons gestes de manière plus ciblée... (20 000 €HT/an de développement)

→ INDICATEURS

- Nombre de manifestations
- Nbre d’affichage bus et arrêt bus
- Baisse moyenne de la consommation d’eau des abonnés enregistrés sous Eau Quotidien
- Nbre d’alertes surconsommation

→ ETAT D’AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Définition du plan d’action 2026 en cours

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Plan de communication « Economiser l’eau, ça coule de source » 2026-28
- Développement et mise en service des modules 2026-28

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Plan de communication	53 500	53 500	53 500	160 500
Développement modules	20 000	20 000	20 000	60 000

ASS4	Réutilisation des eaux usées traitées et des eaux grises	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry	
FRDG304	Alluvions de la plaine de Chambéry	Nature de l'action	Travaux	470 570 000 €HT
Défi	8 – Viser 250 projets de réutilisation des eaux	Indicateurs	m3 d'eaux usées traitées réutilisés	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- TRANSV-1a accompagnement des acteurs du territoire et des habitants à la sobriété en eau et la gestion du petit cycle de l'eau
- Futur PTGE du Lac Bourget

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Plan eau du gouvernement

Note interne sur les projets de REUT

Etude d'opportunité et portés à connaissance 2025

UDEP 2045 – Merlin 2025

L'alimentation en eau potable de l'agglomération de Chambéry est réalisée majoritairement à partir de la nappe de Chambéry, classée comme ressource stratégique en équilibre précaire dans le SDAGE 2022-2027. Par ailleurs, le milieu récepteur du rejet de la station d'épuration de Chambéry est le fleuve Rhône, via la galerie creusée sous le massif de l'Epine.

L'UDEP de Chambéry est équipé d'une filtration membranaire post traitement primaire qui permet, depuis sa mise en service, de produire une eau dite « ultrafiltrée » utilisée dans la **préparation des polymères**, l'épaississement des graisses et boues et la dilution de chaux. Ces usages représentent entre 1 000 et 1 700 m3/mois soit environ 11 000 m3/an. La capacité du dispositif d'ultrafiltration est de 800 m3/j soit 292 000 m3/an.

A la construction de l'UDEP, était également prévu la fourniture d'eau ultrafiltrée à l'incinérateur des OM voisin. La canalisation existante permet à ce jour de fournir cette eau à l'UVE et ce depuis mai 2025, à raison de 11 000 m3/an (soit 30 m3/j) pour le **refroidissement des fumées**.

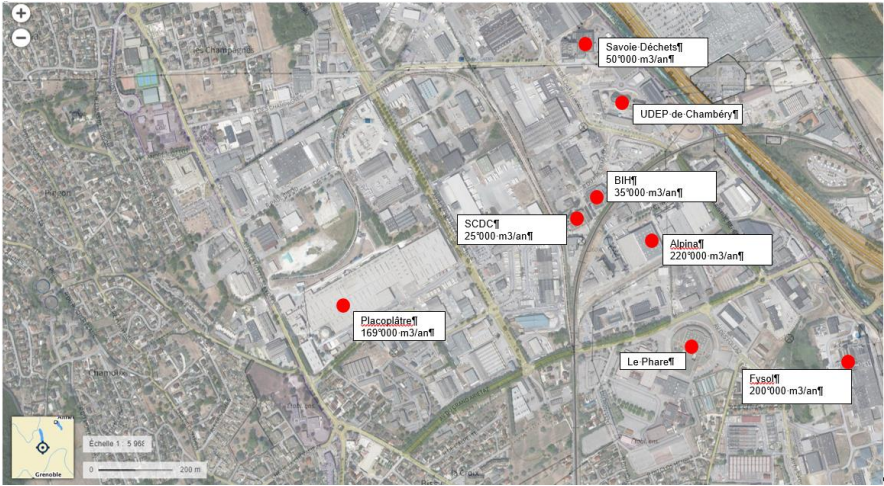
La capacité du traitement membranaire permet donc d'envisager d'autres usages internes et externes afin de substituer l'eau potable pour des activités ne le nécessitant pas :

- **Interne - lavage des sols** des bâtiments d'exploitation de l'UDEP
- Externe – **curage des réseaux** par des hydrocureuses de Grand Chambéry et des entreprises extérieures, **arrosage** des espaces verts, autres **usages industriels dont process**

Plusieurs scénarii seront étudiés dans le cadre de l'étude d'opportunité (fin 2025- début 26) allant :

- du scénario minimal, qui consiste à mettre en œuvre
 - l'ensemble des usages internes ci-dessus, de développer l'accès à une borne de puisage extérieure alimentée par de l'eau ultrafiltrée pour les hydrocureuses et l'arrosage,
 - de diversifier la distribution d'eau ultrafiltrée à l'incinérateur (30 000 m3/an supplémentaires pour **l'extinction des mâchefers**) et aux entreprises les plus proches (déchetterie pour **lavage du sol**, blanchisserie intherhospitalière pour les premières étapes du **process de lavage** (27 à 35 000 m3/an d'eau potable) et R3C chauffage urbain pour **injection dans le réseau** (25 000 m3/an d'eau potable) – ex SCDC),
- au scénario intermédiaire qui intègre la distribution jusqu'à l'entreprise placoplâtre pour le **process de fabrication des plaques de plâtre** (169 000 m3/an d'eau pompée dans la nappe alluviale de la plaine de Chambéry)
- et le scénario maximal pour lequel une seconde branche de réseau de distribution permettrait d'alimenter Alpina pour sa PAC (200 000 m3/an issue de la nappe d'accompagnement de la Lysse) et Fysol pour le **refroidissement des fumées** (186 000 m3/an issue de la nappe alluviale de la plaine de Chambéry)

L'implantation des entreprises et l'ensemble des volumes en jeu sont présentés sur le plan ci-dessous.



→ DESCRIPTION DE L’ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEs

Quelque soit le scénario retenu, les travaux suivants sont nécessaires :

- désinfection de l'eau ultrafiltrée. Mise en place d'un **traitement UV** en sortie du **membranaire**,
- équipement du point réglementaire A8 en mesure de débit,
- optimisation et/ou agrandissement du traitement membranaire pour atteindre la **qualité A+** requise par les usages,
- installation d'une borne d'eau ultrafiltrée en entrée de l'UDEP
- création du réseau de distribution d'eaux ultrafiltrées (scénario minimal) **350 mL**

Le volume d’eau potable substitué varie de 100 000 m3/an pour le scénario 1 à 250 000 m3/an pour le scénario intermédiaire et 350 000 m3/an pour le scénario 3.

→ INDICATEURS

- m3 substitués

→ ETAT D’AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- CCTP étude opportunité – juin 2025
- Démarrage étude - automne 2025
- Livraison eau ultrafiltrée à l’incinérateur des Om (UVE) – mai 2025
- Etude désinfection membranaire - avril 2025
- Travaux bornes de puisage - 1^{er} trimestre 2026

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Désinfection des eaux ultrafiltrées - 1^{er} trimestre 2026
- Travaux bornes de puisage - 1^{er} trimestre 2026
- Travaux REUT ZI Bissy T1 et redimensionnement/réhabilitation membranaire – 2027/28

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Borne de puisage extérieure	70 000			70 000
Désinfection UV	100 000			100 000
REUT ZI Bissy T1		100 200 000		100 200 000
Réhabilitation membranaire			200 000	200 000

Commenté [NB1]: Pour le traitement, le coût plafond est de 800 m3/j x 500 €/m3/j soit 400k€. Donc la désinfection et la réhabilitation membranaire ne sont pas plafonnées. Par contre, il me faut le linéaire de réseau pour la tranche 1 pour vérifier le coût plafond.

ASS2	Réseau d'assainissement	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
ASS0302	Réhabiliter et/ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors DERU	Communes	Challes-les-Eaux	
FRDR11021	Ruisseau de la Mère	Nature de l'action	Travaux	820 000 €HT
Défi		Indicateurs	m3 déversés	2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Raccordement de la STEP de Curienne, suppression du rejet au ruisseau de Ternèze

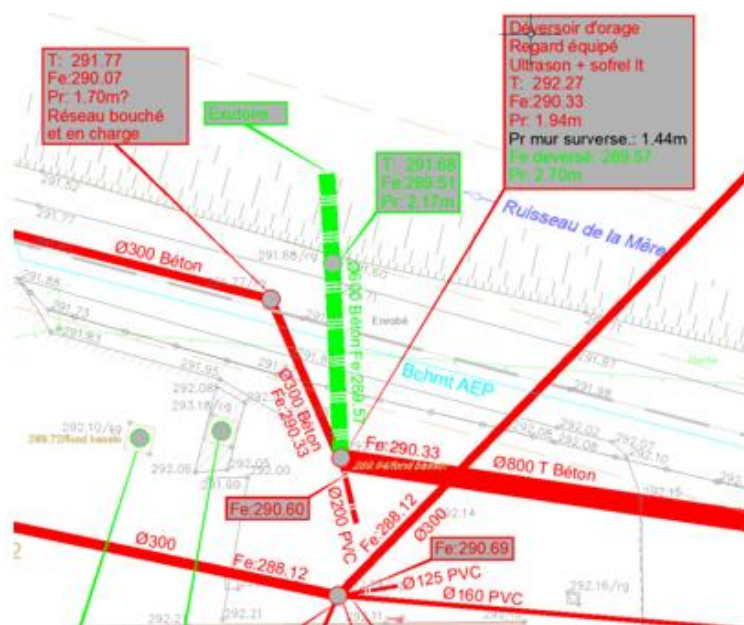
→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Schéma directeur Sud aggro - Artellia 2024

Le ruisseau de la Mère (FRDR11021) connaît une dégradation de son état écologique en lien avec des rejets d'eaux usées issus des réseaux d'assainissement de Grand Chambéry. Cette pression est suffisamment importante pour générer une mesure du SDAGE 2022-27).

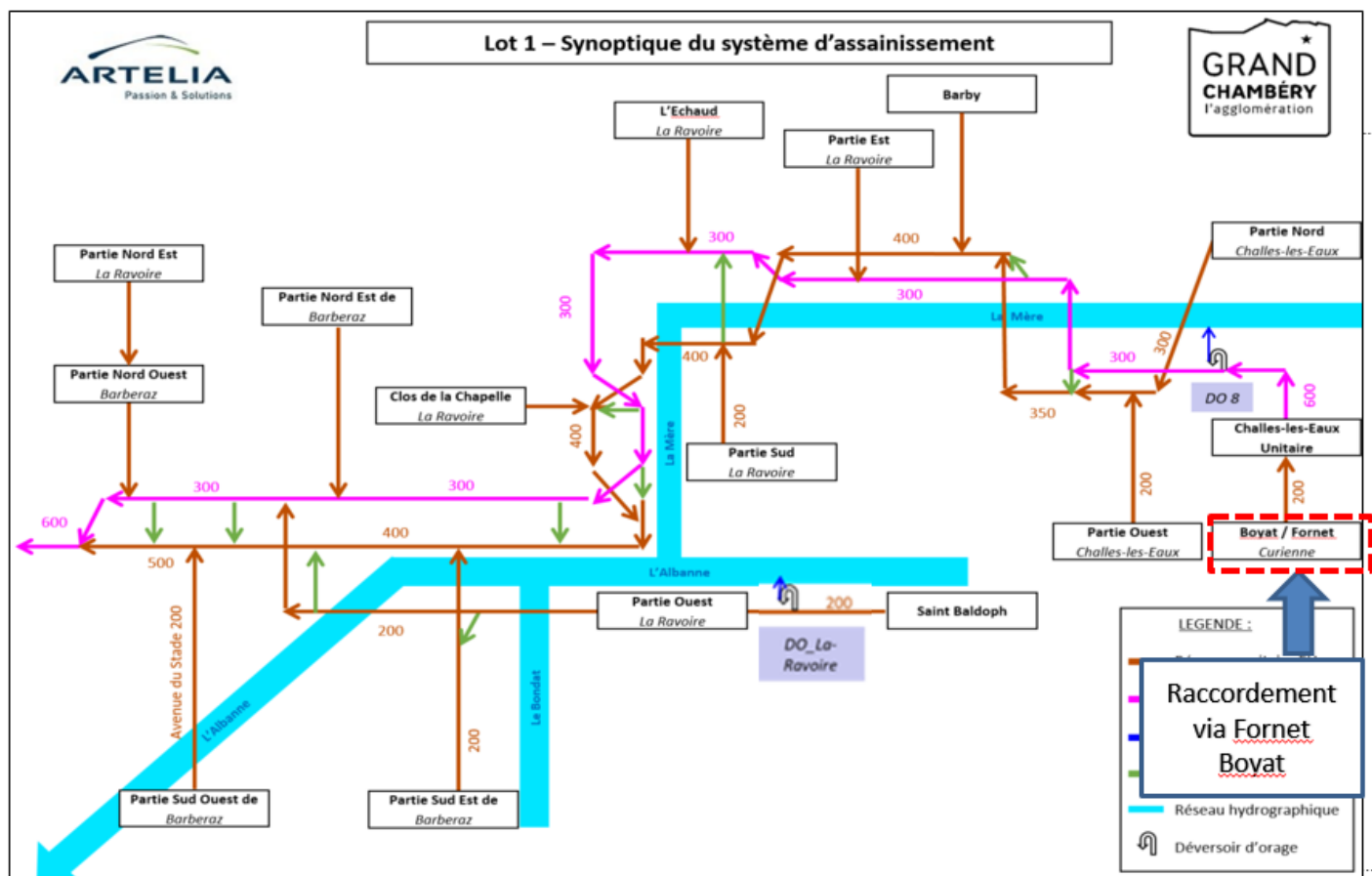
Le fonctionnement actuel du réseau est le suivant :

- DO8 alimenté par un réseau unitaire ovoïde T60/80
- En aval du DO8 :
 - Réseau EU/unitaire béton DN 300 achemine les eaux en temps sec vers UDEP
 - Trop plein du DO – béton DN 600 achemine les eaux déversées à la Mère



Plan des réseaux au droit du DO8

La schéma directeur sud agglo, réalisé en 2024, donne comme scénario préférentiel, le raccordement de la station d'épuration lits macrophytes de Curienne à l'UDEP de Chambéry.



Ce raccordement sur le réseau en amont via Fornet et Boyat accentue l'impact du DO 8 et du DO de Joigny/Ravoire sur la Mère (par contrainte aval)

Le tableau ci-dessous présente les volumes déversés par le DO8 et le DO de Joigny/Ravoire (DO découvert en 2023) à la Mère :

	2020	2021	2022	2023	2024
DO8 m3/an	8 466	9 173	7 128	31 197	14 669
DO Joigny m3/an				41 152	14 954

En parallèle, des travaux de séparation des réseaux unitaires en amont sont menés sur la commune de Challes-les-Eaux.



Le tableau ci-dessous présente l'impact des scénarii sur les déversements au DO8 en fonction du temps de retour des pluies :

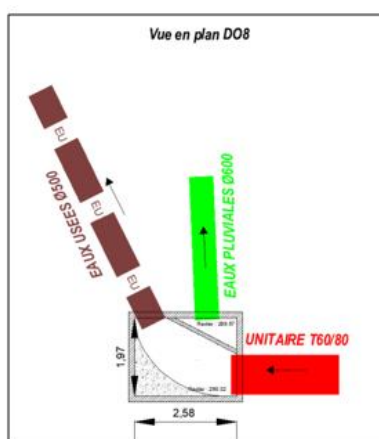
Déversements au DO 8

	T = 1 mois	T = 2 ans	T = 10 ans
Sans Curienne (situation initiale)	670 m ³	782 m ³	907 m ³
Avec Curienne	739 m ³	860 m ³	1050 m ³
Curienne + mise en séparatif av. des Thermes	720 m ³	857 m ³	1050 m ³
Curienne + mise en séparatif av. des Thermes + réhausse DO 8	6 m ³	425 m ³	570 m ³
Curienne + mise en séparatif av. des Thermes + réhausse DO 8 + renforcement réseaux aval	0 m ³	320 m ³	400 m ³

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

Les travaux à réaliser portent :

- Sur le DO8
 - Terrassement, pompage des effluents et dépose de l'ancien ouvrage
 - Pose d'un ouvrage préfabriqué ou coulé en place
 - Maçonnerie de l'ouvrage avec côte de seuil réhaussée à 290,95 m
 - Raccordement des canalisations en amont et en aval



- Sur la DO Joiny/Ravoire. 3 scénarii ont été étudiés
 - 1 – suppression du DO et renforcement des collecteurs aval avec passage de l'Albanne en encorbellement
 - 2 – suppression du DO et renforcement des collecteurs aval avec passage de l'Albanne via une décharge
 - 3 - suppression du DO et réalisation d'un BSR

Le scénario 3 a été retenu selon les critères suivants :

Proposition d'aménagement	Proposition d'aménagement	Contraintes de faisabilité	Chiffrage (€HT)	Note proposée	Commentaire
RENFORCEMENT VIA L'ENCORBELLEMENT - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø300 sur 30 m - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø400 sur 680m - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø500 sur 1220m Pose d'un collecteur en encorbellement	Impact pour T2ans Suppression des déversements au milieu naturel DO Ravoire Surplus de débit en aval de la zone d'étude de 44 l/s Déport des débordements en aval pour T10ans	Faisabilité de l'encorbellement en fonction de la structure de l'ouvrage sur l'Albanne Passage en parcelles privées	2 024 490 € Sans prise en compte des surcoûts de l'encorbellement	2	Aménagement permettant de répondre à la problématique sous réserve de l'acceptation des surdébits à l'aval mais faisabilité complexe notamment du fait du passage en encorbellement
RENFORCEMENT VIA LA DECHARGE - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø300 sur 30m - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø400 sur 670 m - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø500 sur 600m - Dépose du collecteur existant et pose d'un Ø600 sur 670m	Impact pour T2ans Suppression des déversements au milieu naturel DO Ravoire Surplus de débit en aval de la zone d'étude de 62 l/s Déport des débordements en aval pour T10ans	Faisabilité du franchissement sous l'Albanne Passage en parcelles privées	2 545 765 €	2	Aménagement permettant de répondre à la problématique sous réserve de l'acceptation des surdébits à l'aval mais faisabilité à préciser notamment du fait du franchissement de l'Albanne et de la propriété privée
MISE EN PLACE D'UN BASSIN STOCKAGE RESTITUTION Création d'un bassin d'un volume utile de 250 m3	Suppression des volumes déversés au milieu naturel Aucun report des volumes à l'aval pour T2ans et T10 ans	Foncier et faisabilité de l'implantation du bassin sur la parcelle de la déchetterie Etat des sols du terrain	669 900 €	3	L'aménagement répond à la problématique. Il s'agira néanmoins de confirmer la faisabilité au droit du terrain envisagé

⇒ Proposition : Suppression du DO la Ravoire et mise en place d'un BSR sous réserve de la possibilité d'implantation du bassin

→ **INDICATEURS**

- m3 déversés

→ **ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE**

- Schéma directeur Sud aggro - Artellia 2024 (Secteurs La Martinière, Sainte Rose) phase 4
- Chiffrage 3 scénarii phase 3
- AVP DO8 Juin 2024
- Travaux mise en séparatif Avenue des Thermes - 2025
- Démantèlement bassin amont DO8 en préalable aux travaux à réaliser - 2024

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- Etude 2026 et travaux 2028

→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
Réhausse DO8			150 000	150 000
DO Joigny et réseau aval			670 000	670 000

ASS	Réseaux d'assainissement	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Chambéry	
	Toutes masses d'eau superficielles	Nature de l'action	Etude	50 000 €HT
Défi		Indicateurs	Volumes déversés	2027

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Thèse Plastilac 2022
- Etude du transport des plastiques de la Leysse jusqu'au lac – rapport de stage Julie Gondouin 2022
- Présence de microplastique dans l'eau potable – rapport de stage Clémentine Sapey 2022

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Thèse Plastilac 2022

Etude du transport des plastiques de la Leysse jusqu'au lac – rapport de stage Julie Gondouin 2022

Présence de microplastique dans l'eau potable – rapport de stage Clémentine Sapey 2022

Les investigations menées ces dernières années sur la présence dans notre environnement de particules de microplastiques ont mis en évidence que l'ensemble des milieux aquatiques superficiels et souterrains présentaient une contamination plus ou moins importante.

L'origine de ces microplastiques peut provenir d'un apport direct par les rejets des UDEP, les retombées atmosphériques et le ruissellement urbain mais également indirect par décomposition de déchets macroplastiques disséminés dans l'environnement. Ces déchets peuvent avoir pour origine, des dépôts sauvages mais peuvent aussi être véhiculés par les eaux pluviales lors du ruissellement sur des secteurs urbanisés propices à la présence de déchets plastiques.

Des pilotes mis en place sur d'autres collectivités à la sortie des exutoires de réseau d'eaux pluviales et/ou dans les grilles elles-mêmes (Nice, Cannes 88 kg de déchets en 4 mois, Rouen 1 tonne de déchets, Vesoul) ont montré leur efficacité dans le piégeage des déchets plastiques.

Grand Chambéry souhaite pouvoir mettre en place un projet test sur son territoire et notamment sur les réseaux de Chambéry centre-ville.

Ces filets ou pièges seront utilisés comme animation de sensibilisation. Les déchets récoltés seront exposés et en parallèle un temps de marquage par le grand public des grilles d'eaux pluviales « le lac commence ici » sera organisé afin de sensibiliser aux déchets jetés dans les grilles d'eaux pluviales.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Etude de faisabilité du piégeage des déchets en amont des réseaux (grilles d'eaux pluviales) et/ou à l'exutoire des principaux réseaux urbains, des modes de gestion des ouvrages
- Définition AVP de l'équipement d'un secteur du centre-ville de Chambéry
- Mise en œuvre et suivi du test

→ INDICATEURS

- Volumes de déchets récoltés

→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

- Rédaction du CCTP fin 2026

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- 2027 lancement de l'étude

→ MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)

	2026	2027	2028	Total
Travaux		50 000		50 000



Filet à l'exutoire de réseau (source Pollustock)



Panier anti-déchets sur grille d'eaux pluviales (source Pollustock)

		Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes	Toutes communes du territoire Sain-Jean-de-la-Porte	
	Toutes masses d'eau du territoire	Nature de l'action	Animation	194 736 €HT
Défi		Indicateurs	ETP Nbre de dossiers d'économie ou désimper	2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

- Futur PTGE lac du Bourget
- Arrêté cadre sécheresse et PSH

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

L'adaptation au changement climatique ne se décrète pas, elle se construit et elle s'anime.

Grand Chambéry souhaite promouvoir les actions positives qui concourent à rendre plus vertueux le cycle de l'eau au travers de nos usages. Pour cela un effort doit être fait en matière d'accompagnement des acteurs du territoire en matière de gestion des eaux pluviales, d'utilisation des eaux non conventionnelles, de sobriété hydrique mais aussi des habitants et abonnés (COM1 et ECO6).

En matière d'eaux pluviales, il s'agit d'accompagner et de promouvoir les solutions fondées sur la nature et à la source dans le cadre des projets d'urbanisme.

En matière de sobriété hydrique des acteurs publics et économiques du territoire, l'effort doit porter sur le diagnostic des usages, sur l'accompagnement vers des solutions plus sobres et économes et sur l'innovation notamment avec l'usage des eaux non conventionnelles (eau de pluie, eaux grises, de process).

En effet, les services des eaux et notamment les cellules dédiées à l'accompagnement à la transition environnementale se doivent appréhender l'ensemble du cycle de l'eau en dépassant le simple angle de la conformité ; conformité des branchements, conformité de rejets, conformité ANC, conformité des aménagements de gestion des eaux pluviales ; afin de favoriser et promouvoir des solutions qui s'inscrivent dans l'adaptation du territoire au changement climatique et à ces effets.

→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

L'accompagnement et l'animation de cette thématique passe par :

- La sensibilisation et l'accompagnement technique et administratif des porteurs de projets d'aménagement (collectivités, bailleurs sociaux et aménageurs privés) à la gestion des eaux pluviales à la source et par des solutions fondées sur la nature (réunion de sensibilisation, rédaction de documents de communication, et d'information, réunions techniques préalables au dépôt du permis de construire) – 0,2 ETP Technicien + 0,1 ETP ingénieur
- L'accompagnement technique et administratif des projets de désimperperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales portés par les collectivités et entreprises (diagnostic de terrain, suivi du projet, rédaction de notes techniques et des pièces du dossier de demande de subvention) – 0,1 ETP ingénieur + 0,15 ETP Technicien
- La participation à « Eau climat ! On agit ! » sur le territoire du CISALB – suivi des consommations des communes engagées, accompagnement des projets de désimperperméabilisation et d'économie d'eau en lien avec un rejet au réseau d'eaux usées (CTM notamment) – 0,15 ETP Ingénieur + 0,15 ETP technicien
- Animation de « Eau climat ! On agit ! » sur le territoire des Bauges non couvert par le CISALB mais associé à l'action Eau climat ! On agit ! – 0,15 ETP ingénieur
- Réaliser du benchmark sur les solutions de gestion des eaux pluviales (groupe de travail du GRAIE)
- Animer le défi -10%, suivre l'opération et évaluer les économies générées – 0,1 ETP ingénieur

A ces missions s'ajoutent celles liées à la substitution de l'eau potable et à la sobriété hydrique :

- Sensibiliser et accompagner les projets d'usage d'« eaux non conventionnelles » sur le territoire (projets immobiliers communaux, aménageurs privés, industriels, artisanaux) – 0,1 ETP ingénieur

→ **INDICATEURS**

- M3 économisés, M² désimperméabilisés
- Nbre de projets suivis
- Volume d'eaux non conventionnelles utilisé

→ **ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE**

- Structuration effective pour répondre à ces missions

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- 2026-2028

→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
<i>Animation plan de communication PM fiche COM 1 Grand Chambéry</i>	<i>0,5 ETP tech 23 500</i>	<i>0,5 ETP tech 23 500</i>	<i>0,5 ETP tech 23 500</i>	<i>70 500</i>
Animation accompagnement à et la sobriété hydrique	0,7 ETP ingé 41 412 0,5 ETP technicien 23 500	0,7 ETP ingé 41 412 0,5 ETP technicien 23 500	0,7 ETP ingé 41 412 0,5 ETP technicien 23 500	194 736

SPEA	Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable	Maître d'ouvrage	Grand Chambéry	
		Communes		
	Toutes les masses d'eau de Grand Chambéry	Nature de l'action	Etude Eau potable Assainissement	150 000 €HT 150 000 €HT
Défi		Indicateurs		2026-2028

→ LIEN / FINANCEMENT AVEC UNE AUTRE DEMARCHE

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

Bilan ressource / besoins secteur Epine – Profils Etudes 2019 et modélisation du réseau secteur Epine – Profils Etudes 2017. Mise à jour 2019 et 2025 (régie)

Bilan ressources / besoins Plateau de la Lysse – Merlin 2019 et modélisation – Merlin 2017 avec mise à jour 2019
Schéma Directeur Bauges 2018

Etude dimensionnement et restructuration d'ouvrages AEP de Saint-Cassin – Profils Etudes 2017

Politique de renouvellement des compteurs et diagnostic du parc existant 2024

Analyse du fonctionnement des réseaux et PR La Motte-Servolex / Bissy – 2020

Etude relative à la mise en œuvre du BSR + Dimensionnement hydraulique du BSR par temps de pluie - Hi&O 2016

Analyse du fonctionnement des réseaux et PR La Motte-Servolex / Bissy – 2020

Schéma directeur Sud aggro - Artellia 2024 (Secteurs La martinière, Sainte Rose)

Schéma directeur assainissement Cœur des Bauges – Merlin 2018

Zonage assainissement Chambéry Métropole – Hydratec 2016

Zonage assainissement Cœur des Bauges – Merlin 2015

Zonage assainissement 2019 – territoire de Grand Chambéry

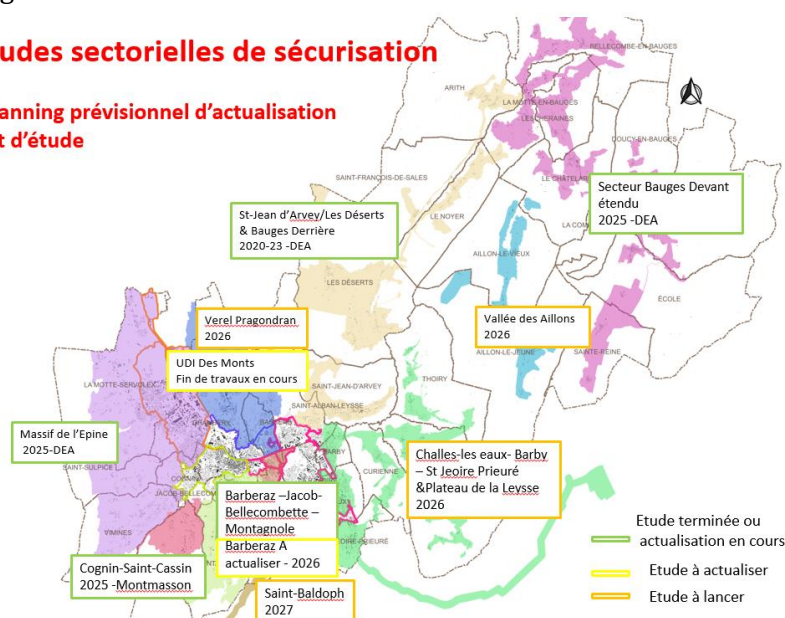
Etude UDEP 2045 – Merlin 2025

Ces dernières années Grand Chambéry a lancé de nombreuses études sectorisées type schéma directeur sur ses compétences eau et assainissement

La carte ci-dessous présente les secteurs concernés par des études récentes ou programmées afin de compléter la vision exhaustive du territoire et permettre l'établissement d'un document de synthèse à l'échelle de l'agglomération

Etudes sectorielles de sécurisation

Planning prévisionnel d'actualisation et d'étude

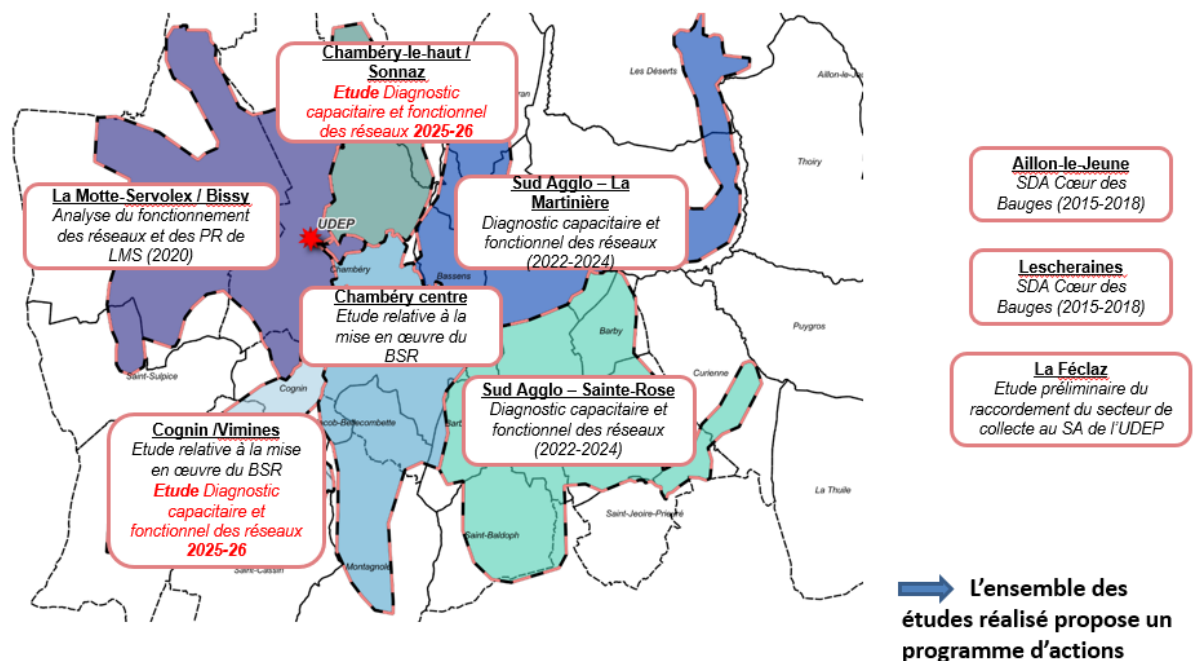


Concernant la compétence assainissement, le territoire de Grand Chambéry a été découpé en plusieurs unités de collecte, qui, comme pour l'eau potable ont fait ou font l'objet d'études de type schéma directeur :

- L'unité de collecte des Bauges a fait l'objet d'un schéma directeur en 2018
- Unités de collecte Sud aggro Martinière, Sainte Rose, Curienne. Ces 3 unités ont fait l'objet d'une étude en 2024 par Artellia.
- Unité de collecte Chambéry centre. Elle a été étudiée lors de la mise en œuvre du Bassin de Stockage Restitution
- Unité La motte-Servolex – Bissy. La dernière étude date de 2020
- Unité Chambéry le Haut – Sonnaz.
- Unité Cognin.

Pour ces deux dernières unités de collecte, les études sont programmées (consultation encours pour Cognin) sur 2025-2026.

Etat d'avancement des SD par secteur et diagnostics



→ DESCRIPTION DE L'ACTION / OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

En s'appuyant sur les études existantes et données récoltées dans le cadre d'études plus spécifiques (diagnostics d'ouvrages, diagnostic permanent, analyse multicritère...), Grand Chambéry souhaite actualiser un schéma directeur eau potable et un schéma directeur assainissement sur le périmètre de son territoire.

Les connaissances acquises précédemment permettront d'établir l'état des lieux et le diagnostic du comportement du fonctionnement des réseaux à l'échelle globale. Les études à mener se concentreront sur le bilan du fonctionnement à l'échelle du territoire et sur la construction des schémas directeurs

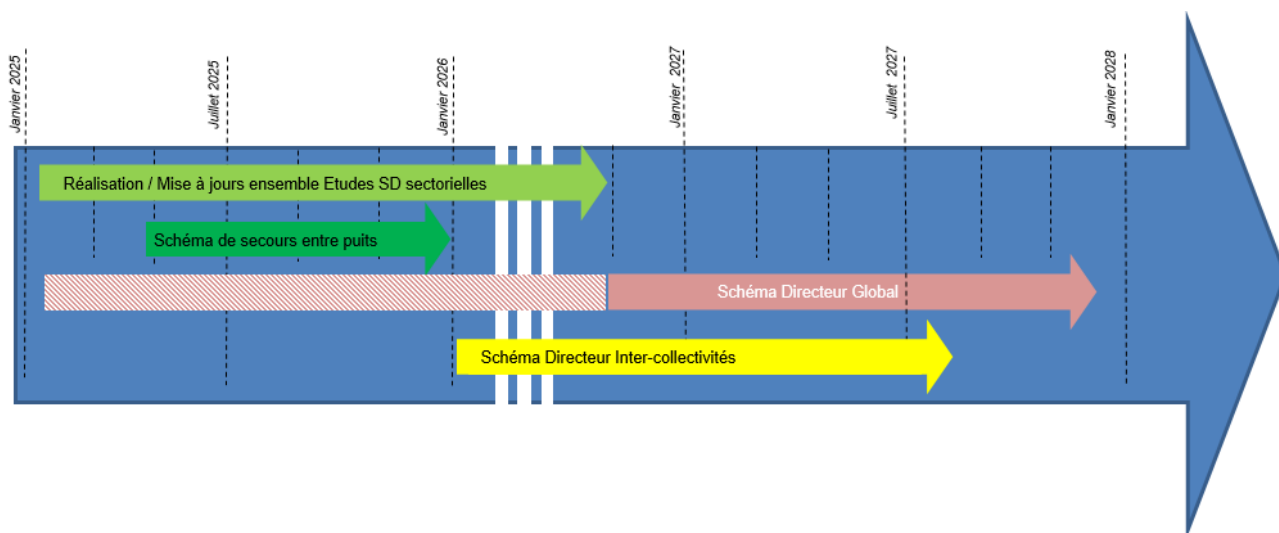
→ INDICATEURS

- Réalisation des deux schémas directeurs

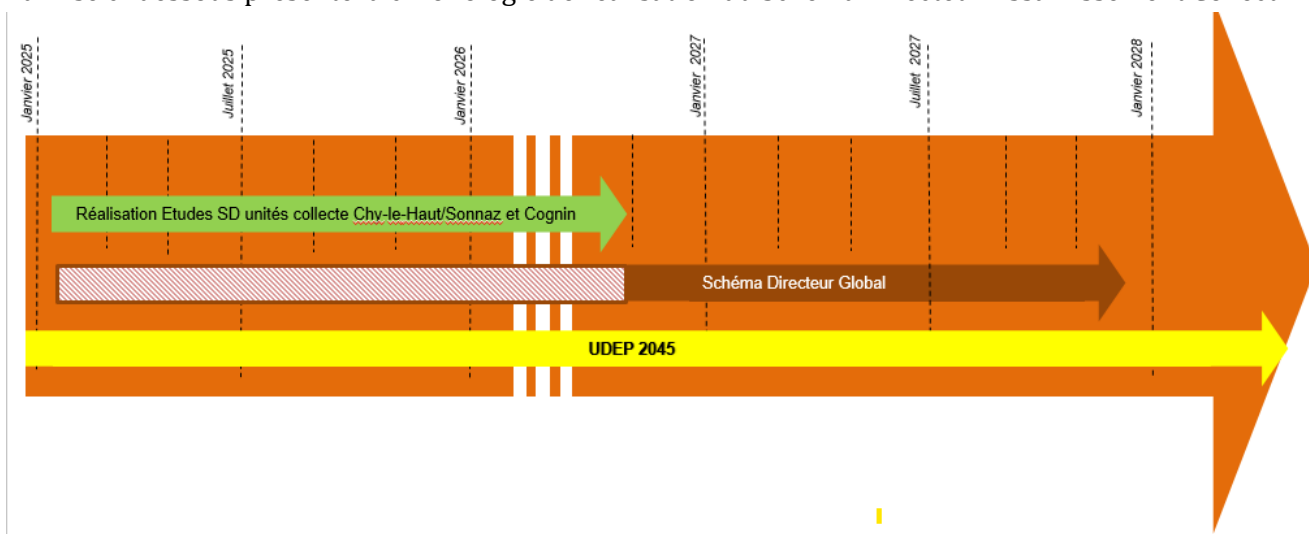
→ ETAT D'AVANCEMENT / POINTS DE BLOCAGE

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

La frise ci-dessous présente la chronologie de réalisation du Schéma Directeur AEP



La frise ci-dessous présente la chronologie de réalisation du Schéma Directeur Assainissement Collectif



→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
Modélisation et études générales				
Eau potable	150 000 €HT			150 000 €HT
Assainissement	150 000 €HT			150 000 €HT

AEP	Alimentation en eau potable	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
AEP 2	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Communes	RUFFIEUX	
		Nature de l'action	Travaux	230 000 €HT
		Indicateurs	m3 produit	2027

→ ETUDE JUSTICATIVE

Le hameau de Montagnet, le plus haut de la commune de Ruffieux, présente une altitude incompatible avec tout secours gravitaire depuis les communes limitrophes, sauf à engager des travaux lourds d'interconnexion.

L'étude hydrogéologique conduite par le bureau d'études Cohérence en 2018 a mis en évidence des pertes en ligne significatives, attribuées à des dysfonctionnements structurels et hydrauliques au niveau des ouvrages de captage.

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Manque d'eau sur le hameau de Montagnet, approvisionnement en camions citerne en été 2022 et 2023
- Perte d'eau à l'amont des captages

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- La déconnexion et la dépose des ouvrages existants
- La réalisation de nouveaux ouvrages de captage adaptés aux émergences identifiées
- La construction de chambres de réception-décantation pour le traitement initial et le suivi de la qualité de l'eau
- Le raccordement aux adductions existantes

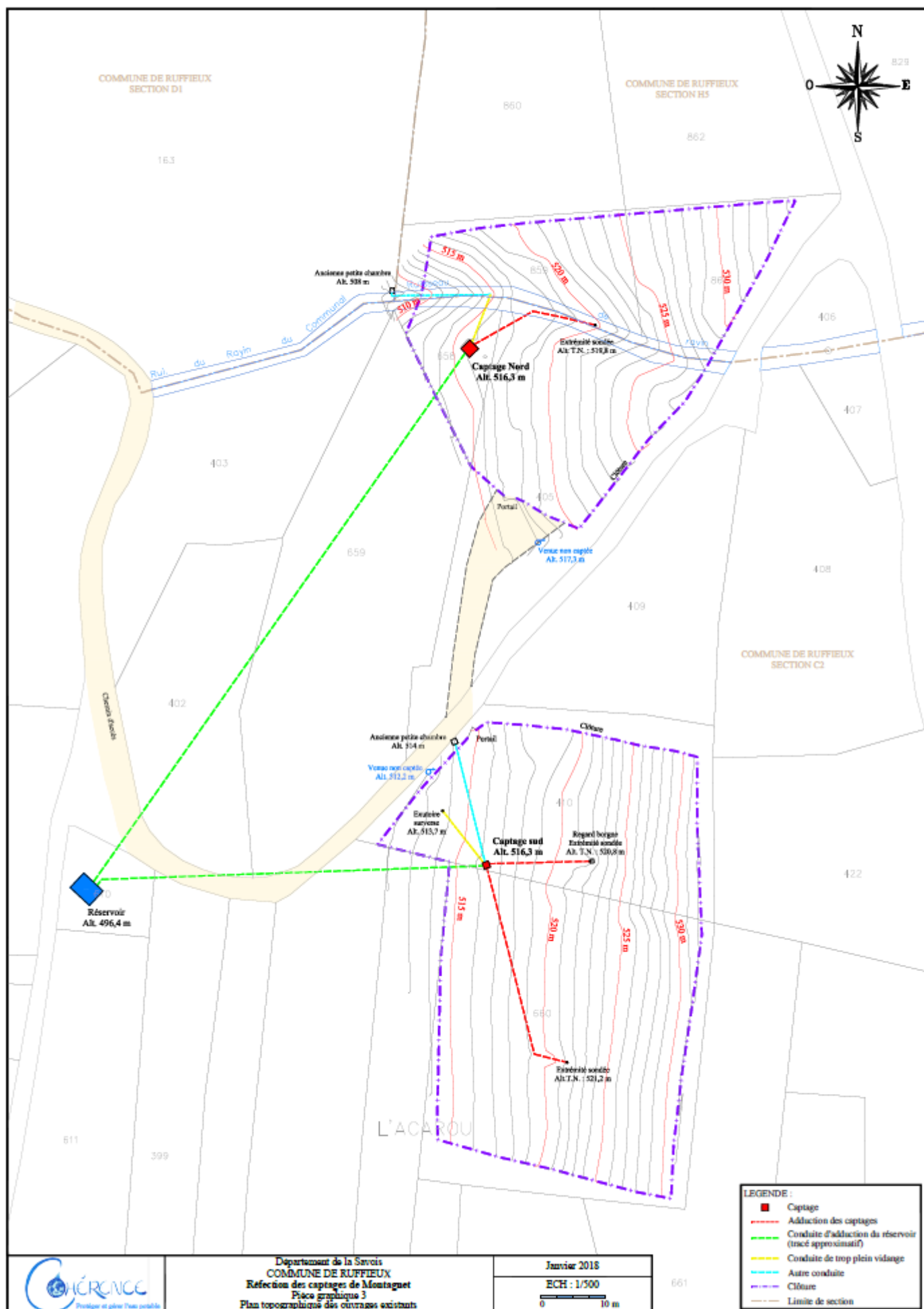
→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune, notamment en période de faibles précipitations
- Améliorer la productivité des captages en optimisant la récupération des venues d'eau souterraines
- Assurer la conformité réglementaire des ouvrages

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

Consultation des travaux : septembre 2026

Réalisation des travaux : 2027



ECO	Partage de l'Eau et Substitution	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
Mesure RES701	Mettre en place une ressource de substitution	Communes	Grésy sur Aix – Mouxy - Drumettaz	
Masse d'eau	FRDR1491-Le Tillet	Nature de l'action	Travaux	3 485 000 €HT
				2026-2029

→ ETUDE JUSTICATIVE

- Etude « Volumes Maximums Prélevables » 2010-2013 du CISALB
- PGRE 2016-2023
- Pré-étude spécifique du CISALB sur le volume à substituer de Sillien (Période étudiée 2010-2018, réactualisation avec Etiage 2022-2023 prévue à l'automne 2025)

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Déséquilibre quantitatif important sur le sous bassin du Tillet

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

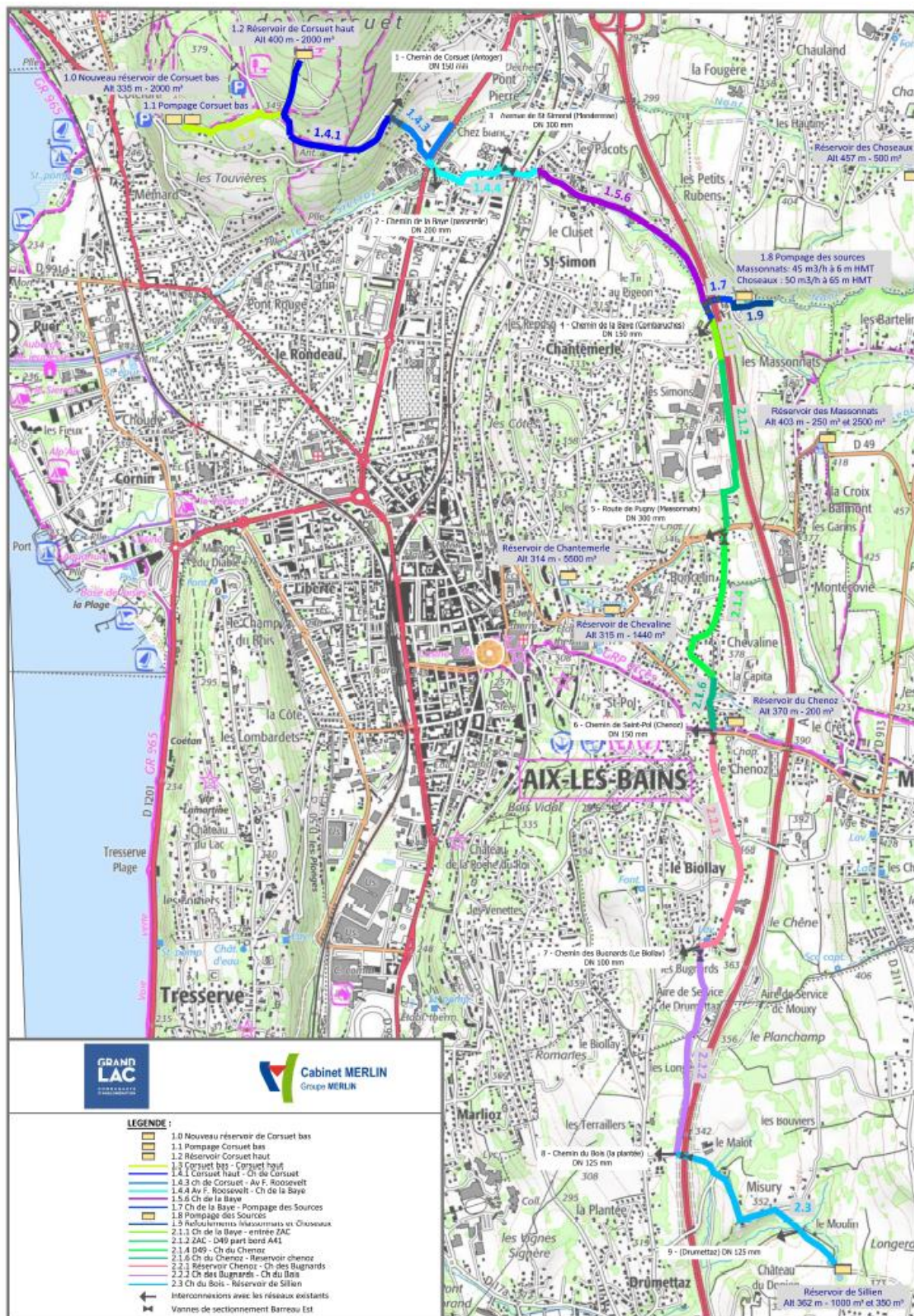
- Poursuite du déploiement du Barreau Est sur les communes du Pied du Revard du tronçon 1.7 à 2.3 (voir plan)
- Substitution de la source de Sillien à partir du lac du Bourget

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Substitution de 96 300 m3/an prélevés sur la ressource déficitaire par un prélèvement dans le lac du Bourget (fourchette à réactualiser avec étiage 2022-2023)
- Maintien en tout temps du débit minimum biologique dans le cours d'eau (sauf déficit naturel)
- Réduction de la pression de prélèvement sur les ressources déficitaires
- Amélioration de l'écologie du cours d'eau en amont du bassin

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

ANNEE DE REALISATION	TRONÇON	NOM DU TRONÇON	MONTANT € HT
2026	1.7	Chemin de la Baye- Entrée ZAC	80 000
	1.8	Station de pompage des sources	
	1.9	Refoulement Massonnat et Choseaux	
2027	2.1.1 et 2.1.2	ZAC vers RD49	692 000
2028 2029	2.1.4	RD49 vers Chemin de Chenoz	1 034 000
	2.1.6	Chemin de Chenoz vers réservoir de Chenoz	
	2.2.1	Réservoir de Chenoz vers Chemin des Bugnard	1 679 000
	2.2.2	Chemin des Bugnard vers Chemin du Bois	
	2.3	Chemin du Bois vers réservoir de Sillien	



ECO	Partage de l'Eau et Substitution	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
ECO 1-1	Sobriété en eau des collectivités Réduction des fuites sur les infrastructures de distribution d'eau potable	Communes	Ensemble du territoire	
FRDR334	Lac du Bourget	Nature de l'action	Travaux	10 940 000 €HT
Défi	5 – Engager un plan de réduction des fuites	Indicateurs	m3 économisés	2026-2028

→ ETUDE JUSTICATIVE

- PGRE Lac du Bourget
- Plan d'actions de réduction des fuites
- Analyse multicritère de la SAUR sur Aix et Brison
- SDAEP de Grand Lac

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Economie d'eau
- Diminution des prélèvements

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Renouvellement des linéaires de réseaux classés prioritaires ou stratégiques

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Réduire les volumes de fuites – Economie d'eau d'environ 48 000 m3/an
- Réduire les casses sur le réseau
- Augmenter la durée de vie des conduites et des équipements
- Améliorer le rendement et l'indice linéaire de pertes
- Réduction de la pression de prélèvement sur les ressources déficitaires

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

Code	Intitulé de l'opération	Année	Montant opération € HT	Linéaire de réseau en ml	Estimation Volume annuel économisé en m3
Eco-8a	DRUMETTAZ_Renouvellement Route du Biolay	2026	490 000	875	859
Eco-8a	TREVIGNIN_Renouvellement Adduction Rvoir de Mentaz - Chemin des Charmettes	2026	650 000	995	85 000
Eco-8a	AIX_Renouvellement Rue Paul Verlaine	2026	220 000	102	717
Eco-8a	AIX_Renouvellement Chemin des Goliettes et Chateaubriand	2026	480 000	635	4 462

Eco-8a	MOUXY_Renouvellement Chemin du Bondet	2026	350 000	403	647
Eco-8a	LA BIOLLE_Renouvellement la Villette	2026	780 000	1650	2 439
Eco-8a	RUFFIEUX_Renouvellement Impasse de Lahaye	2026	140 000	200	184
Eco-8a	RUFFIEUX_Renouvellement_Route d'Arbressieux	2026	170 000	250	230
Eco-8a	PUGNY_Renouvellement RD913	2026	50 000	98	79
		Total 2026	3 330 000	5 208	
Eco-8b	TRESSERVE_Réhabilitation Chambre des vannes réservoir	2027	300 000	10	4 336
Eco-8b	AIX_Renouvellement Avenue St Simond -Cimetière/Joséphine de Beauharnais	2027	350 000	490	3 443
Eco-8b	AIX_Renouvellement Bd Lepic	2027	500 000	640	4 497
Eco-8b	ENTRELACS_Renouvellement Rue du 8 mai 1945	2027	450 000	475	765
Eco-8b	AIX_Renouvellement Rue Dent du Chat_Temple_Murgier	2027	600 000	462	3 246
Eco-8b	AIX_Renouvellement Av du Grand Port (Rond-point des Hôpitaux-SNCF)	2027	500 000	652	4 581
Eco-8b	SERRIERES_Montée de r_Renouvellement Route des Allobroges	2027	350 000	355	650
Eco-8b	PUGNY_Renouvellement Sous les Côtes	2027	500 000	473	382
		Total 2027	3 550 000	3 557	
Eco-8c	AIX_Renouvellement Montée de Marlioz	2028	150 000	140	984
Eco-8c	AIX_Renouvellement Franklin Roosevelt	2028	550 000	470	3 302
Eco-8c	AIX_Renouvellement Place Clémenceau	2028	500 000	490	3 443
Eco-8c	AIX_Renouvellement Route du Revard	2028	400 000	840	5 902
Eco-8c	Brison_Renouvellement Avenue Gaston Mollex - Nord	2028	450 000	475	772
Eco-8c	ENTRELACS_Renouvellement Rue du Mont Blanc	2028	260 000	302	486
Eco-8c	AIX_Renouvellement Bd des Côtes	2028	500 000	783	5 502
Eco-8c	AIX_Renouvellement Rue Davat	2028	200 000	120	843
Eco-8c	Brison_Renouvellement Avenue Gaston Mollex - Sud	2028	550 000	670	1 088
		Total 2028	4 060 000	5 240	
TOTAL			10 940 000	14 005	141 504

ECO	Partage de l'Eau et Substitution	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
ECO 1-2	Sobriété en eau des collectivités – Réduction des besoins en eau potable	Communes	Ensemble du Territoire	
Code masses d'eau	Ensemble des masses d'eau de Grand Lac	Nature de l'action	Etude et Travaux	30 000 €HT
Défi	7 – Optimiser et réduire la consommation d'eau	Indicateurs	m3 économisés	2026-2028

→ **ETUDE JUSTICATIVE**

- PGRE Lac du Bourget
- Plan d'actions de réduction des fuites
- SDAEP de Grand Lac – modélisation hydraulique

→ **ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION**

- Economie d'eau
- Diminution des prélèvements
- Sensibilisation aux économies d'eau
- Information sur les bons gestes

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Diagnostic de l'ensemble des bâtiments de Grand Lac
- Equipement des 42 bâtiments pour 63000 m3/an de consommation

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES**

- Objectifs de 10 % d'économie soit 6300 m3
- Sensibilisation des agents et des usagers des bâtiments publics sans les ERP (flyers, nudges, ...)

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

Printemps 2026 : Diagnostic et suivi des consommations des bâtiments

Eté 2026 : Mise en place des équipements

Automne 2026 : Sensibilisation des utilisateurs

ECO	Partage de l'Eau et Substitution	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
		Communes	Territoire Grand Lac	
Défi	28 – Intégrer une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique	Nature de l'action	Pédagogies sobriété et légitimation des tarifs des eaux	52 000 €HT
				2026-2029

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Réduction projetée des ressources en eau
- Prospectives financières 2024 avec doublement de la redevance assainissement d'ici à 2030 et augmentation de la redevance eau potable
- Intérêts conjugués à promouvoir les réductions de consommation d'eau tout en maintenant des budgets Eau et Assainissement équilibrés en contenant les taux d'impayés

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Etude de définition des outils pédagogiques et du plan de communication à déployer – dimensionnement du service
- Création d'une identité « Eau de Grand lac » avec identité visuelle et charte graphique
- Création de supports pédagogiques à destination de scolaires (primaire et collège via Cisalb), grand public, entreprises et élus (pages web, supports physiques...)
- Animation de temps pédagogiques auprès de publics scolaires (primaire et collège via Cisalb), grand public, entreprises et élus

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Favoriser les comportements visant à économiser l'eau
- Légitimer les tarifs d'eau et d'assainissement pour réduire les risques d'impayé
- Modifier la perception par l'utilisateur du rôle de Grand Lac : d'une perception Grand Lac « négative » par l'impact sur les déplacements à l'occasion de travaux et par l'impact de la facture d'eau et assainissement vers une perception Grand Lac « constructive » par l'exploitation d'équipements et l'investissements d'ouvrages en anticipation et en adaptation au changement climatique.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

- Etude de dimensionnement du service et création de l'identité « Eau de Grand Lac », des supports pédagogiques et recrutements : 2026
- Déploiement des actions pédagogiques : 2027 - 2029

SPEA	Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
		Communes	ST OURS – ENTRELACS - GRESY	
Milieu	Sierroz Amont	Nature de l'action	Etude et travaux	100 000 €HT
Défi	5 – Engager un plan de réduction des fuites	Indicateurs	m3 économisés	2026

→ **ETUDE JUSTICATIVE**

- PGRE Lac du Bourget
- Plan d'actions de réduction des fuites
- Analyse multicritère de la SAUR sur Aix et Brison
- SDAEP de Grand Lac

→ **ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION**

- Economie d'eau
- Diminution des prélèvements de la Monderesse

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Diagnostic de la conduite avec technique innovante
- Amélioration de la connaissance de l'adduction (3.1 km) : tracé et diamètre précis et identification des brises charges
- Suppression des chambres inutiles
- Réparations de fuite

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES**

- Réduire les volumes de fuites – Economie d'eau d'environ 18 000 m3/an
- Améliorer le rendement et l'indice linéaire de pertes
- Réduction de la pression de prélèvement sur les ressources déficitaires

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL**

- Printemps 2026 : Choix de la méthode pour le Diagnostic
- Été 2026 : Réparations et améliorations

SPEA 4**Réduction et modulation de pression des réseaux d'eau potable**

SPEA	Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
		Communes	Ensemble du Territoire	
Code masses d'eau	Ensemble des masses d'eau de Grand Lac	Nature de l'action	Etude et Travaux	250 000 €HT
		Indicateurs	Nb de points équipés	2026-2028

→ ETUDE JUSTICATIVE

- PGRE Lac du Bourget
- Plan d'actions de réduction des fuites
- SDAEP de Grand Lac – modélisation hydraulique

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Economie d'eau
- Diminution des prélèvements

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Identification des secteurs concernés
- Mise en place de réducteurs de pression
- Mise en place de modulation de pression dynamique afin d'adapter la pression en fonction des besoins réels (jour/nuit, semaine/week end pour les zones d'activités ...)

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Réduction des pertes en eau par diminution des débits de fuite
- Baisse du nombre de casses
- Amélioration de la durabilité des conduites

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

2026 : Etude et choix des sites à équiper

2027 : Mise en place des équipements

SPEA	Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
Code masses d'eau	Ensemble des masses d'eau de Grand Lac	Communes	Territoire Grand Lac	
Défi	7 – Optimiser et réduire la consommation d'eau	Nature de l'action	Etude	90 000 €HT
				2026

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Préservation de la ressource surtout en période de sécheresse ou de pénurie
- Répondre à une attente de l'utilisateur qui souhaite comprendre et maîtriser ses consommations

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Réaliser une étude des différents profils de consommation et analyse des consommations. Caractérisation des profils de consommateurs
- Accompagnement juridique au déploiement d'une tarification incitative
- Concevoir une structure tarifaire progressive pour réduire les prélèvements, tout en préservant les populations fragiles (tarification sociale) et en maintenant la recette
- Structuration d'une tarification saisonnière pour réduire les prélèvements, tout en préservant les populations fragiles (tarification sociale) et en maintenant la recette
- Acquérir un outil permettant le traitement de la donnée qui vise à mettre en place les différentes tarifications et évaluer l'impact de la tarification incitative sur la consommation d'eau
- Acquérir un outil permettant d'Informers les usagers
- Réaliser une étude pour dimensionner le service permettre l'analyser les données de consommation et informer l'utilisateur

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Favoriser une démarche vers la sobriété de consommation en eau
- Diminuer les prélèvements par la réduction de consommation des usagers afin de répondre à l'objectif des - 10 % de prélèvement d'ici 2030.
- Réduire la consommation d'eau pendant les périodes d'arrêt sécheresse et/ou d'été
- Réduire les consommations sur fuite après compteur

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

Code	Intitulé de l'opération	Année	Montant opération € HT
SPEA-5a	Etude dimensionnement et organisation de service pour collecte et traitement des données de consommation quotidienne, analyse et alerte usagers pour réduction des consommations et fuites.	2026	20 000
SPEA-5b	Acquisition outil de collecte et traitement des données Acquisition outil de transmission informations et alertes usagers	2026	20 000
SPEA-5c	Etudes juridique et financière de tarifications incitative : progressive / saisonnière / vitale / sociale. Simulations structures tarifaires et équilibres financiers	2027	50 000

ASS 4**Stations de traitement des eaux usées
Systèmes d'assainissement nord**

		Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
ASS		Communes	Chanaz, Chindrieux, Conjux, Ruffieux, Saint Pierre de Curtille, Serrières en Chautagne, Vions	
ASS1	Stations de traitement des eaux usées	Nature de l'action	Etudes	100 000 €HT
Masse d'eau	FRDR1484		Calendrier	2026-2029

→ ETUDE JUSTICATIVE

- Etudes d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme de remise à niveau de 9 unités de traitement des systèmes d'assainissement des communes de Chautagne

→ ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION

- Garantir les objectifs de qualité du traitement des stations d'épuration
- Préservation du milieu naturel (Canal de Savières et le lac du Bourget) en favorisant le Rhône comme exutoire des eaux usées traitées (modification émissaires)
- Intégrer les évolutions réglementaires à court et moyen terme (DERU 2)

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- L'opération couvre toutes les étapes de réalisation du projet depuis la réalisation des diagnostic des installations existantes, la réalisation des études de conception (études de faisabilité).

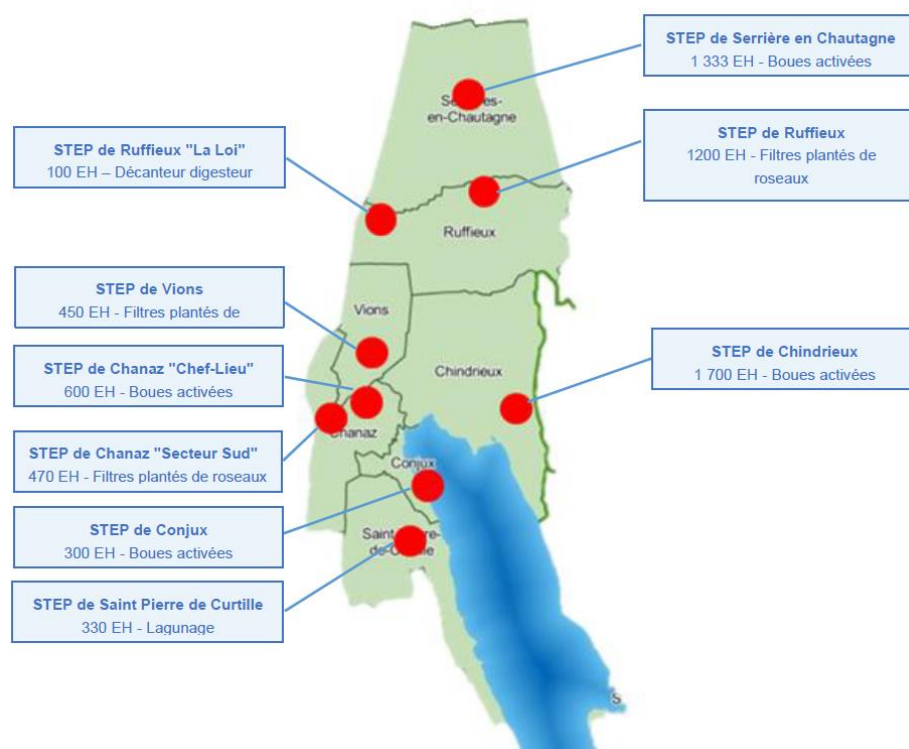
→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Répondre à court et moyen terme aux obligations réglementaires de traitement des eaux usées
- Améliorer la qualité des émissaires de rejets actuels

→ CALENDRIER PREVISIONNEL

ANNEE DE REALISATION	SECTEUR	NOM DU TRONÇON	MONTANT € HT
2026-2028	ENSEMBLE DES SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	ETUDES DE DIAGNOSTIC / ETUDES DE FAISABILITE	100 000

Carte de localisation des stations d'épuration sur le territoire de Chautagne

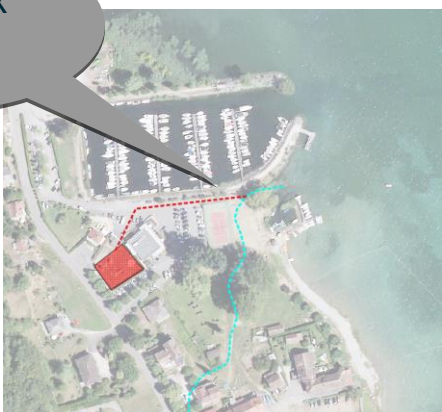


Etat des lieux des principaux émissaires de rejet

Chindrieux



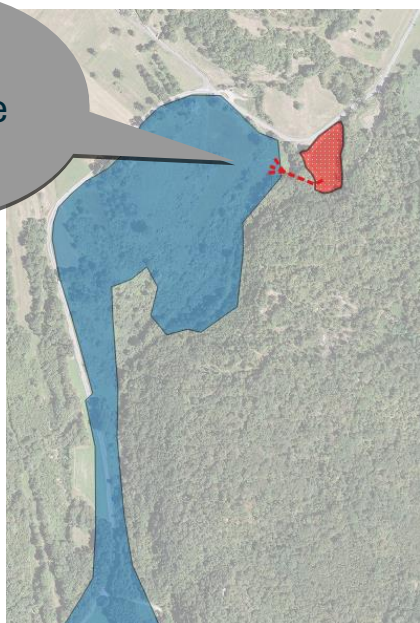
Conjux



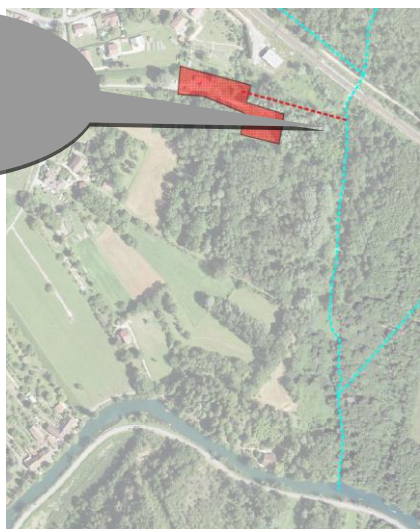
Chanaz
Chef-lieu



Saint
Pierre de
Curtille



Vions



ECO	Partage de l'Eau et Substitution	Maître d'ouvrage	GRAND LAC	
		Communes	Ensemble du territoire	
FRDG304 FRDR	Toutes les masses d'eau du territoire	Nature de l'action	Animation	165 000 €HT
Défi	28 – Intégrer une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique	Indicateurs	m3 économisés m ² désimperméabilisés	2026-2028

→ **ETUDE JUSTICATIVE**

- PGRE lac du Bourget
- Arrêté cadre sécheresse et Plan de Sobriété Hydrique

→ **ENJEUX JUSTIFIANT L'ACTION**

- Economies d'eau
- Désimperméabilisation des sols

→ **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

- Recensement des solutions techniques de désimperméabilisation déployées sur des territoires similaires : aspects techniques / gestion du foncier / pédagogie auprès des propriétaires / éclairage à la décision politique
- Recensement des secteurs / Tronçons de réseau / Zones imperméabilisées susceptibles de faire l'objet d'une déconnexion ou action de désimperméabilisation
- Elaboration d'un cahier technique et d'un plan pluriannuel de travaux associés
- Animation des collaborations avec les services Voirie et Espaces verts des collectivités
- Accompagnement des acteurs de l'aménagement des espaces privés et publics du territoire pour une meilleure compréhension des enjeux et la réalisation de projets adaptés (Moe, Archi, entreprises du TP, maître d'ouvrages de projets collectifs et des zones d'activités, etc.)
- Accompagner les acteurs du territoire pour les économies d'eau et la désimperméabilisation (défi -10%, PSH)
- Déployer une politique favorisant le réemploi des eaux pluviales dans les installations intérieures. Volets techniques, juridiques et financiers.
- Animer le volet REUT

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES**

- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie : actions de désimperméabilisation, déconnexion réseau EP, accompagnement pétitionnaires
- Animation des collaborations avec les services communaux voirie et espaces verts
- Animation de collaboration avec les acteurs privés du territoire : Maîtrise d'oeuvre, Architecte, Entreprises BTP

→ **INDICATEURS**

- M3 économisés
- M² désimperméabilisés
- Volume d'eau réutilisée sur l'UDEP par type d'usage

→ **ETAT D'AVANCEMENT**

- Poursuite de la démarche Eau Climat, on agit ! en lien avec le CISALB

→ **MONTANTS PREVISIONNELS (€HT)**

	2026	2027	2028	Total
Animation	1 ETP tech 55 000	1 ETP tech 55 000	1 ETP tech 55 000	165 000